

1. Ouverture

Président d'assemblée : Bonjour messieurs dames. Nous sommes à l'heure et tous et toutes ou à peu près sont là donc je vous appelle à l'ordre. Il est 8 h 30 à ma montre. Alors vous avez devant vous l'ordre du jour et les documents qui vous ont été circulés et avant que vous allez plus loin, évidemment, on vous souhaite la bienvenue. On est content de vous voir en si grand nombre à cette semaine d'étude à l'université et comme vous pouvez voir aussi, nous avons une réunion qui est quand même assez bien chargée aujourd'hui. Malgré qu'on ne peut pas être devant cette question-là, je crois que nous sommes ici pour plus que l'avant-midi alors si vous avez fait des plans dans l'après-midi, c'est peut-être quelque chose à réviser. Je crois que nous serons ici certainement après le midi cette fois-ci. Avant d'aller plus loin, je vais vous rappeler certaines petites choses qui sont des choses d'ordre général. Alors il y a très peu de personnes nouvelles dans la salle ou des personnes qui n'auraient jamais siégé au Sénat, mais j'en profite quand même pour rappeler certaines petites choses au niveau du fonctionnement en tant que tel. Alors vous avez, évidemment, devant vous votre micro et la fameuse petite cartouche qui est sur la table devant vous. Lorsque vous voudrez parler, vous devez appuyer sur le bouton pour demander la parole et le voyant sur votre micro clignotera et j'aurai une indication à l'écran devant moi que vous demandez la parole avec le scintillement à l'écran. Attendez que je vous donne la parole avant d'intervenir et je vais activer votre micro à partir de l'écran devant moi. Lorsque vous prenez la parole et que je vous la donne, évidemment, veuillez vous identifier. Les délibérations du Sénat sont enregistrées et pour l'enregistrement, il nous faut savoir qui parle. Dans bien des cas si je vous reconnais dans le flux c'est possible que je vous identifie, mais il est quand même intéressant que vous soyez identifiés au fur et à mesure pour l'enregistrement de la réunion. Par ailleurs, lorsque viendra le temps de voter, ce sera aussi cette cartouche qu'on utilise devant vous. Vous avez les boutons pour voter oui et non sur votre cartouche et lorsqu'on va y passer, je vais dire que j'appelle le vote. Vous aurez à peu près une dizaine de secondes pour voter. Je vais vous donner un avis de cinq secondes avant de fermer le vote et une fois que le vote est fermé, le résultat sera affiché à l'écran devant vous. Lorsque vous parlez, parlez directement au micro. Essayez de ne pas parler de côté en vous tournant vers le président, ce n'est pas nécessaire puisque la caméra va se tourner vous et on vous verra à l'écran. Les micros sont directionnels, ils sont faits pour ne pas capter le bruit ambiant ou la discussion d'à côté donc il faut vraiment parler directement dans le micro et non pas nous présenter votre oreille au micro, ce n'est pas utile pour la réunion de cette façon-là. Alors autre que ça, les procédures d'assemblée sont des procédures généralement connues. C'est le Code Morin altéré et modifié avec des pratiques existantes ici à l'université et si jamais qu'il y a des questions de procédure au fur et à mesure, je vous les expliquerai lors du déroulement de la réunion. Je n'en dis pas plus que ça parce que vous l'avez presque tous déjà entendu de moi dans une réunion précédente, vous devriez vous souvenir pas mal de comment les choses procèdent ici et je pense que l'on peut directement rentrer dans nos affaires. Avant d'aller plus loin, je vais vous signifier tout de suite que le recteur m'a dit il n'y a pas tellement longtemps, qu'il devra s'absenter de la réunion à 9 h, il a une rencontre avec un ministre fédéral qui s'est pointé comme ça et donc, pas le ministre qui s'est pointé, c'est la rencontre qui s'est pointée et donc il sera parti pendant 45 minutes ou une heure et il nous reviendra dans le cours de la réunion. Si vous le voyez sortir, sortie côté jardin ce n'est pas une fuite, c'est prévu. Alors voilà. Et vous avez donc dans votre documentation, je commence à regarder ce que vous avez là. Avant d'aller plus loin, il y a quelques officines que nous réglons au début d'assemblée. Lors de l'assemblée du Sénat du mois d'août, nous avons faite une lecture d'une assez longue déclaration sur notre relation avec les peuples autochtones et une reconnaissance envers ces peuples-là. Il est convenu aussi que dorénavant à chaque réunion, nous refaisons une courte déclaration et je vais me permettre de la faire maintenant avant d'entrer dans les autres officines. Alors la déclaration est la suivante : nous voudrions commencer en soulignant que les terres sur lesquelles nous sommes réunis font partie du territoire traditionnel non-cédé des Maliseets et des Micmacs. Alors cette déclaration nous la lisons dorénavant à chaque réunion du Sénat. Nous reconnaissons que nous sommes sur des terres non-cédées de ces peuples autochtones du Nouveau-Brunswick. Voilà. Pour le reste, je souligne présentement qu'à cette réunion, nous avons trois personnes qui se sont excusées de la réunion, soit Silmane Belbraouet, Nathalie Carrier et Edgar Robichaud et nous avons aussi une personne qui parmi nous est pour une première fois à une réunion régulière du Sénat. C'est Charles Rand qui est étudiant au campus de Moncton. C'est bel et bien Rand, comme ça qu'on le prononce? Oui, parfait. Il est donc nouveau parmi nous. Bienvenue au Sénat académique en réunion régulière. Pour le reste, vous avez l'ordre du jour devant vous et je vais tout de suite procéder avec les affaires que nous avons là. Premièrement, je vais vous dire que la clôture de la réunion pour aujourd'hui ça pourrait avoir lieu à 16 h 30 donc vous êtes techniquement disponibles jusqu'à 16 h 30. On verra jusqu'où la réunion se rendra, si jamais nous débordons, il y aura une question de procédure à régler à ce moment-là. Pour les fins de la réunion, s'il y avait des élections, et il pourrait définitivement y en avoir dans cette réunion, il y a deux personnes qui agiront comme scrutateurs ou scrutatrices, scrutateurs seulement dans ce cas-ci. Ce sera Jean-François Richard qui est en arrière là-bas, et Marc Angers qui est à la table derrière moi.

2. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : Pour le reste, je vais procéder à la constatation de la régularité de la convocation de la réunion et je vais donc demander à la secrétaire générale de nous en parler.

Secrétaire générale : Bonjour tout le monde. Monsieur le président d'assemblée, l'avis de convocation a été envoyé par courriel le 18 octobre 2018 accompagné d'un projet d'ordre du jour. Cette réunion est convoquée

par le président du Sénat académique, le recteur et vice-chancelier par intérim, M. Jacques-Paul Couturier. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et Règlements, monsieur le président.

3. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Merci. Alors la réunion est donc dûment convoquée. Pour ce qui est de la vérification du droit de présence, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Monsieur le président, le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

Président d'assemblée : Et nous avons un quorum.

Secrétaire générale : Nous avons un quorum.

Président d'assemblée : Parfait. Nous avons donc une assemblée dûment constituée et on peut procéder.

4. Correspondance

Président d'assemblée : Le prochain point la correspondance. Est-ce que le Sénat académique a reçu de la correspondance?

Secrétaire générale : Le Sénat académique n'a pas reçu de correspondance.

Président d'assemblée : Parfait, donc c'est simple.

5. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Le prochain point c'est l'ordre du jour lui-même. Alors vous avez reçu le projet d'ordre du jour tel qu'il vous est soumis par le bureau de direction Sénat. Nous en sommes déjà au point 5. Le point 6 sera l'adoption des procès-verbaux des deux dernières réunions, la réunion régulière et la réunion extraordinaire du Sénat académique. Nous avons ensuite au point 7 les affaires découlant de ces procès-verbaux. Au point 8, c'est le prochain procès-verbal. Au point 9, c'est la rapport du Comité conjoint, nous avons trois rapports d'évaluation de programmes aujourd'hui et ensuite comme toujours, le rapport du Comité des programmes vous avez neuf points qui sont là. Je ne les décline pas en détails, mais vous les avez en tant que tels et vous noterez aussi que vous avez sur vos pupitres un document imprimé qui vous a été rajouté et vous a déjà été envoyé électroniquement avant cette réunion, mais vous avez aussi une copie papier qui vous a été donnée et qui se rajoute donc dans la documentation du Comité des programmes. Ensuite au point 11, nous procéderons à certaines nominations à des comités. Au point 12, nous parlerons du Comité consultatif de la sélection de la vice-rectrice ou du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Nous recevrons au point 13 le rapport du Comité de sélection des grades honorifiques. J'aurai des procédures à vous expliquer à ce moment-là. Le point 14, la modification de la date des réunions du Sénat académique. Là aussi nous donnerons une courte explication à ce moment-là. Au point 15, nous avons le rapport du recteur et vice-chancelier qui sera définitivement revenu de sa rencontre par ce temps-là, on l'espère, oui. Au point 16, suivi de la réunion du Conseil des gouverneurs, comme à l'habitude vous avez des documents à cet effet-là aussi. Au point 17, les affaires nouvelles. Au point 18, nous réglerons la question, c'est un point d'information sur la prochaine réunion. Et nous verrons la clôture au point 19, voilà. Avant de procéder à quoique ce soit, je vais demander tout de suite et je vais appeler une proposition d'adoption du projet de l'ordre du jour. Est-ce que quelqu'un le propose? C'est proposé par Étienne Dako et appuyé par Olivier Clarisse. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires sur le projet d'ordre du jour, ajouts ou clarifications ou modifications ou retraits? J'ai une demande au micro numéro 23.

Surette : Au point 16, j'imagine que c'est juste une petite erreur, mais on va bien parler des suivis des réunions parce qu'il y en a eu deux depuis.

Président d'assemblée : Il y a deux réunions donc au pluriel au point 16, parfait. C'est une correction simple. Merci. Autre chose? Je n'ai pas de demande d'intervention pour l'instant. Dans ce cas, je vais procéder au vote immédiatement. Alors je démarre le vote maintenant, vous avez dix secondes. J'arrête le vote dans cinq secondes. Alors 39, c'est adopté à l'unanimité, évidemment. Parfait, pas de controverse sur le projet d'ordre du jour, ça commence bien. Nous avons donc un ordre du jour réglé pour la durée de la réunion.

6. Adoption des procès-verbaux SAC-180824 et SAC-180921 (extraordinaire)

Président d'assemblée : Je vous amène tout de suite au point numéro 6 à l'ordre du jour avec les procès-verbaux du Sénat académique en commençant par le procès-verbal de la réunion régulière du mois d'août que vous avez reçu, évidemment, avant la réunion. J'imagine que vous n'avez pas besoin de temps pour le lire et que vous allez nous dispenser de sa lecture intégrale. Est-ce qu'il y a, avant que nous procédons plus loin, une proposition d'adoption du procès-verbal de la réunion régulière du Sénat du 24 août 2018? Jean-François

Thibault appuyé par Pandurang Ashrit. Est-ce qu'il y a maintenant des questions ou commentaires sur le procès-verbal? Ça va. Je vois des gens qui le feuillent encore, j'imagine que vous l'avez quand même déjà pas mal vu. J'ai aucune demande d'intervention. Si c'est beau dans ce cas-là, je vais procéder au vote tout de suite. Je démarre le vote, allez-y. J'arrête le vote dans quelques secondes et c'est 35 oui et 3 abstentions. En guise de rappel, les abstentions ne comptent pas dans le vote. Morin nous dit tous doivent voter. Il y a donc 35 votes en faveur, c'est adopté. Premier procès-verbal, ensuite le procès-verbal de la réunion extraordinaire alors vous avez donc un deuxième document, celui du 21 septembre 2018. Là aussi j'imagine que vous l'avez lu et que nous en ferons pas la lecture. Est-ce que quelqu'un est prêt à proposer l'adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 21 septembre 2018? Mathieu Lang appuyé de Christine Paulin. Questions ou commentaires sur le procès-verbal? Je n'ai pas de demande d'intervention donc vous êtes prêts à procéder au vote. Est-ce qu'il y a une demande, ah oui. Numéro 34 allez-y.

Thibault : Juste une petite question pour la réunion spéciale. Est-ce qu'on peut savoir s'il y a eu deux élections pour les membres et puis ensuite pour éventuellement les substituts. Est-ce qu'on peut avoir le détail ou est-ce que ça va venir dans les suivis?

Président d'assemblée : Quand vous dites le détail, le résultat est-il connu?

Thibault : Est-ce qu'il y avait des conflits d'intérêt pour les deux membres qui ont été élus?

Président d'assemblée : Parmi les membres du comité, est-ce qu'il y avait des gens qui par la suite se seraient désistés en conflit d'intérêt?

Thibault : Oui.

Président d'assemblée : C'est peut-être un peu caduque considérant ce qui s'est passé depuis. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Les deux nouveaux membres vont participer à une réunion. Ils ont indiqué au comité qu'il n'y avait aucun conflit.

Président d'assemblée : Parfait, merci. D'autres questions ou commentaires? Sinon, je démarre le vote. Allez-y maintenant. J'arrête le vote et c'est unanime, 39 pour. Parfait. Nous avons donc adopté les deux procès-verbaux.

7. Affaires découlant du procès-verbal SAC-180824

7.1 (8.2) Projet de règlement sur le plan de cours (études supérieures)

Président d'assemblée : Nous pouvons procéder au prochain point à l'ordre du jour qui sont les affaires découlant. Alors point numéro 7, Affaires découlant du procès-verbal du 24 août. On a sous 7.1, Projet de règlement sur le plan de cours aux études supérieures. On me dit que c'est un point d'information qui revient au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, M. Samson, numéro 38.

VRER : Merci monsieur le président. Aucune nouvelle information à ce sujet.

Président d'assemblée : Rien de nouveau sous 7.1.

7.2 Autres

Président d'assemblée : Le point Autres sous 7.2, d'autres affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 24 août. J'ai une demande au numéro 23, Mme Surette.

Surette : Est-ce qu'on peut poser des questions?

Président d'assemblée : Vous pouvez poser des questions, oui.

Surette : Ma question est par rapport au projet de règlement sur le plan de cours du 2^e cycle. Je comprends qu'on n'a pas de nouvelles informations, mais est-ce qu'il y a un plan d'action pour qu'on puisse arriver à avoir ce plan-là au Sénat académique parce que ça fait plusieurs fois qu'on le voit revenir sur la liste des suivis.

Président d'assemblée : Pour la réponse, je vais donner la parole à Francis LeBlanc.

LeBlanc, F. : Merci monsieur le président. Un peu d'historique autour de ce point-ci. Ça été discuté au conseil de la Faculté des études supérieures durant la dernière année académique. Il y avait des préoccupations concernant le plan qui avait été proposé. Le règlement du plan de cours avait été préparé par le Comité d'études et des révisions de la FESR. Donc les préoccupations venaient surtout de l'absence des objectifs généraux qui ont été adoptés au Comité des programmes. Dans le règlement de plan de cours du 1^{er} cycle, on mentionne que dans le plan de cours, on doit absolument inclure les objectifs généraux qui ont été

adoptés au Comité des programmes. Pour les cours des cycles supérieurs, il y a certains cours qui existent depuis 20-30 ans où les objectifs généraux n'existent pas. Donc la majorité des membres du conseil se sentaient mal à l'aise d'imposer dans un règlement d'avoir des objectifs qu'on ne peut pas trouver nulle part. Donc le conseil a convenu qu'il y allait avoir une réunion entre le doyen et le vice-doyen de la FESR et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ainsi que le vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales. Cette réunion-là a eu lieu il y a quelques mois. On est convenu que le vice-recteur va demander officiellement aux unités de produire les objectifs généraux qu'il manque et il va donner un délai raisonnable, disons deux années, et on va revenir avec un règlement de plan de cours où est-ce qu'on mettrait si le cas échéant, lorsque les objectifs généraux sont disponibles, ils seraient inclus tels quels sinon, le professeur aurait à développer ses propres objectifs généraux. Donc avec la nouvelle année académique, on a eu une réunion du conseil en septembre. On a formé le nouveau comité d'études et de révision qui s'est réuni il y a quelques semaines et ça va être à l'ordre du jour de la prochaine du conseil qui va se tenir dans une semaine et on verra alors si que le conseil est à l'aise d'aller de l'avant avec un tel règlement.

Président d'assemblée : Mme Surette, ça répond à votre question? Oui. J'ai une demande au micro numéro 15.

Mbarga : Merci monsieur le président. Ma question concerne la situation, je voudrais connaître la situation du dossier sur la féminisation des titres et des textes qui devait être transmis à un comité sur la situation féminine. Où est-ce qu'on en est avec ce dossier?

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut donner une indication d'un suivi là-dessus? Numéro 39, monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier par intérim : D'accord, merci. En réalité, le comité permanent sur la situation féminine n'est pas encore constitué. Il reste deux membres à identifier. Je vous explique un petit peu le contexte. Les demandes ont été acheminées au mois d'avril dernier aux différentes composantes de la communauté universitaire du campus de Moncton pour obtenir les noms des représentantes, effectivement, à ce comité-là et à ce jour, il y a une unité qui nous a pas encore communiqué le nom de ses deux représentantes en dépit de différentes relances. J'en profite pour vous dire qu'en réalité, la réponse à la lenteur de la constitution de ce comité, elle est dans la composition-même du comité et c'est la raison pour laquelle il faut réussir à la former pour la transformer. C'est une composition extrêmement lourde et extrêmement complexe et qui fait en sorte que c'est probablement ce qui explique pourquoi ce comité était inactif au cours des dernières années. On y arrive, je devrais recevoir les noms des deux représentants et plus spécifiquement, c'est une des composantes de la UME qui doit me fournir encore le nom de deux personnes. Je devrais les avoir dans les prochains jours; les lettres sont prêtes pour toutes les autres composantes. Je m'excuse du délai, mais les raisons nous échappent un petit peu. Une fois que le comité sera constitué M. Mbarga, effectivement, là il pourra aussi traiter de l'élément que vous avez soulevé.

Président d'assemblée : Parfait. M. Mbarga, ça répond à votre question?

Mbarga : Oui, ça répond à ma question, merci.

Président d'assemblée : Parfait. Alors j'ai maintenant une demande de Mathieu Lang.

Lang : Merci monsieur le président. J'aimerais revenir sur la question du projet de règlement sur le plan de cours des études supérieures. La réponse du doyen est intéressante, surtout la section du délai de deux ans. Dans l'intervalle, je suppose que les professeurs vont quand même donner les cours et il y aura des objectifs à ces cours-là que les profs vont donner. Il y a sûrement des objectifs qui ont été construits pour les cours qui ont été donnés dans les 30 dernières années. Je me demande comment ça peut prendre deux ans pour établir des objectifs de cours qui bien souvent, découlent de la description? On prend la description de cours puis on en décline des objectifs avec des verbes d'action ou des verbes qui permettent d'observer et mesurer la production ou ce que les étudiants font dans le cours. Donc ça c'est le commentaire. La question qui est, je ne sais pas vraiment c'est à qui je l'adresse, peut-être au vice-recteur, est-ce que le Sénat académique ne pourrait pas imposer un délai limite pour exercer un peu de pression pour que la situation se règle rapidement? J'envisagerais que ce délai-là pourrait être au Sénat du mois de mai pour qu'en septembre, les étudiants aient des plans de cours dans les cours des cycles supérieurs.

Président d'assemblée : Est-ce que le VRER veut répondre?

Lang : Ou c'est peut-être le président du Sénat aussi.

Président d'assemblée : Si la question que vous posez c'est est-ce que le Sénat peut imposer un délai, oui, le Sénat est souvent dans ces affaires. Est-ce qu'on veut le faire, c'est peut-être là où je vais poser la question au VRER.

VRER : Il faut reconnaître que le Sénat a été extrêmement patient dans ce dossier. Ceci étant dit, on a eu cette rencontre avec le doyen de la FESR et le vice-doyen. Je crois que j'ai clairement transmis la

préoccupation du Sénat puis que ça été bien reçu. J'assume qu'on n'aura pas à attendre deux ans avant d'avoir des plans de cours aux cycles supérieurs, mais bel et bien deux ans c'est la période limite pour que les objectifs dans les plans de cours soient ceux qui ont été déterminés. J'ai bon espoir qu'à la FESR, on aura un règlement sur le plan de cours qui va couvrir vraiment ce qu'on avait prévu dans le règlement initial. D'ailleurs, je vous rappelle que les membres du corps professoral qui enseignent aux cycles supérieurs sont essentiellement les mêmes qui enseignent au 1^{er} cycle et on a un règlement pour le 1^{er} cycle. Alors ça ne devrait pas être majeur ou traumatisant d'avoir un plan de cours qui se tient au niveau des cycles supérieurs. Mais ceci étant dit, je comprends la mécanique de la FESR. Il y a un élément de consultation qui est impliqué dans ça alors donnons une dernière chance au coureur disons.

Lang : Si je pouvais faire une proposition séance tenante je la ferais, mais je suppose que je ne peux pas, mais j'informe déjà le Sénat que je ferai une proposition pour imposer un délai au prochain Sénat.

Président d'assemblée : À la prochaine réunion du Sénat académique.

Lang : Si je ne peux pas la faire aujourd'hui, je le ferai à la prochaine réunion. Je l'annoncerai selon les règles.

Président d'assemblée : On ne peut pas la faire sous les affaires découlant d'un procès-verbal, mais vous me donnez avis que vous auriez l'intention d'agir dans ce sens-là.

Lang : Oui.

Président d'assemblée : Nous sommes avertis. M. LeBlanc vous voulez intervenir à nouveau? Je vous rappelle qu'on est dans les affaires découlant du procès-verbal, il y a des limites au débat, il va falloir que l'on clôt avant longtemps.

LeBlanc F. : Monsieur le président, tout à l'heure j'ai mentionné un délai de deux années. Ça ne veut pas dire qu'il n'y aurait pas de plans de cours avec des objectifs généraux avant deux ans. C'est d'ici là lorsque les objectifs n'existent pas officiellement, c'est le professeur qui devra s'acquitter de la tâche de développer des objectifs généraux du cours qu'ils font essentiellement de toute manière. Il faut quand même faire attention d'imposer un délai. Adopter des objectifs généraux d'un cours, ça doit passer au département, au conseil de la faculté, au CPR et au conseil de la FESR, bien sûr. Donc il y a plusieurs étapes donc ça ne peut pas se faire même si qu'on aurait tous les objectifs généraux aujourd'hui, ça ne peut pas se faire à l'intérieur de quelques mois. Il faut quand même faire attention que là il y a cinq étapes, il y a le département, il y a la faculté, il y a le Comité des programmes des études supérieures, il y a le conseil de la FESR, il y a le CPR, le Comité des programmes. Donc il faut quand même comprendre qu'à chaque étape, ça peut prendre quelques mois parce que ces comités-là ne se rencontrent pas quand même à chaque semaine. Il faudrait quand même faire attention dans le délai qu'on veut imposer.

Président d'assemblée : Sur ce, je pense que je vais clore cette question-là parce qu'on s'éloigne un peu des affaires découlant du procès-verbal pour rentrer dans un débat de fond sur une question, ce n'est pas vraiment ça l'intention. Mais quand même, ça permis de clarifier, d'apporter un peu de clarification par rapport au suivi que l'on doit faire d'une question qui a été traitée dans un Sénat précédent. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires sur les affaires découlant du procès-verbal de la réunion régulière? Je vois aucune autre intervention donc s'il n'y a rien d'autre, je procède au prochain point. On aurait évacué le point 7.

8. Affaires découlant du procès-verbal SAC-180921 (extraordinaire)

8.1 Autres

Président d'assemblée : On entre maintenant dans le point 8 qui sont les affaires découlant du procès-verbal de la réunion extraordinaire. Là aussi, j'ouvre la discussion. Il n'y a pas de point à discuter en tant que tel, c'est seulement le 8.1 Autres qui est là. Alors est-ce qu'il y a des gens qui ont des questions, commentaires ou clarifications par rapport à les affaires découlant du procès-verbal? C'est une réunion qui était quand même assez succincte et qui avait un but très précis donc j'imagine qu'il y a peu de choses découlant. Ça va? Je ne vois personne demander la parole, point 8 est résolu.

9. Rapport du Comité conjoint de la planification

Président d'assemblée : Nous pouvons entrer directement donc dans le Rapport du Comité conjoint de la planification au point 9. Vous voyez là qu'il y a trois rapports d'évaluation, celui de biochimie, celui de mathématiques et statistiques et celui de traduction donc on va les prendre dans l'ordre comme ils sont là à 9.1 donc nous entrons dans la biochimie. Vous avez donc dans votre documentation reçu des cartons orangés qui vous présentent le rapport d'évaluation en tant que tel et je vais, sans plus tarder, céder la parole au VRER pour qu'il vous en fasse la présentation.

9.1 Évaluation des programmes en biochimie

VRER : Merci monsieur le président. Alors vous avez deux procès-verbaux du CCJ, celui du 27 août et celui du 2 octobre alors les items 9.1 et 9.2 renvoient au procès-verbal du 27 août et l'item 9.3 est traité par le PV du 2 octobre 2018. Alors allons tout de suite dans le procès-verbal du 27 août 2018 pour traiter de l'item 9.1, Évaluation des programmes en biochimie. On peut se rendre directement à la page 3 du procès-verbal du 27 août. Alors je vais lire la proposition et après ça on pourra en discuter. La proposition se lit comme suit : que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes et là vous avez la liste de quatre recommandations qu'on retrouve au bas de la page 3. Alors j'en fais la recommandation monsieur le président.

Président d'assemblée : Alors c'est proposé par le VRER, est-ce que c'est appuyé? M. Ashrit. Parfait, vous avez une proposition. Vous pouvez l'expliquer si vous voulez.

VRER : Oui, avec plaisir. Alors vous avez, comme l'a dit le président d'assemblée, trois cahiers à couverture jaune alors on réfère ici à celui qui s'intitule Évaluation des programmes en biochimie. Ça dont il est question ici c'est en fait de cinq programmes différents. Il s'agit de la spécialisation et de la majeure en régime régulier et coopératif et aussi de la maîtrise en biochimie. Alors comme vous pouvez voir par la table des matières, vous avez l'information sur l'autoévaluation. Il y a eu deux évaluateurs externes : M. Martin Bisailon de l'Université de Sherbrooke, et Mme Louise Brisson de l'Université Laval qui ont fait une visite du site et qui ont étudié les dossiers qui leur ont été transmis. Vous avez aussi les réactions du doyen de la Faculté des sciences. Et vu qu'il y a un programme de maîtrise, il y a aussi une réaction de la FESR dans le document. Vous avez à la page 65 et suivantes, l'avis du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche. Alors je vais passer rapidement à travers les quatre recommandations pour vous expliquer un peu le contexte de ce qui vous est présenté ce matin. Vous avez aussi peut-être une dernière chose, les statistiques d'inscription et de diplomation à la page 70 du cahier jaune. Alors vous avez les statistiques tant pour la spécialisation en régime régulier coopératif que la majeure et même des données sur la mineure. Alors d'entrée de jeu, je vais mentionner que ces programmes-là font partie de la liste des programmes prioritaires dans la planification académique. Je pense que je vais commencer en citant une phrase des évaluateurs externes Bisailon et Brisson. On peut lire à la page 3 de leur rapport ils nous disent que les programmes sont de qualité exceptionnelle dans un milieu performant et humain. Je pense que cette phrase-là en tant que telle résume l'ensemble de nos programmes en biochimie, que ce soit en régime régulier coopératif 1^{er} cycle ou 2^e cycle. Alors il faut vraiment voir les recommandations qui sont présentées ce matin dans une perspective d'amélioration continue. Alors on a quatre recommandations, je vais vous lire la première : que les responsables des programmes de biochimie considèrent la création d'un forum de discussion de 1^{er} cycle et d'un forum de discussion de 2^e cycle formé d'étudiantes et d'étudiants ainsi que de professeurs et professeures qui verront à assurer le maintien de la qualité et de la pertinence de la formation. Vraiment l'idée ici c'est que les évaluateurs externes ont constaté que le climat de travail est excellent entre les membres du corps professoral et aussi dans la relation avec les étudiants et on se dit que ce serait bien si peut-être une ou deux fois par année, les étudiantes et étudiants ainsi que le corps professoral de ces programmes se rencontrent pour discuter sur qu'est-ce qui pourrait être amélioré ou bonifié dans le cadre de ce programme. Alors c'est vraiment l'objet de cette recommandation numéro 1. La recommandation numéro 2 : que les responsables des programmes revoient l'offre de cours dans certains domaines de la biochimie et ce, au 1^{er} et 2^e cycle. Ici ça vient de commentaires de certaines étudiantes et certains étudiants qui disent ce serait intéressant s'il y avait davantage de diversité au niveau des cours à option dans certains domaines de la biochimie. Et ce qui a été cité dans les documents, si vous avez eu l'occasion de les lire, c'est des choses comme la biomédecine ou la microbiologie ou la biologie marine au 1^{er} cycle. Au 2^e cycle ce qui est ressorti ça serait peut-être intéressant d'avoir de la formation dans le domaine de la biostatistique parce c'est vraiment des commentaires de nos étudiants du 1^{er} et du 2^e cycle avaient fait davantage de diversification au niveau de certains types de cours à option. Recommandation numéro 3 : que la Faculté des sciences de concert avec les responsables des programmes voient à la mise à niveau des laboratoires d'enseignement en biochimie et à la révision des contenus des expériences de laboratoire. En fait ici on a eu une excellente nouvelle comme le doyen peut témoigner. On a un généreux donateur qui a donné une somme d'argent substantielle spécifiquement pour rénover les laboratoires d'enseignement alors ça tombe particulièrement bien. Et je sais aussi qu'il y a un projet dans le cadre du programme de langue officielle en enseignement pour obtenir des fonds ponctuels pour remettre à niveau nos laboratoires et en ayant des équipements de meilleure qualité, bien sûr ça permet d'ajuster aussi les protocoles de laboratoire qu'on fait faire à nos étudiants. Alors c'est l'esprit de la recommandation numéro 3. Et finalement la quatrième : que les responsables des programmes examinent diverses mesures susceptibles d'accroître le taux de diplomation au 1^{er} cycle en biochimie et ici on ne le voit pas dans le texte de la recommandation, mais ça concerne particulièrement la majeure. Vous avez vu dans les statistiques qu'au niveau de la majeure, le taux de diplomation n'est pas aussi élevé que dans le cas de la spécialisation. Alors il s'agit de voir s'il n'y a pas des possibilités à ce niveau ici d'avoir des démarches ou des changements qu'on peut apporter dans nos processus de recrutement, entre autres, pour accroître la diplomation. Je dis le recrutement, mais je devrais plutôt dire au niveau de la façon d'encadrer les étudiants. Dans le document on réfère au mentorat qu'on pourrait peut-être avoir davantage de ce qu'on a actuellement pour mieux encadrer les étudiants dans leur cheminement et ainsi accroître la diplomation. Alors voilà monsieur le président, les quatre recommandations pour cette proposition.

Président d'assemblée : Merci monsieur le vice-recteur. Je vous rappelle que lorsque nous approuvons les recommandations du CCJ, c'est pour les renvoyer dans l'unité académique et elles par la suite devront éventuellement nous revenir possiblement s'il y a lieu, avec certains suivis, mais c'est essentiellement ça. Questions ou commentaires sur la proposition? J'ai une demande alors je commence par M. Dako.

Dako : Merci monsieur le président. J'adore bien les recommandations qui ont été données, je ne reviendrai pas là-dessus. J'ai juste quelques petites questions d'éclaircissement. À la page 010 en-dessous dans le document orange, la dernière phrase du dernier paragraphe où on mentionne que dans le cas du CS, ce comité est formé de trois membres du corps professoral incluant la personne qui supervise. S'il y a plusieurs profs qui encadrent des étudiants, comment il vont former ce siège si chaque superviseur faire partie, des trois membres qui forment le siège, j'ai du mal à comprendre un peu cette procédure ici.

Président d'assemblée : Ce qu'on me chuchote à l'oreille c'est que pour chacun des cas en particulier lorsqu'on étudie le dossier d'un étudiant, il se rajoute une quatrième personne qui est le superviseur. Donc c'est ce que ça voudrait dire.

Dako : Donc il y a trois membres du CS, mais il y a une quatrième personne qui peut s'ajouter.

Président d'assemblée : C'est ça. Donc quand même tu dis les dossiers d'un étudiant ou d'une étudiante, on ajoute le superviseur à ce moment-là, mais il est d'au moins trois membres en tout temps. On comprend? Est-ce que ça répond à votre question M. Dako?

Dako : Oui ça répond à ma question parce que ça m'a posé un gros point d'interrogation. Et puis deuxième partie où c'est mis option, le cours à option, choisir conjointement avec le ou la responsable du programme, j'imagine que ceci incluant le superviseur et l'étudiant.

Président d'assemblée : Oui, quand on dit conjointement il faut que quelqu'un s'est joint. Ça voudrait dire le responsable du programme conjointement avec. On ne dit pas avec qui on joint par exemple, mais on déduirait que l'étudiant définitivement est dans le coup, mais il n'y a rien qui exige nécessairement que le superviseur soit dans le coup malgré que ce serait logique.

Dako : Ce serait logique.

Président d'assemblée : Le but ici c'est de mentionner que le choix doit se faire avec la participation du responsable du programme, c'est ce qu'est le but de cette phrase-ci. Est-ce que ça répond votre question aussi?

Dako : Oui, ça répond ma question.

Président d'assemblée : Parfait. Mme Surette au numéro 23, allez-y.

Surette : Juste pour répondre rapidement à M. Dako, le comité aviseur est en effet un minimum de trois personnes incluant le superviseur puis quand il y a une co-supervision, le comité est de quatre personnes. C'est juste une façon de suivre les étudiants convenant. Ma question ou mon commentaire est par rapport à la recommandation 4. Le programme de biochimie c'est un des programmes que les étudiants qui sont en DSS qui n'ont pas été acceptés en médecine après leur deux ans de DSS, il y a beaucoup beaucoup de transferts qui vont se faire vers la biochimie. Je pense que la majeure est un des programmes qui va être largement utilisé donc c'est pour moi absolument normal que le taux de diplomation soit plus faible que ce qu'on s'attendrait d'un programme où les étudiants rentrent dans le but de finir ce programme-là. Donc c'est plutôt une façon pour des étudiants de réappliquer en médecine après trois ans ou après quatre ans et c'est ça qui fait que le taux de diplomation peut être plus faible. Pour moi je veux dire il n'y a pas de mal à examiner nos façons de retenir nos étudiants dans nos programmes. Je pense qu'il y a une explication absolument logique pourquoi que le taux de diplomation est plus faible.

Président d'assemblée : Donc le programme de majeure servirait un peu de plateforme transitoire pour les gens qui s'alignent vers la médecine, les choses du genre. Ça expliquerait que le taux de diplomation c'est plus faible. C'est mentionné dans le document donc ça confirme. Parfait. M. Clarisse.

Clarisse : C'était exactement le même commentaire et c'était aussi pour dire qu'il passait parfois par la majeure avant d'aller vers la spécialisation qui est notre programme phare en biochimie ou qu'ils amènent plus facilement au programme de 2^e cycle. Donc il y a une transition parfois de médecine jusqu'à la majeure et une réalisation pour les étudiants de passer de la majeure en spécialisation qui leur donne plus de bénéfices. Mon commentaire c'était en général de faire attention au taux de diplomation tel qu'on peut le voir des chiffres ici. De ne pas oublier que quand on prend le nombre d'inscrits dans une année, il faut le diviser par quatre par rapport à ici donc ce n'est pas par exemple 5 divisé par 25, c'est 5 divisé par 27 et même divisé par 4 donc c'est des taux de diplomation qui sont ici et ça n'inclut pas les taux de transfert dans un autre programme que l'on exploite. Mais ceci étant dit, c'est une recommandation qu'on appliquera au Département de chimie et biochimie parce qu'on a le cœur le succès de nos étudiantes et nos étudiants.

Président d'assemblée : Donc ce que vous dites c'est qu'en fin de compte, il finit par y avoir une diplomation, mais peut-être à la spécialisation plutôt qu'à la majeure à cause de transfert. Ça va. Je n'ai plus d'autres demandes d'intervention pour l'instant. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou interventions sur la proposition avant que nous procédions? Je ne vois plus de demandes alors est-ce que nous sommes dans ce cas-là prêts à voter sur les recommandations? Il me semblerait que oui donc sans plus tarder, j'appelle le vote. Allez-y maintenant. J'arrête le vote et c'est 37 oui, aucun non. C'est adopté à l'unanimité parmi les personnes qui se sont exprimées. Parfait. Monsieur le VRER vous n'avez plus rien à ajouter sur ce point-là? On peut considérer dans ce cas-là que notre point 9.1 est résolu.

9.2 Évaluation des programmes en mathématiques et statistique

Président d'assemblée : Nous avançons donc au point numéro 9.2 qui sont les programmes de mathématiques et statistique. Alors je renvoie à nouveau la parole au VRER.

VRER : Merci monsieur le président. Alors on est toujours dans le procès-verbal de la réunion du 27 août 2018. Je vous invite d'aller à la page numéro 4. Alors le texte de la proposition se lit comme suit : que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes, et vous avez une liste de quatre recommandations à la page 4 du PV. Alors voilà monsieur le président, j'en fais la recommandation.

Président d'assemblée : Vous en faites la proposition, tout à fait et c'est appuyé par Jean-François Thibault. Voulez-vous nous expliquer?

VRER : Oui. Alors vous avez un cahier à couverture jaune qui regroupe l'ensemble des documents qui ont été utilisés dans le cadre de cet exercice. Vous avez à la fin du document à la page 70 les statistiques pour les différents programmes alors justement les programmes dont il est question ici, il y en a quatre. Il s'agit de la majeure, B. Sc. majeure en mathématiques en régime régulier coopératif, il y en a trois pardon, la maîtrise et puis le baccalauréat majeure en régulier et coop. Alors les évaluateurs externes étaient Mme Debbie Depuis de HEC et M. Frédéric Gourdeau de l'Université Laval. Je vous rappelle que dans le cadre de la planification académique, le programme de majeure, pardon, mathématiques est un programme à maintenir et puis le programme de maîtrise fait partie des programmes prioritaires. Pour ce qui est des programmes coopératifs, effectivement dans la planification académique, ils sont tous dans des programmes nécessitant une attention particulière, pas parce qu'ils sont problématiques, mais plutôt parce qu'on aurait aimé voir une augmentation de la participation à ces programmes. Alors allons-y avec chacune des quatre recommandations. Les deux premières elles vont de pair. Elles concernent ce qu'on appelle des parcours ou des profils qu'on pourrait introduire dans le cadre des programmes de 1^{er} cycle. Alors je lis la recommandation numéro 1 : que les responsables des programmes de 1^{er} cycle en mathématiques et statistique établissent quelques parcours ou profils précis pour la majeure en mathématiques régulier et coop, en fonction des besoins du marché du travail et de l'évolution de la discipline. Alors ici les commentaires qu'on a reçus sont à l'effet que ça s'inscrit cette discussion-là dans le cadre où il y a des défis de recrutement en mathématiques et statistique ce qui est malheureux dans le sens où ce sont vraiment des disciplines qui ont le vent dans les voiles, vous le savez avec ce qui se passe au niveau des technologies, c'est des technologies qui de nos jours sont très solidement assises sur des connaissances importantes en mathématiques et en statistique alors ce sont des domaines vraiment qui ont le vent dans les voiles qui sont susceptibles d'avoir une croissance majeure dans les prochaines années et on voudrait augmenter le recrutement. Ce que nous font comme suggestion les évaluateurs externes c'est justement d'avoir des profils, des regroupements de cours disciplinaires pour mettre l'emphase sur certaines thématiques. Des exemples qui sont mentionnés dans le document que vous avez peut-être remarqué c'est la mathématique financière par exemple ou encore les statistiques ou encore l'actuariat. Alors il y aura peut-être lieu de faire des regroupements de nos cours pour avoir une thématique ou un dénominateur commun qui fera en sorte ce sera plus facile à vendre comme programme d'études. Ça c'est la recommandation numéro 1. La deux dit exactement la même chose, mais je vais quand même prendre le temps de la lire : que les responsables des programmes de 1^{er} cycle en mathématiques et statistique examinent la possibilité de développer des parcours ou profils en analyse de données massives et en intelligence artificielle pour la majeure en mathématiques régulier et coop. Alors pourquoi est-ce qu'on a scindé recommandation 1 et 2 c'est que dans le cas de la recommandation numéro 1, on offre déjà des cours sur ces thématiques-là alors que dans le cadre de la recommandation numéro 2, on n'a pas vraiment une banque de cours en place puis on n'a pas vraiment d'expertise actuellement sur ça. Donc c'est beaucoup plus facile à implanter à court et à moyen la recommandation numéro 1 alors que la recommandation numéro 2 renvoie aux effectifs professoraux. D'ailleurs c'est traité dans le document, on s'attend dans les prochaines années à ce qu'il y ait des changements importants au niveau des effectifs professoraux et le message qui est envoyé ici lorsqu'il y aura des embauches à faire, ce sera important de garder à l'esprit ces thématiques d'analyse de données massives et d'intelligence artificielle qui, comme vous le savez, sont vraiment des thématiques vraiment importantes ces années-ci pour les années futures. Alors c'est dans ce sens-là qu'on a séparé la recommandation 1 de la numéro 2. On va tout de suite à la recommandation numéro 3. Elle concerne spécifiquement la maîtrise. Alors que les responsables du programme de maîtrise en mathématiques examinent la possibilité d'ajouter un cinquième cours de 3 crédits et de réduire d'autant le nombre de crédits de la thèse. Alors il faut savoir que c'est un programme de 45 crédits. La thèse est quand même significative, c'est 33 crédits pour la thèse et il y a quatre cours de 3 crédits pour un total de 12. Les évaluateurs externes considèrent que c'est vraiment pas beaucoup de cours pour un programme de maîtrise

et c'est dans ce contexte-là qu'on suggère qu'il y ait cinq cours donc 15 crédits et qu'on réduise un peu le poids de la thèse. Et finalement la quatrième recommandation : que les responsables des programmes de 1^{er} cycle en mathématiques et statistique voient à la mise en place d'une approche plus concertée dans l'offre des cours à plusieurs sections. Alors vous n'êtes pas sans savoir que les mathématiques sont des disciplines qu'on retrouve dans plusieurs programmes d'études. Il y a beaucoup de ce qu'on appelle des cours de service en mathématiques, des cours où il y a plusieurs sections de cours. Alors ce qui est recommandé ici c'est qu'il y ait davantage d'harmonie entre les différentes sections de cours. On mentionne par exemple ici les plans de cours, les notes de cours, les exercices qu'on fait faire aux étudiantes et étudiants donc c'est d'harmoniser ces cours à sections multiples. Alors voilà monsieur le président.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Questions ou commentaires sur la proposition? Je n'ai pour l'instant aucune demande d'intervention. C'est clair pour tout le monde? Si ça l'est, nous allons procéder au vote assez rapidement dans ce cas-là. Ça va? Toujours rien? C'est beau. Dans ce cas-là, j'appelle le vote sur la proposition. Je démarre le vote maintenant, allez-y. J'arrête le vote et c'est unanime. Parfait. Rien d'autre à rajouter sur ce point-là donc on peut considérer que 9.2 aussi est résolu. Nous en arrivons à 9.3.

9.3 Évaluation des programmes en traduction

Président d'assemblée : Pour une précision rapide, le VRER dit que les cahiers sont jaunes, moi je dis qu'ils sont orangés. Officiellement j'ai raison. Donc au point 9.3, maintenant on parle de l'évaluation des programmes de traduction. Monsieur le VRER vous pouvez nous parler du cahier orangé de traduction.

VRER : Merci monsieur le président. Je vous réfère maintenant au deuxième procès-verbal, celui du 2 octobre 2018 et le document en carton orangé que vous avez obtenu. Alors allons tout de suite à la page 3 du procès-verbal du 2 octobre 2018. Alors la proposition se lit comme suit : que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes et vous avez une liste de six recommandations qu'on retrouve à la page 3 du document, alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Merci. C'est proposé par le VRER et c'est appuyé par Jean-François Thibault. Vous pouvez nous expliquer.

VRER : Alors on parle ici de trois programmes d'études : le baccalauréat spécialisé en traduction, le baccalauréat spécialisé en traduction en régime coopératif et aussi on a le baccalauréat de deux ans en traduction pour les gens qui ont déjà un premier baccalauréat. Essentiellement, toute l'analyse s'est faite autour du baccalauréat spécialisé en traduction puisque les autres découlent de celui-ci. Vous avez les statistiques à la page 69 du cahier à couverture orangée. Vous avez les statistiques pour le baccalauréat régulier, coop et ainsi pour le programme accéléré. Alors on a six recommandations. D'abord je mentionne qu'il y a eu deux évaluateurs externes : M. Éric Poirier de l'Université du Québec à Trois Rivières, ainsi que Mme Carmen Roberge de l'Université de St-Boniface qui ont fait le travail pour nous. Je vous rappelle aussi qu'il s'agit de programmes qui sont sur la liste des programmes prioritaires dans la planification académique. Alors je vais tout de suite sauter aux recommandations 1, 2 et 3 qui sont sur la thématique des cours. Il y a un certain nombre de questions et préoccupations qui ont été soulevées en ce qui concerne les cours dans les programmes de traduction alors je lis tout de suite la recommandation numéro 1 : que les responsables des programmes étudient la possibilité d'offrir deux cours d'initiation et réduction dès la 1^{re} année des programmes. Actuellement il y a un seul cours de sigle TRAD qui est offert en 1^{re} année et on considère que ce serait pertinent qu'il y en ait plus qu'un et ici la recommandation c'est qu'il y en aurait deux, un à l'automne, un à l'hiver et d'après les informations que j'ai, l'unité académique est entièrement d'accord avec ça et déjà le travail a été commencé pour qu'il y ait deux cours de traduction dès la 1^{re} année. Alors voilà pour la première recommandation. La deuxième : que les responsables des programmes étudient la possibilité de décloisonner les cours de traduction spécialisée de 3^e et 4^e année de façon à ce qu'ils soient accessibles à toutes personnes inscrites au programme de traduction ayant complété 60 crédits. Alors dans la structure actuelle du programme, vous avez des cours de traduction spécialisée comme traduction administrative, traduction économique, traduction technique et ainsi de suite qui sont dans des années spécifiques. Alors ce qu'on dit ici c'est que dès qu'on a terminé 60 crédits, il n'y a pas de raison pour qu'on crée ces contraintes qu'on considère être artificielles et donc on pourrait permettre que ces cours spécialisés soient pris en 3^e ou 4^e année selon un certain nombre de variables. Alors c'est l'objet de la deuxième recommandation et la troisième qui elle aussi porte sur les cours : que les responsables des programmes étudient la possibilité de diversifier l'offre de cours de traduction spécialisée notamment dans les domaines de la traduction juridique. Alors des commentaires qu'on a reçus en ce qui concerne les cours de traduction spécialisée c'est que ce serait bien d'avoir des choses comme la traduction scientifique ou la traduction juridique. Ici vous retrouvez la traduction juridique dans le texte de la recommandation parce que comme vous le savez, à la Faculté de droit on a de l'expertise dans ce domaine-là alors ce serait vraiment intéressant qu'on puisse bénéficier de cette expertise pour offrir davantage de cours de traduction spécialisée. Je suis conscient que ça renvoie à toutes sortes d'autres problèmes, mais il y a quand même de l'expertise à l'université qui serait aux bénéfices de nos étudiantes et étudiants qui sont dans nos programmes de traduction. Alors ça c'est l'esprit de la troisième recommandation. Maintenant la quatrième qui renvoie indirectement la première recommandation, je la lis : que les responsables des programmes, de concert avec les décanats des études du campus d'Edmundston et du campus de Shippagan, explorent la possibilité de rendre disponible aux étudiantes et étudiants des campus d'Edmundston

et de Shippagan les cours de sigle TRAD offerts en 1^{re} année. Je pense que cette recommandation 4 elle est particulièrement importante à la lumière de la numéro 1 où on parle de passer de 3 à 6 crédits de cours en 1^{re} année en traduction alors ce serait vraiment bien si les étudiantes et étudiants des campus d'Edmundston et Shippagan puissent aussi s'inscrire à ces cours de traduction de 1^{re} année. On mandate finalement l'unité académique de voir comment est-ce qu'on pourrait développer, quelle serait la formule pédagogique qui permettrait de s'assurer que tous les étudiants et étudiantes auraient accès à ces cours même si c'est seulement la 1^{re} année qui est offerte à Edmundston et Shippagan. Recommandation 5 : que les responsables des programmes voient à l'examen des cours de la discipline principale dans le but d'assurer la complémentarité des objectifs généraux des cours et l'absence de chevauchement et de répétition. Il a été constaté qu'avec les années, les professeurs ont développé leurs cours de traduction, mais quand on les regarde dans une perspective globale, on se rend compte que peut-être l'arrimage d'un cours à l'autre n'est pas optimal et puis il y a peut-être certains chevauchements ou certains trous dans le cheminement alors on mandate finalement l'unité académique de regarder l'ensemble des cours et de s'assurer qu'il n'y a pas ces chevauchements pour qu'on ait finalement le programme qui utilise de façon optimale toutes les ressources. Et finalement, la sixième recommandation : que les responsables des programmes révisent les approches pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisées afin d'accroître la composante pratique propre aux réalités professionnelles qu'on retrouve sur le marché du travail. Ici ce qui est constaté c'est que bien sûr on peut s'inscrire à des stages en traduction, mais c'est optionnel. C'est-à-dire que quelqu'un peut faire son programme en entier en ayant très peu d'expérience professionnelle du milieu de travail. On se dit que c'est un programme qui est professionnel, c'est un peu dommage et puis s'il y a des changements au niveau des approches pédagogiques pour mettre davantage l'emphase sur des activités professionnelles, on donne des exemples comme la participation des projets de traduction, des exemples comme la gestion de projets comment ça fonctionne donc impliquer davantage à l'intérieur des cours des activités qui sont plus expérientielles si vous me permettez l'expression, ce serait bon pour la formation des étudiantes et des étudiants. Alors voilà monsieur le président, les six recommandations.

Président d'assemblée : Merci. Questions ou commentaires sur la proposition? J'ai deux interventions, M. Dako allez-y.

Dako : Merci monsieur le président. C'est juste une question d'éclaircissement par rapport à la recommandation 2 où on demande qu'un étudiant ait complété 60 crédits de cours. Dans le document je me demandais est-ce que ça s'applique à, parce qu'on parle de baccalauréat en traduction, baccalauréat en traduction régime coopératif et baccalauréat en traduction accélérée. Est-ce que ça s'applique aux trois ou si c'est le cas, dans le cas du baccalauréat avec programme accéléré le total est 60 crédits.

Président d'assemblée : Monsieur le VRER allez-y.

VRER : Évidemment ça ne s'applique pas à un programme de 60 crédits. Dès l'an un le programme de 60 crédits il reste l'accès au programme au cours spécialisé.

Dako : Parfait.

Président d'assemblée : Et j'imagine que ça risque d'être géré comme préalable de cours donc par définition faudrait accumuler les crédits avant de s'inscrire au cours.

VRER : C'est ça.

Président d'assemblée : Prochaine intervention de la part de M. Clarisse.

Clarisse : Je tiens à dire que c'est un programme de qualité et malgré les commentaires que j'ai faits juste après, c'est plus une inquiétude ici. Je vois des changements dans le contenu des cours ici qui va faire une meilleure visibilité du programme, mais je suis resté perplexe par rapport au nombre d'inscriptions sur les cinq dernières années et je suis un petit peu surpris qu'on en ait pas parlé ici. On est passé de 62 inscriptions à 31 inscriptions donc je ne veux pas jeter le prob sur l'unité, mais ma question est plutôt de savoir quel est le mécanisme de soutien qu'offre l'université à cette unité pour justement revitaliser, refaire un petit peu de promotion pour recruter davantage d'étudiants. Mon commentaire ce n'est pas de dénigrer la perte d'étudiants, mais c'est comment faire pour rebondir et quel est le mécanisme de soutien de la part de l'université dans cet exercice-là. Oui, tous les changements qui seront apportés au programme je pense qu'ils vont être bénéfiques à long terme et à court terme, quel est l'appui de l'université c'est ma question.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a une réponse à cette question? Peut-être le doyen de la faculté? M. Thibault au numéro 34.

Thibault : Merci monsieur le président. C'est une excellente question, mais la réponse va être assez simple et je vais ensuite peut-être céder la parole à la directrice du département qui est ici. Les chiffres sont un peu trompeurs ici dans la mesure où jusqu'en 2013, il y avait des bourses de recrutement qui ont gonflé pendant quelques années, les années précédentes en fait, qui ont gonflé indûment les chiffres. Les chiffres qu'on voit pour 2015-2016 puis les chiffres autour d'une trentaine, 30-35, c'est des chiffres qui correspondent aux chiffres

qui étaient là avant que le programme de bourse vienne je dirais dans une certaine mesure, déstabiliser les inscriptions. Mais peut-être que Julie Arsenault voudrait ajouter quelque chose.

Président d'assemblée : Mme Arsenault, numéro 14. J'ai aussi une intervention par après de M. Lang, je ne vous ai pas oublié, je vous reviens. Allez-y.

Arsenault : Merci M. Thibault a bien répondu en gros à la question. L'autre chose que j'aimerais rajouter c'est que le marché ne peut pas absorber plus de diplômés qu'on en produit. Les années où on avait une soixantaine d'étudiants au département quand je suis arrivée en 2012, les premiers diplômés en 2013 que j'ai vus recevoir un diplôme il y en avait une vingtaine et y'en avait une qui s'est trouvée un emploi cette année-là en traduction, c'est tout. Donc de surcharger le marché nous aiderait pas du tout finalement.

Président d'assemblée : Ok, parfait, merci pour ça. M. Clarisse ça va?

Clarisse : Oui, à nouveau, je vous remercie de la réponse et des éclaircissements. C'était pas pour remettre en cause un programme performant, c'était juste un éclaircissement.

Président d'assemblée : Parfait. M. Lang, allez-y.

Lang : Merci monsieur le président. Moi ça concerne la recommandation numéro 6 et la dernière ligne propre aux réalités professionnelles qu'on retrouve sur le marché du travail. Et là ma question va s'adresser à l'experte, à ma collègue Arsenault. Est-ce que ce serait pas pertinent aussi d'ajouter sur le marché du travail selon l'évolution de la discipline parce que si on regarde des traductions faites par Google translate, je ne pense pas que c'est ce qu'on apprend dans le programme, au contraire, la discipline doit évoluer aussi et être une locomotive par rapport au marché du travail et non l'inverse. Je ne sais pas si elle veut commenter ou peut-être le doyen aussi.

Président d'assemblée : Je ne sais pas si on peut vraiment répondre.

Lang : Sinon, je ne sais pas si ça serait un amendement, mais j'aimerais qu'on rajoute si le département ou si le programme veut bien, qu'on ajoute « et selon l'évolution de la discipline ».

Président d'assemblée : C'est certain que c'est un texte qui appartient à l'assemblée dorénavant. Je vais rapidement me tourner vers les proposeurs et appuieurs. Est-ce qu'il y a d'emblée un problème avec ça? Non. Est-ce qu'il y a un problème dans l'assemblée avec ça parce que techniquement, la résolution elle est là, elle appartient à l'assemblée. Elle n'appartient plus au proposeur et appuieur.

Lang : Sinon, je ferai une proposition d'amendement.

Président d'assemblée : S'il faut ça serait probablement préférable de le faire parce que le texte appartient vraiment à l'assemblée. Alors est-ce que vous faites la proposition de l'amendement formellement?

Lang : Oui.

Président d'assemblée : C'est appuyé par M. Dako donc nous sommes maintenant en débat sur l'amendement et non plus sur la proposition principale qui est d'ajouter, et pouvez-vous me donner à nouveau exactement ce que vous voulez rajouter?

Lang : Donc la phrase devrait se lire ainsi : afin d'accroître la composante pratique propres aux réalités professionnelles qu'on retrouve sur le marché du travail et selon l'évolution de la discipline.

Président d'assemblée : Et selon l'évolution de la discipline ajouté à la fin.

Lang : Ajouté à la fin.

Président d'assemblée : Ça va. Questions ou commentaires sur l'amendement en tant que tel? J'ai deux demandes d'intervention alors premièrement Mme Arsenault, numéro 14. Allez-y.

Arsenault : Merci. La première chose c'est que je ne suis pas certaine de ce qu'on entend par discipline parce qu'il y a une personne qui fait des études supérieures en traduction. On fait des études supérieures en traductologie donc il y a deux choses : la traduction et la traductologie. Donc je ne sais pas quelle discipline on parle en ce moment et ce que je dirais ici c'est que ce qui se passe sur le marché du travail, c'est ce qui se passe dans le métier. C'est ce qui se passe c'est comment on va former nos étudiants si on n'a pas le choix d'évoluer en suivant ça. Si du jour au lendemain la traduction automatique devient la norme bien il faudra qu'on fasse quelque chose, faudra qu'on y réfléchisse.

Président d'assemblée : D'une part, je pense qu'on peut déduire que puisqu'on est dans un programme de traduction et non pas de traductologie, que la discipline c'est probablement la traduction, j'imagine.

Arsenault : Oui, mais en même temps, ce n'est pas une discipline comme telle.

Président d'assemblée : Ce n'est pas une discipline ce que vous dites. C'est la première fois que je vois un responsable de programme me dire que sa discipline n'est pas une discipline.

Arsenault : Bien ce que je veux dire c'est que ce n'est pas, je veux dire en mathématiques c'est simple, c'est des mathématiques alors qu'en traduction, on forme au 1^{er} cycle des traducteurs, mais si on va aux études supérieures, ce n'est pas en traduction comme telle, c'est en traductologie donc c'est deux choses un peu différentes.

Président d'assemblée : Mais la résolution qu'on a devant nous porte seulement sur le 1^{er} cycle, n'est-ce pas?

Arsenault : Oui, je pense, mais en même temps c'est un peu conflictuel pour moi.

Président d'assemblée : Ok, je vois ce que vous dites. J'ai plusieurs interventions maintenant. Je vais aller dans l'ordre à M. Dako, numéro 36.

Dako : Merci monsieur le président. J'ai appuyé l'amendement parce que je crois qu'en ajoutant la phrase selon l'évolution donc de la discipline, on met l'accent sur la formation académique donc la pertinence et la compétence et moi c'est cette partie-là qui m'intéresse et c'est pour cela que j'appuie sérieusement l'amendement. On a vu ça dans le cas du programme de mathématiques et statistique où ils ont selon le besoin du marché, mais avec l'évolution de la discipline. Alors moi j'estime que la proposition est une excellente proposition.

Président d'assemblée : Donc vous appuyez ça, parfait. Mme Surette, numéro 23.

Surette : Je suis sensible à la question de discipline étant dans un domaine interdisciplinaire. Si on mettait le domaine, ça répondrais-tu à... Excusez, je m'adresse au président puis je regarde ma collègue.

Président d'assemblée : C'est certain que c'est toujours à moi que vous parlez, mais il reste qu'il y a aussi des expressions consacrées à l'université quand on parle des domaines scientifiques. Le mot domaine n'existe pas dans nos expressions consacrées. On parle de discipline quand on parle véritablement d'une discipline proprement dit ou un champ d'étude quand c'est plus large. Donc l'administration des affaires est un champ d'étude, la comptabilité est une discipline par exemple. Donc ce sont des expressions que l'on utilise officiellement dans les règlements à l'université par exemple. Domaine en n'est pas une.

Surette : Mais champ d'étude pourrait une solution à ce moment-là.

Président d'assemblée : Champ est plus large que discipline, c'est ce que ça veut dire, mais le champ ici c'est peut-être l'élan, c'est peut-être très large. C'est une suggestion que vous lancez. Je vais maintenant à M. Coulibaly, numéro 26.

Coulibaly : Moi je trouve la recommandation telle que formulée correcte, moins ambiguë dans la mesure où on parle de réviser les approches pédagogiques d'enseignement afin d'accroître les composantes pratiques tant aux réalités professionnelles qu'on retrouve sur le marché du travail. Et quand on parle de marché du travail, c'est le marché du travail qui dicte si vous voulez.

Président d'assemblée : Est-ce que vous intervenez sur la résolution principale ou sur l'amendement?

Coulibaly : Sur l'amendement.

Président d'assemblée : Sur l'amendement, ok, allez-y.

Coulibaly : Pour moi, il va de soi que la recommandation telle qu'elle est formulée ici n'est pas ambiguë parce qu'on parle de réalité pour ce qu'on retrouve sur le marché du travail donc ajouter encore selon la discipline et l'évolution parce que le marché du travail dicte déjà la loi de ce qu'on doit donner et que le marché du travail évolue toujours. Il est évolutif donc encore aller mettre selon l'évolution du champ disciplinaire.

Président d'assemblée : Vous ne trouvez pas ça nécessaire.

Coulibaly : Ce n'est pas nécessaire, absolument.

Président d'assemblée : Ok. Là j'ai Mme Arsenault, mais vous avez déjà parlé quelques fois Mme Arsenault. Si ça ne vous dérange pas, je vais donner la parole à Jean-François Thibault et si vous voulez intervenir par après, je vous reviens.

Thibault : Merci monsieur le président. J'ai l'impression qu'on coupe les cheveux en quatre ici. Je pense que plutôt que de s'attacher à la lettre est-ce que ça va être discipline, est-ce que ça va être domaine parce que ça existe pas par ailleurs dans les règlements, est-ce que ça va être champ d'étude, je pense c'est l'esprit qu'il faudrait comprendre et l'esprit c'est que c'est l'évolution du contenu des cours d'une structure de programme qui n'est pas uniquement arrimée au marché du travail, c'est ça qu'on veut dire par l'évolution de la discipline je pense. Est-ce que c'est traduction ou traductologie? Il y a des débats et je pense que je suis assez d'accord avec les débats. Ceci dit, on coupe les cheveux en quatre. C'est l'esprit je pense sur lequel il faudrait revenir.

Président d'assemblée : Mme Arsenault, je vous donne la parole à nouveau. Allez-y.

Arsenault : Merci monsieur le président. Je voulais justement aller dans ce sens-là c'est qu'on forme des traducteurs pour le marché du travail donc on n'a pas le choix de regarder ce qui se passe là. Donc je ne pense pas que ça aiderait beaucoup de rajouter discipline. Je pense que c'est vraiment, sur le fond c'est ça.

Président d'assemblée : Rapidement, je n'ai pas d'autres demandes d'intervention et je crois déjà les arguments commencent à se recentrer autour de deux questions, l'une qui est ça aide la clarification, ça ajoute un élément par rapport à l'académique et l'autre qui est c'est superflu, c'est déjà inclus dans ce qu'on a par ailleurs dans la résolution. C'est les deux grands arguments qui ont été mis de l'avant et si quelqu'un a quelque chose de différent ou de nouveau qu'on n'a pas déjà entendu, vous pouvez l'ajouter maintenant. Sinon, je crois qu'on est prêt à procéder au vote sur l'amendement. D'autre chose? Je vois personne qui se manifeste. Alors je vous rappelle qu'on est à un vote sur l'amendement à la proposition principale qui vise à rajouter à la fin de la recommandation 6 la phrase et selon l'évolution de la discipline rajoutée à la fin de la recommandation 6. C'est ça que nous discutons. Sur cette question-là, j'appelle donc le vote sur l'amendement. Allez-y maintenant. J'arrête le vote et c'est 15 oui et 22 non, la proposition est rejetée à la majorité. Parfait. Donc la proposition originale de la recommandation 6 demeure intact, nous revenons sur le débat sur la proposition principale qui est d'adopter les six recommandations. Sur la proposition principale, est-ce qu'il y a d'autres interventions? J'ai deux demandes. M. Levesque, numéro 7, allez-y.

Levesque R. : Merci monsieur le président. C'est la première fois lorsque je faisais la lecture du document jaune orange, j'ai pris connaissance des chiffres, je trouvais ça intéressant, mais il y a une question qui me vient à l'esprit c'est que cette clientèle en traduction, je la compare réellement avec la clientèle qui est à UNB, c'est-à-dire que c'est une clientèle vraiment similaire parce que nous on a quand même une formation francophone, mais la clientèle en traduction j'ose croire que ceux qui vont graduer à UNB ont sensiblement le même profil.

Président d'assemblée : Vous allez provoquer une intervention de Mme Arsenault.

Levesque R. : Mais j'apprends puis moi ce qui m'interroge puis qui me questionne c'est que quand on dit que le marché est saturé au niveau des emplois, je serais curieux de savoir ce qui se passe sur le secteur anglophone. Est-ce qu'il est saturé parce qu'eux ont beaucoup de gradués. Je me demande ce qui se passe sur le côté anglophone.

Président d'assemblée : Est-ce que c'est Mme Arsenault qui est la meilleure à répondre à cette question-là ou il y a peut-être pas de réponse parce que nous sommes pas UNB. Il y en a une. Je sais que d'une part étudier de traduire de l'anglais au français ou du français à de l'anglais ce n'est pas la même chose, mais je vais vous laisser y aller Mme Arsenault.

Arsenault : Merci monsieur le président. Au Canada, il y a dix universités qui offrent des programmes de traduction. Nous sommes la seule université dans les programmes des Maritimes. Ensuite de ça l'autre chose c'est qu'au Canada à peu près 95 % de la traduction est faite vers le français et non pas vers l'anglais, donc 5 % vers l'anglais. Il y a Ottawa, Concordia et Glendon qui offrent des programmes vers l'anglais.

Président d'assemblée : Ah oui donc le tableau est brossé, tout à fait. Ça répond à votre question M. Levesque? Et maintenant j'ai Mme McLaren, numéro 33.

McLaren : Je voulais juste me prononcer en fait sur la recommandation 3 qui vise spécifiquement la traduction juridique. Je suis d'accord que le marché de traduction juridique est assez restreint et saturé, mais en ce qui concerne la traduction juridique, je peux vous le dire à titre de directrice du centre de traduction et de terminologie juridique, on a un gros gros besoin de traducteurs formés en traduction juridique. Le CCJ pourrait certainement aider la faculté à développer un programme. On est en train en ce moment d'essayer de développer un programme de formation continue en traduction juridique parce qu'il y a aucune formation en traduction juridique qui se donne actuellement au Canada en ce qui concerne la Common Law en français et c'est un gros problème et le gouvernement fédéral a besoin de jury linguiste, nous avons besoin de jury linguiste. Les provinces qui légifèrent dans les deux langues officielles ont besoin de jury linguiste, mais le gros problème ça prend des années pour former un jury linguiste qui est formé en droit et en traduction juridique. Ça prend beaucoup de temps alors il y a beaucoup à faire sur ce marché très restreint, très spécifique.

Président d'assemblée : Parfait. Merci de cette clarification. Mme Arsenault vous voulez intervenir à nouveau? Il y a personne d'autre donc je vais vous laisser aller.

Arsenault : Merci, je vais faire ça très rapidement. Je tiens à rappeler que la recommandation dont il est question c'est pour le programme de 1^{er} cycle donc un cours de traduction. Je tiendrais aussi à rappeler qu'on en avait un cours qui a été aboli parce qu'il n'y avait plus de ressources disponibles. Donc ce n'est pas par manque d'intérêt ou tout ça. Et j'apprécie beaucoup le commentaire de Mme McLaren parce qu'il faut tenir à spécifier qu'un traducteur qui ferait de la traduction juridique, ça été longtemps une maîtrise à l'Université d'Ottawa qui était donnée. Ce n'est pas un cours qui va faire des traducteurs juridiques donc il faut bien comprendre ça. C'est un cours de spécialisation qui vaut un cours de spécialisation en traduction technique, scientifique, administrative, tout ça. L'idée c'est dans notre parcours de donner des chances à nos jeunes, à nos étudiants de voir différents types de discours spécialisés. Mais non, ce serait très heureux de pouvoir à nouveau avoir un cours de traduction juridique. Merci.

Président d'assemblée : Parfait. Mme McLaren, je ne veux pas qu'on rentre dans une discussion.

McLaren : À l'Université de St-Boniface, ils se préparent à offrir un programme qui serait spécialisé en traduction juridique donc je pense qu'il est temps d'étudier cette question.

Président d'assemblée : Vous nous lancez un défi, parfait. Voilà. D'autres discussions sur la proposition principale parce qu'il me paraît qu'on a quand même pas mal évacué la question. C'est une coïncidence que nous avons la directrice du programme à la table, ce n'est pas toujours le cas dans nos évaluations de programmes. Est-ce qu'il y a d'autres interventions, des choses qu'on n'a pas dites et qui méritent d'être dites absolument avant que nous votons? Sinon, il me paraît qu'on est pas mal rendu là. Je vois personne. Alors sur la proposition principale qui vise à adopter les six recommandations que vous avez dans le document qui vous a été présenté, j'appelle donc le vote. Allez-y maintenant. J'arrête le vote et c'est unanime en faveur des six recommandations. Monsieur le VRER ça résout le 9.3, il n'y a rien d'autre à ajouter? Ça va. Normalement, nous prenons une pause vers la moitié de l'avant-midi, je vais peut-être l'anticiper un peu parce que nous devons par la suite procéder au rapport du Comité des programmes et j'aimerais donner l'occasion au recteur de revenir avant que nous entamons le point 10.1 parce que j'anticipe du débat, de la discussion et je pense qu'il serait utile d'avoir le recteur à la table pour cette discussion-là. Je vais peut-être appeler la pause maintenant et il est 9 h 45-46, on prend une pause d'une quinzaine de minutes donc je vous rappelle à la table un petit peu aux alentours de 10 h 00 – 10 h 05. Merci.

PAUSE

Président d'assemblée : Nous recommençons dans une minute si vous voulez prendre place s'il-vous-plaît. S'il-vous-plaît messieurs dames je vous rappelle à l'ordre et je vous demanderais de vous rasseoir. On m'indique du côté du cabinet du recteur que sa rencontre avec le ministre n'est pas terminée, on ne sait pas encore combien de temps ça va durer, mais ça devrait quand même se terminer assez rapidement. Je sais aussi que le recteur m'avait signifié qu'il tenait absolument à être là lorsque nous allons aborder le point 10.1 dans le rapport du Comité des programmes. C'est là où nous en sommes à l'ordre du jour. Alors la suggestion qui m'est faite c'est que nous procédions aux autres points et que nous attendions que le recteur nous revienne pour traiter du point 10.1. Toutefois, l'ordre du jour vous appartient, vous êtes souverains sur la question. Si vous voulez que l'on traite les points dans un ordre différent, c'est à vous de voir. On n'a pas nécessairement besoin d'une résolution pour modifier l'ordre du jour dans ce cas-ci, c'est simplement qu'on accepte de traiter peut-être à partir des points 10.2 et de procéder jusqu'à ce que le recteur nous revienne et à ce moment-là, nous reviendrons au 10.1. S'il y a personne qui s'objecte à ça, je serais prêt à procéder de cette façon-là, mais s'il y a objection, il faudrait peut-être soit procéder par résolution ou respecter l'ordre du jour tel qu'il a été adopté. Est-ce qu'il y a quelqu'un dans la salle que ça importune ou que ça dérange que l'on procède comme je viens de le suggérer que nous passons directement à 10.2, nous traitons les points jusqu'à ce que le recteur nous revienne et ensuite nous arriverons à 10.1. Ça dérange personne? Il y a personne qui demande la parole, il y a personne que ça dérange, parfait.

10. Rapport du Comité des programmes

10.2 Abolition des baccalauréats en éducation des adultes (formation générale et formation technique)

Président d'assemblée : Dans ce cas-là nous ferons ça à l'amiable, nous allons passer directement à l'étude du point 10.2 qui est l'abolition des baccalauréats en éducation des adultes, formation générale et formation technique. Alors là vous avez dans les documents du Comité des programmes, il va falloir filer au document qui traite de cette question-là et si je comprends bien, c'est à partir de la page P3 de la première liasse que vous avez dans vos documents. Est-ce que je suis à la bonne place? Non, je ne suis pas du tout à la bonne place. Monsieur le VRER, pouvez-vous nous dire où nous sommes?

VRER : Merci monsieur le président. Alors vous avez reçu plusieurs documents du Comité des programmes, je m'excuse c'est de la bête au Comité des programmes, c'est toujours des choses qui sont assez volumineuses et c'est le deuxième document qu'on va traiter ici, l'item 10.2. Une autre chose que je vais

mentionner aussi c'est que les documents du CPR sont souvent des documents composés d'autres documents qui chacun ont leur propre numérotation. Alors pour éviter toute ambiguïté, il faut utiliser la numérotation générale qui est celle qu'on trouve en bas de page au milieu et qui commence par la lettre majuscule P. Alors toutes les numérotations de page que je vais référer, c'est toujours en bas de page au milieu P quelque chose.

Président d'assemblée : Donc on a le document ici, le deuxième document vous avez tout en haut le point 2, abolition de baccalauréat en éducation des adultes, etc. C'est celui-là donc qui est le deuxième dans votre liasse. Monsieur le VRER, allez-y.

VRER : Alors tout le monde a le document sous les yeux, vous constatez à la page 1 qu'il y a deux propositions qui sont faites pour le Sénat alors je lis la première : que le Sénat académique accepte l'abolition du programme de baccalauréat en éducation des adultes, formation générale. Alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Vous en faites la proposition, est-ce que c'est appuyé? Par Marianne Cormier. Voulez-vous expliquer?

VRER : En fait, la proposition un et deux; je peux tout de suite lire la deuxième : que le Sénat académique accepte l'abolition du programme de baccalauréat en éducation des adultes, formation technique.

Président d'assemblée : Oui, nous avons une deuxième résolution après.

VRER : Il y aura une deuxième résolution, mais vraiment l'explication est très simple, ce sont deux programmes qui ne sont plus offerts à l'université. L'abolition de ce programme-là ça fait partie des recommandations de la planification académique. Vous avez d'ailleurs une lettre de la doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation et aussi une lettre du directeur général de la formation continue qui va dans ce sens-là. Je vous rappelle aussi qu'on a maintenant un certificat en andragogie qui est offert par la formation continue. Je mentionne aussi que les cours de ces programmes-là ont presque tous déjà été abolis alors bref, il n'y a plus vraiment de pertinence pour ces deux programmes.

Président d'assemblée : Ce sont des programmes moribonds à toute fin pratique. Ça va. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur cette proposition d'abolition? J'ai une demande, numéro 36, M. Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Je vois que dans la correspondance, on reçoit une lettre de Danie Benoit. Je voulais savoir si c'est la formation continue qui gère ce programme. Comment ça se fait que c'est eux qui...

Président d'assemblée : Oui, c'est un programme qui s'offre essentiellement à temps partiel. La faculté est toujours responsable du programme, mais la formation continue agit comme véhicule de livraison pour ce programme-là. Donc quand c'est un programme qui est offert à temps partiel, on demande au conseil académique de la formation continue de se prononcer. Ça va. Est-ce qu'il y a d'autres questions, commentaires ou clarifications avant que l'on procède au vote sur l'abolition du programme? Je ne vois aucune demande de parole donc j'appelle tout de suite le vote sur la proposition. Allez-y maintenant. J'arrête le vote et c'est 36 pour, 1 non, c'est adopté à la majorité. Pour la deuxième proposition, monsieur le VRER.

10.3 Abolition du Certificat en formation à distance multimédia

VRER : Merci monsieur le président. Alors on est maintenant à l'item 10.3, Abolition du certificat en formation à distance multimédia. Alors vous avez le texte de la proposition à la page 1 du troisième document et je la lis : que le Sénat académique...

Président d'assemblée : Je pense que vous avez sauté une étape. Excusez-moi, il y a une deuxième proposition sous le point 10.2.

VRER : Alors il n'y a rien à dire sur la deuxième.

Président d'assemblée : Ça prend un proposeur et un appuyeur quand même. J'imagine que vous proposez?

VRER : Absolument.

Président d'assemblée : Marianne aussi appuie. C'est exactement la même chose donc c'est deux variante du même programme. À moins qu'il y ait de nouvelles interventions, je crois qu'on peut se lancer dans le vote assez rapidement, mais je vais quand même vous laisser la chance au cas où. Personne ne veut intervenir, c'est clair pour tout le monde. Je vous demande de voter encore une fois, allez-y. J'arrête le vote et c'est 38. La personne qu'a voté non s'est ravisée cette fois-ci. Cette fois-ci c'est unanime, parfait. C'est le même programme pourtant. C'est résolu maintenant à l'unanimité pour celui-là. Maintenant on peut aller, monsieur le VRER, au point 10.2.

VRER : Merci monsieur le président. Alors donc on est dans le troisième document, toujours à la page 1 et la proposition se lit comme suit : que le Sénat académique accepte l'abolition du certificat en formation à distance multimédia. Alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Vous le proposez et c'est appuyé par Marianne aussi. Questions ou commentaires sur la proposition, voulez-vous en parler?

VRER : Peut-être tout simplement pour dire que c'est un programme qui n'a pas été offert depuis pratiquement une vingtaine d'années. Les cours n'existent plus. On a une lettre d'appui de la formation continue.

Président d'assemblée : Il est même probable que le programme n'ait jamais été offert. Questions ou commentaires sur ce programme et sur l'abolition du programme en fait? J'ai une demande du numéro 36, M. Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Moi j'ai un petit problème avec ceci parce qu'il me semble que dans les universités aujourd'hui, les gens cherchent plutôt à bonifier des certificats en formation à distance et dans notre cas ici, le programme que je vois là, et ça se trouve même dans le courrier que Mme Marianne a envoyé, l'offre du cours ça été ___ depuis 1999 donc c'est tout à fait normal qu'on ne voit rien parce que dans la liste de cours qui a été donnée à la page 7, le P7, c'est le seul cours technologie éducative qui fait l'exception, les autres sont pas dedans on les a enlevés, et lorsqu'on va sur les formations à distance on regarde sur le site web de l'université, c'est là qu'on décèle le cours à prendre. Et les besoins de ce côté-là sont énormes. Malheureusement l'offre n'a pas été donnée depuis 1999 alors moi ça ne me surprend pas qu'aujourd'hui, on se pose la question à savoir s'il faut abolir ou pas. Je crois qu'on l'a fait nous-mêmes déjà depuis 1999, c'est ce que ça veut dire ici. Alors est-ce que c'est pas là que se situe le problème le fait de l'avoir arrêté depuis 99?

Président d'assemblée : La seule chose que je peux vous dire c'est qu'il n'y a pas beaucoup de gens autour de la table qui étaient là en 99 donc c'est un peu difficile de revenir sur l'historique de la chose. Je me tourne vers la doyenne qui n'était pas là en 99 non plus. Avez-vous quelque chose à rajouter? Mme Cormier, numéro 3 et j'ai aussi une demande du VRER par la suite.

Cormier : Je sais que je reconnais que c'est un besoin de formation et en fait on est en train d'explorer d'autres certificats. On a une réunion la semaine prochaine je pense à ce sujet-là, mais qui serait plus à jour. On s'entend qu'en 99, les cours qui parlaient de distance multimédia n'étaient pas les mêmes que ce qu'on ferait aujourd'hui, ces cours-là sont tout à fait désuets et pas à jour, mais je dois vous dire que quand j'ai entré en poste, je ne savais pas que nous avions un certificat en formation à distance multimédia puis je ne pense pas qu'il y a personne qui le savait non plus parce que ça faisait tellement longtemps qu'il avait été mis en œuvre, mais il y a personne qui se rappelle qu'il a même été offert. Donc je pense que c'est plus facile de l'abolir et d'explorer d'autres avenues.

Président d'assemblée : Parfait. M. Samson, numéro 38.

VRER : Je voulais tout simplement acquiescer, aller dans le même sens dans le sens où même si on voulait offrir ce programme-là, ces cours-là ici sont vraiment dépassés, on pourrait pas à toutes fins pratiques sont très concrètes offrir ces cours-là parce que les contenus ne sont pas appropriés. Alors vaut mieux carrément développer un nouveau programme avec des cours qui correspondent à la réalité d'aujourd'hui.

Président d'assemblée : Numéro 35, Jean-Jacques Doucet.

Doucet : Merci monsieur le président. Je veux peut-être rassurer M. Dako en lui disant que la dimension de formation à distance ou numérique est quand même répondue parce que dans le certificat d'andragogie, il y a des cours qui existent justement qui répondent à ce besoin-là. Je pense qu'historiquement c'est qu'il y avait trop de programmes pour la demande justement parce qu'il y avait de la formation de base en éducation des adultes qui répondait partiellement à cette demande-là, mais il n'y avait pas assez d'étudiants pour combler les trois diplômes. Je pense que c'est un peu pour ça que les cours ne se sont jamais offerts, mais présentement on offre des cours pour répondre à la dimension numérique et comme la doyenne mentionnait, on est un pourparlers pour créer des nouveaux certificats qui sont beaucoup plus contemporains qui répondront mieux à la demande.

Président d'assemblée : Parfait. Ça va. Autres commentaires ou discussions sur la proposition d'abolition du programme? Quelque chose d'autre? Un commentaire ou intervention? Jean-François Thibault.

Thibault : Peut-être la question qui se pose à ce moment-là c'est de savoir pourquoi si depuis 99 c'est un programme qui ne fonctionne pas, ça arrive en 2018 au Comité des programmes éventuellement puis au Sénat académique. Est-ce qu'on devrait pas avoir un mécanisme de vérification de ce qui existe en quelque part? Ça fait quand même...

Président d'assemblée : Ça fait longtemps. De ce que je sache, il y a eu un exercice qui a été fait dernièrement pour identifier au répertoire tous les programmes dont les admissions étaient suspendues plus de deux ans et qui persistaient au répertoire et de là, il y a eu un ménage qui a été fait. Certains programmes moribonds ont été identifiés. Dans ce cas-ci Marianne a tout à fait raison, les gens ont été surpris du fait que ça existait donc on a agi pour l'abolir. J'entends votre commentaire. Est-ce qu'il y a un mécanisme par lequel, nous on s'est donné comme mandat dorénavant de ramener régulièrement dans le Comité des programmes la liste des programmes pour lesquels les admissions sont suspendues et sur lequel une décision s'impose et ça devrait peut-être rafraîchir plus rapidement à l'avenir. M. Samson.

VRER : Je dois dire que ça m'a échappé dans la planification académique ce programme-là comme Marianne j'étais totalement ignorant de son existence, mais ceux qu'on vient tout juste d'abolir, c'est via la planification académique qu'on a fait l'exercice. Celui-ci m'a aussi échappé.

Président d'assemblée : Numéro 36, M. Dako. Je ne veux pas qu'on parte sur une discussion sur les procédures, mais qu'on reste sur la proposition principale qui est celle d'abolition.

Dako : En fait ce n'est pas pour aller dans la discussion, mais ce que je voulais apporter c'est qu'effectivement, le programme ou le cours qui était donné sont désuets pour la simple raison qu'il n'y a jamais eu d'évaluation de ce programme-là. Peut-être qu'il faudra trouver des mécanismes. On ne fait pas l'offre des cours puis on se rend compte une vingtaine d'années plus tard que ces cours étaient là puis ils sont désuets. Alors il faudra peut-être trouver un mécanisme, mais le nettoyage régulier, je crois que ça permettrait donc d'enseigner correctement les choses.

Président d'assemblée : Oui, je pense que le message est reçu. Parfait. D'autres questions ou commentaires sur l'abolition du programme en tant que tel, certificat en formation à distance multimédia? Je vous dirais l'expression multimédia c'est une expression vraiment du début des années 90 que ma fille de 21 ans a jamais entendu. Autre chose, non, pas de commentaires? Sinon, je crois que nous sommes prêts à voter alors j'appelle le vote sur la proposition. Allez-y maintenant. J'arrête le vote et c'est 37-0, c'est adopté à l'unanimité. Parfait. Ça règle le point 10.3, il n'y avait rien d'autre à ajouter? Ça va.

10.4 Abolition du B. Sc. Soc. avec spécialisation en sociologie

Président d'assemblée : Alors nous allons continuer vers 10.4 cette fois-ci, Abolition du baccalauréat du baccalauréat science sociale avec spécialisation en sociologie. Là-dessus aussi monsieur le VRER allez-y.

VRER : Merci monsieur le président. Alors nous sommes maintenant dans le quatrième document que vous avez reçu. À la première page il y a le texte de la proposition qui se lit comme suit : que le Sénat académique accepte l'abolition du baccalauréat science sociale spécialisation en sociologie à compter du 1^{er} juillet 2019. Alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : C'est proposé et c'est appuyé par le doyen de la faculté évidemment, Jean-François Thibault. Questions ou commentaires? Voulez-vous expliquer?

VRER : Oui. Tout simplement pour dire que ça découle aussi de la planification académique et du travail que la FASS a fait au niveau du chantier de modernisation des programmes je dirais. Je vous rappelle aussi qu'au mois de mai pour les gens qui étaient ici nous avons adopté le cheminement avec distinction dans le cas de ce programme d'études alors c'est dans ce contexte-là qu'on abolie aujourd'hui la spécialisation puisqu'elle est remplacée par le cheminement avec distinction. Vous avez les lettres des principaux intervenants incluant la recommandation de l'UARD de sociologie dans la documentation.

Président d'assemblée : Ça va, parfait. Questions ou commentaires sur cette proposition d'abolition du programme de baccalauréat science sociale avec spécialisation en sociologie. Numéro 23, Céline Surette.

Surette : Juste une question. Quand on abolie un programme, les étudiants qui sont au programme peuvent le terminer?

Président d'assemblée : Oui.

Surette : Ok, merci.

Président d'assemblée : Autres questions ou commentaires? Numéro 36, M. Dako.

Dako : Merci monsieur le président. En fait pour l'abolition de ce programme-là, on suppose qu'il y a la création d'une majeure en sociologie avec distinction.

Président d'assemblée : Ça été fait déjà en mai dernier.

Dako : Ok. Je n'ai pas d'autres questions.

Président d'assemblée : C'est la suite des choses de l'autre décision. Ça va. Autres questions ou commentaires? Je n'ai plus de demandes d'intervention à la table, c'est votre dernière chance. Sinon sur ça, j'appelle le vote sur la proposition. Je démarre le vote maintenant, allez-y. J'arrête le vote et c'est 36 pour, aucun non, c'est adopté à l'unanimité aussi. Est-ce qu'il y a autre chose à dire sous le 10.4? Est-ce que c'est la première fois que l'on abolie une spécialisation après la création d'une majeure avec distinction? Je pense que c'est le premier cas que l'on a. Je pense que oui. Alors il faut parler au registraire et non pas au président d'assemblée, je comprends. Je pense que oui. Je pense que c'est la première fois donc c'est indicateur de choses qui viennent parce que dans la planification académique, il y a une série de spécialisations à la FASS qui doivent être abolies lorsqu'on a créé la majeure avec distinction. Ça fait partie de cette transition-là. Parfait. Ça va dans ce cas-là je crois que nous avons réglé le 10.4.

10.5 Modifications au B.A. en études françaises

Président d'assemblée : Nous allons filer au 10.5, Modifications au baccalauréat ès arts en études françaises et là vous avez le prochain document qui commence avec le .5 en haut de la liasse. Monsieur le VRER allez-y.

VRER : Merci monsieur le président. En fait, les items 10.5, 10.6 et 10.8 sont interreliés. Il faut quand même les prendre séparément alors allons-y avec le 10.5. Alors je lis le texte de la proposition : que le Sénat académique accepte les modifications majeures proposées au type du programme au profil du programme de baccalauréat ès arts majeure en linguistique et littérature incluant la création du profil mixte, du profil linguistique, du profil linguistique avec distinction, du profil littérature et du profil littérature avec distinction et que l'entrée en vigueur du programme soit le 1^{er} juillet 2019.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui appuie? Le doyen Jean-François Thibault. Parfait. Donc nous avons une proposition principale sur la table, vous avez un texte qui est quand même assez long et le vice-recteur a bien mentionné que c'est une modification majeure avec accent sur majeure. C'est véritablement une réforme de ces programmes-là en tant que tels. Questions ou commentaires sur la proposition principale? Je vais vous donner l'occasion de l'expliquer avant.

VRER : Justement il s'agit d'un changement majeur alors je pense c'est important de prendre le temps d'expliquer de quoi il s'agit. Alors ne serait-ce que le nom. Alors vous voyez qu'il est proposé ici que la majeure porte dorénavant le nom de majeure en linguistique et littérature et l'autre changement très important c'est la création de profils. Il y aurait dorénavant trois profils à ce programme d'études : le profil mixte qui est en quelque sorte le statut quo et un profil linguistique et ainsi qu'on aurait un profil de littérature donc trois profils. Dans le cas du profil de linguistique et de littérature, il y aurait aussi le cheminement avec distinction qui s'ajouterait à ça. Donc ce dont on parle ici c'est finalement littéralement de cinq profils différents pour ce programme de majeure. Ce que vous ne voyez pas dans le document ici c'est que c'est accompagné d'une foule de changements au niveau des cours. Je peux vous donner les statistiques ici. Le CPR a adopté des changements à 46 cours donc 46 cours ont été modifiés; des cours LING ou LITT. Il y a eu 28 nouveaux cours qui ont été créés et 23 cours qui ont été abolis. Donc vraiment c'est significatif les changements qui sont ici, on parle de 97 cours qui sont concernés. Alors je vais y aller avec une explication sommaire de ce qu'on appelle les profils. Ce que vous avez dans le document c'est des formulaires, seulement des CPR-2, des formulaires dans lequel on voit la structure actuelle du programme versus le programme tel qu'il est proposé. Je vous invite à aller à la page 18 où on a notre CPR-2 pour notre baccalauréat ès arts majeure en linguistique et littérature, page 18. On a la colonne de gauche, programme actuel, et colonne de droite, proposition de modification. Alors on commence par le profil mixte. Il n'y a pas vraiment de changement, c'est-à-dire que c'est un programme dans lequel la formation fondamentale elle est de 66 crédits. Il y a 48 crédits comme vous pouvez le voir de discipline principale et 18 crédits de discipline connexe. J'attire votre attention sur tous les types de cours qui sont en gras alors tout ça ce sont des cours qui ont été l'objet de changements divers. Alors on continue à avancer dans les pages suivantes, on arrive à la page 20 et là vous voyez le profil linguistique. Donc il n'y a plus rien dans la colonne de gauche puisque c'est un nouveau concept, le profil linguistique je pense que vous le voyez par le nom et aussi en jetant un coup d'œil sur les cours, on met évidemment l'emphasis sur la linguistique. Alors ici on a le profil linguistique classique avec ses 66 crédits répartis en 48 versus 18. Et si on continue à avancer, à la page suivante vous avez le même profil linguistique, mais avec distinction. Alors le 66 crédits est découpé différemment lorsqu'on arrive à la distinction dans le sens où la discipline principale pèse maintenant pour 60 crédits et il y a seulement 6 crédits pour la discipline connexe. C'est vraiment la différence entre le cheminement normal classique et le cheminement avec distinction. On met plus de poids dans la discipline principale, mais la formation fondamentale demeure toujours à 66 crédits. Peut-être un autre élément de distinction c'est de mentionner le fait que vous pouvez voir à la page 21 qu'il y a un projet de recherche qu'on va exiger pour les étudiantes et les étudiants qui choisissent le profil avec distinction. C'est vraiment un programme d'études qui va amener aux études de cycles supérieurs. On continue à avancer. On arrive maintenant à la page 22 et là vous voyez la description du profil littérature. C'est fort différent du profil précédent. Vous voyez que le poids est beaucoup plus fort du côté des cours LITT, toujours notre 66 crédits de formation fondamentale répartis en 48-18 et finalement on arrive à la page 23 avec le profil littérature avec distinction où là on met davantage de poids sur la discipline principale qui est à 60 crédits versus 6 crédits de discipline connexe toujours pour un total de 66. Alors pour résumer, on change le nom du programme on crée trois profils dont un est le statut quo

et dans les deux nouveaux profils linguistique et littérature, on ajoute également un cheminement avec distinction. Tout ça avec pratiquement une centaine de cours qui ont été modifiés. Alors voilà monsieur le président, le sommaire rapide de ce qui est demandé au Sénat ce matin.

Président d'assemblée : Parfait. Oui, beaucoup de changements à ces programmes-là. Questions ou commentaires sur le projet qui est sur la table? Pour l'instant je n'ai pas de demandes d'intervention. Numéro 17, Mathieu Lang, allez-y.

Lang : Merci monsieur le président. C'est juste une question pour anticiper, je suppose que ça l'a un impact sur le B.A.-B. Ed. Si oui lequel et c'est quoi le processus par la suite?

Président d'assemblée : Impact sur le B.A.-B. Éd.

Lang : Ce sera sans doute le profil mixte.

Président d'assemblée : J'aurais tendance à croire que ce sera pas les profils avec distinction.

VRER : L'impact est au niveau des cours, les changements qui ont eu lieu au niveau des cours, mais c'est ça, c'est le profil mixte finalement. Les impacts sont beaucoup plus grands comme on va le voir plus tard au niveau des mineures, je veux dire les impacts majeures, mais c'est ça.

Lang : Je suppose que le B.A.-B. Éd. devra revenir au Sénat?

VRER : Bien on change des cours oui. Il devra revenir parce qu'il y aura des cours qui sont vraiment, ce n'est pas juste le contenu qui est modifié, mais vraiment les cours qui créés, les cours abolis donc ça devra revenir j'assume.

Président d'assemblée : Ça ferait du sens.

Lang : Il faudra agir vite je suppose parce qu'il y a des cours abolis, des cours créés puis pour septembre 2019 faudrait que le B.A.-B. Éd. soit modifié d'ici ce temps-là pour que nos étudiants ne soient pas pénalisés en études françaises.

Président d'assemblée : J'imagine que la doyenne d'éducation vous entend et je ne vous appelle pas à intervenir, mais si vous voulez, ça serait reçu. Mme Cormier, vous demandez la parole.

Cormier : Je suis en train de fouiller dans ma mémoire, mais j'ai l'impression qu'on a déjà adressé cette question-là à l'UARD et au conseil de faculté à la faculté qu'on l'a fait en parallèle avec la Faculté des arts et des sciences sociales.

Président d'assemblée : Donc il y a un projet qui s'en vient.

Cormier : Si on l'a pas voté à l'UARD et au conseil de faculté, on a certainement eu des communications avec la FASS pour ce dossier-là.

Président d'assemblée : Ok, donc il y a eu du travail qui se fait dans cette voie-là. Parfait. D'autres questions ou commentaires sur le projet? Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention. Mme Cormier.

Cormier : Oui en effet je viens de trouver la confirmation que nous avons justement fait ces changements-là au B.A.-B. Éd. et nous les avons proposés au Comité des programmes, c'est dans ma lettre quand on va adresser le point 10.1.

Président d'assemblée : Parfait. Donc on sait par définition quelque chose remontra à travers les instances il y aura éventuellement un projet qui devrait, et j'entends le commentaire de M. Lang, se coordonner pour être certain qu'on arrive au déploiement des deux programmes dans un échéance qui fait du sens. J'ai une demande d'intervention, numéro 23, Mme Surette.

Surette : Juste une question. Je trouve que c'est vraiment intéressant qu'on fasse des baccs avec profil maintenant; j'étais absente un an au Sénat, je ne sais pas s'il y en a eu d'autres. Est-ce que les étudiants vont avoir dans leur diplôme le profil indiqué ou ça va juste être le bacc en majeure linguistique et littérature?

Président d'assemblée : C'est indiqué sur le relevé de note, mais la question ici c'est probablement sur le parchemin de diplôme. La réponse est on n'est pas rendu là. Je vous dirais qu'il y a une volonté exprimée de la part de la RVD que le parchemin soit plus parlant, mais il n'y a pas de décision encore en instance qui a été prise sur ces questions-là. Je note votre commentaire comme étant une invitation à y regarder.

Surette : Merci.

Président d'assemblée : Autres questions ou commentaires sur la proposition principale? Je n'ai plus de demande, ça va. Pour un projet de cette ampleur-là vous me surprenez un petit peu, mais ça va. Je vous rappelle vous avez une proposition qui est relativement longue devant les yeux. Alors la proposition qui est là c'est que le Sénat académique accepte les modifications majeures proposées au profil du programme de baccalauréat ès arts majeure en linguistique et littérature incluant la création du profil mixte, du profil linguistique, du profil linguistique avec distinction, du profil littérature et du profil littérature avec distinction et que l'entrée en vigueur du programme soit le 1^{er} juillet 2019. C'est clair pour tout le monde, c'est ce que nous avons sur la planche. S'il n'y a plus d'intervention, j'appelle dans ce cas-là le vote. Allez-y maintenant. J'arrête le vote et c'est 37 oui, aucun non, c'est unanime. C'est résolu. Parfait. Vous avez des choses à rajouter? 10.5 est réglé.

10.6 Abolition du B.A. avec spécialisation en études littéraires et du B.A. avec spécialisation en sciences du langage

Président d'assemblée : Au rythme où nous filons, nous aurons fini le rapport du Comité des programmes avant que le recteur nous revienne et on va voir, mais éventuellement il faudra traiter de 10.1 advenue que pourra. Alors 10.6, Abolition du B.A. avec spécialisation en études littéraires et du B.A. avec spécialisation en sciences du langage. Je me ramène au commentaire du VRER tantôt qui disait que 10.5 et 10.6 sont liés, oui. Je pense que là on fait la même chose que l'on a fait en sociologie, mais plutôt que de faire en réunion différente on le fait dans la même réunion. Comme on vient d'adopter les profils avec distinction, j'imagine que la suite logique des choses c'est qu'on abolisse les programmes de spécialisation, n'est-ce pas? Alors là-dessus je vous laisse la parole M. Samson, allez-y.

VRER : Alors vous avez dans votre document deux propositions. Je lis la première : que le Sénat académique accepte l'abolition du B.A. spécialisation en études littéraires à compter du 1^{er} juillet 2019.

Président d'assemblée : Voilà. C'est appuyé par Jean-François Thibault. Alors que le Sénat académique accepte l'abolition du B.A. spécialisation en études littéraires à compter du 1^{er} juillet 2019. Voulez-vous expliquer?

VRER : Pas vraiment parce que c'est comme monsieur le président l'a mentionné, ça découle de ce qu'on vient tout juste de décider et la deuxième proposition que vous avez sur la page, c'est la même chose.

Président d'assemblée : C'est dans la même ordre d'idée. C'est la suite logique des choses lorsque l'on crée la majeure avec distinction, on procède ensuite à l'abolition de la spécialisation puisque l'une remplace l'autre, c'est la logique des choses. Parfait. Questions ou commentaires sur la proposition? Ça va. C'est Jean-François Thibault qui a appuyé, tout à fait. Je ne vois aucune demande d'intervention et vous êtes prêts à passer au vote semblerait-il. Dans ce cas-là j'appelle le vote. Allez-y maintenant. J'arrête le vote et c'est 37, c'est conséquent de l'autre. Mais là vous allez trop vite, moi j'essaie de donner du temps au recteur.

VRER : Mais on a une deuxième proposition.

Président d'assemblée : Vous avez une deuxième proposition alors allez-y.

VRER : Allons-y avec la deuxième proposition : que le Sénat académique accepte l'abolition du B.A. spécialisation en science du langage à compter du 1^{er} juillet 2019.

Président d'assemblée : C'est appuyé par Jean-François Thibault j'imagine. Ça va. Donc questions ou commentaires sur cette proposition. Il y n'en pas eu sur la précédente, j'imagine qu'il y en n'a pas beaucoup ici non plus, c'est dans le même ordre d'idée. Aucune intervention, c'est beau pour tout le monde. Dans ce cas-là, je vais vous demander de voter maintenant. J'arrête le vote et c'est 37, c'est unanime là aussi. Parfait. Alors ça règle le 10.6.

10.7 Modifications au Baccalauréat en travail social (cheminement pour étudiantes et étudiants avec expérience de travail pertinente en travail social)

Président d'assemblée : Le point 10.7, Modifications au baccalauréat en travail social, cheminement pour étudiantes et étudiants avec expérience de travail pertinent en travail social. Monsieur le VRER.

VRER : Merci monsieur le président. Alors c'est un petit changement, mais qui est quand même significatif alors je lis le texte de la proposition ici. C'est l'item 7 dans les documents que vous avez reçus : que le Sénat académique accepte la modification proposée aux conditions d'admission du baccalauréat en travail social pour les étudiantes et les étudiants ayant de l'expérience de travail pertinente en travail social, modification qui prévoit qu'une formation universitaire soit exigée.

Président d'assemblée : Et ceci ce n'est pas considéré une modification de profil.

Secrétaire générale : Alors ici c'est une modification d'une condition alors c'est pour ça que c'est au Sénat académique. C'est mineur comme correction, mais c'est parce que c'est une condition, on doit l'amener ici.

Président d'assemblée : Absolument, c'est clair. C'est proposé par le VRER, c'est appuyé par M. Dako. J'avais vu une autre main se lever d'empressement là-bas, mais M. Dako était plus vite. Alors voilà la proposition, voulez-vous expliquer autre chose de plus?

VRER : J'invite les membres du Sénat à se rendre à la page P5 où vous voyez le CPR-2 donc le programme actuel versus proposition de modification. Essentiellement au bas de la page, vous avez la première puce dans les conditions d'admission. Vous voyez la situation actuelle veut dire qu'il faut avoir une formation postsecondaire en travail social ou dans une discipline connexe. Alors apparemment que c'est une erreur qui s'est glissée lors de la reconfiguration et qu'en fait il aurait fallu lire avoir une formation universitaire parce qu'évidemment postsecondaire et universitaire ce n'est pas synonyme.

Président d'assemblée : Tout à fait. Je remarque que la correction est aussi dans les objectifs un peu plus haut dans la page. Essentiellement à trois endroits, on remplace le mot postsecondaire par universitaire, que ce soit clair que c'est une formation universitaire qui donne droit à ce programme-là et non pas une formation collégiale par exemple. Questions ou commentaires sur la proposition? Ça va. Numéro 36, M. Dako. Allez-y.

Dako : Merci monsieur le président. Je vais appuyer la proposition parce que je crois que l'argumentaire qui a été envoyé par Mme Chantal Bourrassa à l'époque est très très pertinent ici parce qu'on confondait en fait lorsque ça été fait à ce stade moi je crois que j'étais ici. On avait mentionné postsecondaire, mais c'était une erreur. On aurait dû dire universitaire effectivement parce que postsecondaire inclut collégial et ce n'est pas universitaire à ce moment-là et ça aurait été vraiment un grand danger alors c'est pour cette raison que j'appuie vraiment l'idée pour dire que le changement, je trouve que le changement est pertinent.

Président d'assemblée : Absolument, en tant qu'ancien directeur des affaires postsecondaires du gouvernement du Nouveau-Brunswick je confirme que la définition est importante, surtout que j'ai l'ancienne ministre derrière moi. Questions ou commentaires sur la proposition? Je note l'arrivée du recteur. S'il n'y a pas d'autres questions ou commentaires sur cette proposition, je vais appeler le vote. Vous pouvez voter maintenant. J'arrête le vote et c'est unanime, 36 en faveur, aucun non. Parfait.

10.8 Modifications à la mineure en études françaises

Président d'assemblée : Vous voulez faire le 10.8. On va donner le temps au recteur de respirer et on reviendra à 10.1. Donc on a décidé de reporter l'étude de 10.1 pour que vous sachiez en attendant que vous reveniez parce qu'on se disait peut-être que vous auriez l'intention d'intervenir sur la question. Nous sommes à 10.8, Modifications à la mineure en études françaises qui elle aussi, si je comprends bien, est une suite logique de d'autres décisions que nous avons prises précédemment sur ces cours de la discipline. Alors monsieur le VRER, allez-y.

VRER : Merci monsieur le président. Alors on est à l'item 8 du rapport du Comité des programmes et je lis la proposition : que le Sénat académique accepte la modification proposée au titre de la mineure en études françaises pour qu'il devienne mineure en linguistique et littérature.

Président d'assemblée : C'est appuyé par Jean-François Thibault. Alors ici c'est une modification de titre. On change le nom de la mineure. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur ceci?

VRER : Peut-être simplement mentionner que ça découle de l'item 10.5 qu'on a adopté précédemment où on a changé le nom de la majeure. Alors forcément, il s'ensuit une modification en ce qui concerne la mineure. Vous avez le CPR-2 à la page 5 qui vous montre une longue liste de cours qui ont subi les mêmes modifications que j'ai décrites tout à l'heure et vous voyez que le nom devient une mineure en linguistique et littérature. La répartition des crédits n'est pas affectée par ça.

Président d'assemblée : Je vois que la proposition est une modification au titre, mais quand on regarde le CPR-2, on a véritablement aussi modifié la mineure, les cours.

VRER : C'est que ces cours-là c'est consécutif au niveau de la majeure.

Président d'assemblée : Donc nous sommes conséquents d'une décision précédente, je comprends, absolument. Je crois avoir vu temporairement une autre demande d'intervention qui est disparue depuis. Numéro 23, Mme Surette.

Surette : Pourquoi pas faire une mineure en linguistique puis une mineure en littérature?

Président d'assemblée : Pourquoi ne pas avoir deux mineures plutôt qu'une combinée.

Surette : Ou trois pour aller avec les profils.

Président d'assemblée : La question est peut-être plutôt pour le doyen de la faculté, M. Thibault, allez-y.

Thibault : En fait, c'est une excellente question et je pense que l'unité, le département ou les collègues du département ne souhaitaient pas aller dans cette direction-là pour éviter de multiplier les mineures d'une part et autre part, il y a d'autres mineures qui ont par ailleurs été créées en création littéraire par exemple et on estimait satisfaisant d'avoir simplement une mineure qui cumulait ou qui rejoignait les deux disciplines avec la possibilité pour les étudiants aussi de dire se concentrer dans le cas de cette mineure-là dans une discipline plutôt que dans l'autre. Donc il y aurait une répartition de 9 crédits d'un côté, 15 crédits de l'autre selon le choix qui est fait pour les étudiantes ou les étudiants.

Président d'assemblée : C'est vrai qu'il faut le mentionner, dans le domaine de la littérature il y a maintenant une mineure en création littéraire et dans le domaine de la linguistique, il y a une mineure en sociolinguistique qui couvre en fait véritablement ces deux domaines-là. Alors peut-être que ça aurait été difficile de faire un autre découpage pour arriver véritablement à des mineures différentes. Est-ce que ça répond à votre question Mme Surette?

Surette : Oui, merci.

Président d'assemblée : Parfait. D'autres interventions sur la proposition? Numéro 18, Monique Levesque.

Levesque, M. : Merci monsieur le président. Je veux juste revenir au commentaire que vous avez fait tantôt. Effectivement, la proposition demande de changer le titre, mais il y a beaucoup de cours qui sont changés et quand on revient à l'autre document, la mineure n'est pas là, n'est-ce pas? Je suis juste curieuse.

Président d'assemblée : Oui, j'ai peut-être mentionné quelque chose que je n'aurais pas dû. Madame la secrétaire.

Secrétaire générale : Ça c'est une question de procédure. Quand il y a une modification au niveau du profil comme tel, et c'est de ça qu'on parle, ça c'est votre question, ça c'est une décision qui est finale au Comité des programmes, mais quand il y a une modification au niveau du titre, c'est une décision qui est finale au niveau du Sénat académique. Alors ici on amène la question du titre.

Président d'assemblée : Donc la modification à la mineure proprement dit ça été réglé au CPR. Ça n'a pas à revenir ici, mais le titre doit revenir ici, c'est pour ça qu'on traite du titre et non pas de la mineure telle quelle. Ça répond à votre question? Parfait. Questions ou commentaires sur la proposition? Il n'y a plus d'intervention alors je crois qu'on est prêt à procéder au vote. Dans ce cas-là je vous demande de voter maintenant. J'arrête le vote et c'est 38 oui, aucun non, c'est unanime. Parfait. J'imagine que maintenant on va retourner à 10.1 et on fera les résolutions transmises après. Ça va? Parfait.

10.1 Intégration du cours EDUC2003 à tous les programmes de formation initiale en éducation

Président d'assemblée : Donc là je vous ramène au point 10.1 et donc dans vos documents vous revenez à la liasse la plus épaisse, la toute première du Comité des programmes, celle qui débute avec le point 1 en haut de la page, intégration du cours EDUC2003 à tous les programmes de formation initiale en éducation. Là-dessus, je vais tout de suite passer la parole au VRER.

VRER : Merci monsieur le président. Vous voyez qu'il y a deux propositions qui sont à la page 1 du document alors je lis la première : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement particulier relatif aux exigences linguistiques pour tous les programmes de formation initiale en éducation. J'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Je suis du même avis que la secrétaire générale. Je crois que dans l'ordre, il vaudrait mieux prendre la deuxième proposition et revenir sur la première ensuite. On modifie premièrement le profil des programmes et ensuite on revient sur le règlement, ça ne vous dérange pas?

VRER : En fait, je vais expliquer les deux ensembles.

Président d'assemblée : Oui parce qu'elles sont vraiment concomitantes.

VRER : Absolument. Alors lisons tout de suite peut-être la deuxième proposition.

Président d'assemblée : Lisez la deuxième s'il-vous-plaît.

VRER : Alors donc vous voyez que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil des programmes suivants et là, vous avez la liste des 13 programmes de formation initiale en éducation. Je vous épargne la lecture.

Président d'assemblée : Tout à fait. On voit la liste de tous les B.A., B.E.P., B. Sc.-B. Éd., etc. Cette deuxième proposition-là vous la proposez?

VRER : Oui.

Président d'assemblée : C'est appuyé par Marianne Cormier. Voulez-vous donner d'autres explications, j'imagine que oui et on fera la deuxième proposition de façon subséquente, mais j'imagine quand on aura voté sur la première, la deuxième viendra assez naturellement par la suite. Allez-y.

VRER : Merci monsieur le président. Alors c'est un dossier, comme vous voyez par la documentation qui peut être volumineux, mais il est nettement moins volumineux que ce qu'il serait en réalité parce qu'on vous n'a pas tout transmis les documents pour éviter de gaspiller inutilement le papier. C'est un dossier qui est complexe, pas dans le sens de la nature du changement qu'on demande, mais complexe dans le sens qu'il renvoie à plusieurs intervenantes et intervenants et il renvoie à un sujet qui est très très sensible. Hier, j'étais à l'aéroport Montréal Trudeau puis en attendant de prendre mon avion je me promenais pour bouquiner un peu et je voyais la page titre du Journal de Montréal hier. J'ai regardé la page titre du Journal de Montréal hier : échec massif des futurs professeurs en français et le sous-titre : jusqu'à 76 % des étudiants échouent, deuxième sous-titre : l'un d'eux aura pris le test onze fois. Le point que je veux faire ici c'est que lorsqu'on parle de la formation des enseignants, lorsqu'on parle de la langue, c'est un sujet qui est sensible. C'est peut-être ça qui a fait en sorte que ce dossier-là ça fait deux ans qu'on y travaille et il y a beaucoup beaucoup d'intervenants qui ont été impliqués dans ça. Alors je vais vous présenter sommairement de quoi il s'agit. Essentiellement, comme on a mentionné, il y a les deux recommandations, mais l'idée fondamentale c'est de remplacer le test de compétences langagières en français, le fameux TCLF par un cours, un cours qui aurait le sigle EDUC2003, le titre et le français en enseignement. Alors le rationnel pour faire ce changement-là, c'est qu'on veut mieux encadrer les étudiantes et les étudiants. Je dirais aussi en deuxième lieu ce qui justifie le changement proposé, c'est qu'on veut réduire le stress et aussi la surcharge cognitive des étudiants qui sont exposés au TCLF. Puis la troisième raison qui pour moi est vraiment importante, c'est qu'on veut finalement les étudiantes et les étudiants à un acte didactique du français donc on pense qu'ils vont être capables de disposer dans leurs pratiques professionnelles, les apprentissages qu'ils auront obtenus dans le cadre du cours EDUC2003. Alors ce fameux cours EDUC2003 c'est quoi, c'est un cours qui serait obligatoire, un cours de 3 crédits. Il serait offert sur deux semestres. Ce serait un cours qui serait offert en ligne donc il y aurait une uniformité de la formation dans les trois campus. Le cours, essentiellement, c'est le contenu du TCLF. En fait, c'est huit des neuf tâches du TCLF qu'on retrouve à l'intérieur du cours. Il y a aura un système d'évaluation du type succès-échec. Il sera offert en deuxième année du programme d'études. Je vous rappelle que ce sera un cours obligatoire donc il y aura toujours cette possibilité en cas d'échec de reprendre le cours et ce sera un cours qui sera préalable finalement au stage de quatre mois, EDUC5859. Alors qu'est-ce qui fait que le dossier a pris un certain temps et que vous avez une documentation relativement volumineuse c'est qu'évidemment, lorsqu'on ajoute 3 crédits obligatoires dans un programme d'études comme les programmes en éducation qui sont des programmes très lourds, cinq ans, 168 crédits, on peut pas tout simplement garrocher des crédits obligatoires de plus. La conséquence est qu'on enlève 3 crédits ailleurs. Alors la question qui se pose c'est où est-ce qu'on enlève le 3 crédits. Alors là la réponse n'est pas la même pour les 13 programmes d'études. Alors ce qu'on va faire c'est qu'on va regarder quelques exemples de programmes pour vous montrer quelles ont été les stratégies qui ont été développées pour maintenir un programme à 168 crédits, introduire le cours EDUC2003 et pouvoir s'assurer de la qualité de la formation. On peut prendre l'exemple du B.A.-B. Éd. une majeure en anglais. Vous avez à la page P51 au milieu en bas, vous avez le CPR-2 donc vous reconnaissez la structure, programme actuel à gauche, proposition de modification à droite. Alors si je tourne à la page 52, vous voyez justement l'introduction de le français en enseignement donc on passe de 61 à 64 crédits de formation à l'enseignement, mais la conséquence un peu plus bas dans la page, vous voyez dans cours à option ce qui a été rayé c'est qu'on a enlevé le choix de 3 crédits parmi le FRAN2501 et le FRAN3010. Alors dans le cas de ce programme-ci, c'est le choix qui a été privilégié par les personnes impliquées dans le programme pour maintenir à 168 crédits le programme. Prenons un deuxième exemple, allons à la page 65. À la page 65, on a ici le B.A.-B. Éd. majeure en études françaises. Alors si je vais à la page 66, on voit encore une fois l'introduction du EDUC2003, sauf qu'ici au niveau de la formation connexe, la stratégie n'a pas été la même parce qu'on considère que le FRAN, le tandem 2501-3010 est important compte tenu du fait qu'il s'agit d'une majeure en études françaises alors la solution dans ce cas-ci, ça été de retirer les 3 crédits parmi la liste des cours PHIN. Vous voyez que la solution n'est pas toujours la même selon la nature du cours. Je vous donne un troisième et dernier exemple à la page 79. Ici on parle du B.A.-B. Éd. primaire. Alors si on va à la page suivante, la page 80, on reconnaît encore une fois notre français en enseignement qui est ajouté et vous voyez que la solution vous l'avez à la page 81. Dans ce cas-ci, il y avait trois cours de linguistique et là on a créé une liste avec les trois cours en disant qu'il faut choisir 6 crédits parmi la liste C, 6 des 9 crédits ce qui permet de réduire le 3 crédits. Alors vous voyez finalement différents scénarios qui ont été proposés pour les 13 programmes. Ce que vous avez dans votre documentation c'est les informations concernant le B.A. B.N. majeure en anglais, B.A. B.N. majeure en études françaises, le B.A.-B. Éd. primaire comme on vient de mentionner, le B. Éd. de deux ans, le B.E.P. et B. Éd. pour majeure en éducation physique, le bacc en musique, bacc en éducation et vous avez aussi à la fin le B. Sc.-B. Éd. concentration en biologie et là on vous a mis toutes les deuxièmes concentrations comme la chimie, mathématiques et physique, mais on vous a épargné toutes les permutations de ça. Donc vous n'avez pas la documentation pour le B.Sc.-B. Éd. première concentration mathématique, deuxième concentration biologie. Vous comprenez que si on avait mis

toutes les permutations, ce serait un document extrêmement volumineux d'autant plus que le changement il est le même dans tous ces programmes-là. Une autre chose que je veux vous mentionner en termes de changement c'est qu'on ne les voit pas dans les CPR-2, mais si vous allez dans les CPR-10, prenons l'exemple de la page 57. Vous voyez à la page 57 les règlements particuliers relatifs aux exigences linguistiques. Alors là bien sûr, il y a des modifications qui vont expliquer le fait que c'est dorénavant le cours EDUC2003 qui devient le cours qu'on doit avoir complété, blablabla, comme je viens de l'expliquer. Donc il n'y a plus cette exigence de diplomation du TCLF après la 3^e année, c'est vraiment remplacé par un cours pour assurer un encadrement plus serré de nos étudiantes et de nos étudiants qui est offert en 2^e année sur deux semestres et qui est offert en ligne. Je vais conclure mes commentaires en disant que ce qui vous est proposé finalement c'est quelque chose qui reçoit un assentiment très très large et c'est important de le mentionner ça à mon avis. D'une part, on a bien évidemment la Faculté des sciences de l'éducation qui appuie le projet. On a aussi les trois facultés partenaires et tous les UARD impliqués dans les différents programmes. On a aussi les trois districts scolaires francophones qui sont enthousiastes face à ce projet-ci. On a l'appuie du Ministère de l'éducation et du développement de la petite-enfance. On a également l'appuie de l'Association des enseignants et enseignantes francophones du Nouveau-Brunswick et surtout, nous avons l'appuie du conseil étudiant de la Faculté des sciences et de l'éducation. Bref, il y a beaucoup de monde qui ont travaillé très fort sur ce dossier. Je dois remercier tout le monde qui ont travaillé très fort et je regarde ici les doyens et doyennes parce que je sais qu'il y a beaucoup de choses qui se sont faites à ces niveaux-là. Alors je vais limiter mon commentaire à peut-être un dernier commentaire à ajouter c'est que ce que vous voyez ici c'est qu'il y a eu beaucoup d'autres petits changements qui ont été faits tant qu'à faire du travail de cette nature alors vous allez voir parfois des choses en gras, mais qui ne correspondent pas à la question du cours EDUC2003. Il ne faut pas qu'on s'enfarge ici dans les fleurs du tapis, c'est d'autres changements qui ont été traités au niveau du CPR, des petites coquilles qu'on avait vues ici et là dans différents programmes. Alors voilà monsieur le président, je limite mon commentaire à ceci pour l'instant.

Président d'assemblée : Merci. Donc nous sommes toujours sur la deuxième proposition que vous avez en page P1. Est-ce qu'il y a des questions, commentaires ou interventions sur la proposition principale? Numéro 22, Yves Bourgeois.

Bourgeois : Merci monsieur le président. J'appuie le projet, nous avons été consultés. Je voudrais juste corriger une petite partie de l'intervention du vice-recteur. On a mentionné que le cours serait un cours internet et nous sommes conscients que nous participons aux initiatives de la faculté de vouloir développer des outils pédagogiques par internet, nous y participons, notre professeur désigné pour enseigner le cours y participe. Tout simplement ça se peut que ce soit un cours au campus de Shippagan qui soit enseigné par internet, ça se peut que ça soit un cours enseigné présentiel, ça se peut que ce soit un cours enseigné « hybride » avec l'appui d'outils pédagogiques donc nous participons à élaborer. Je voulais juste clarifier que la livraison du cours n'est pas forcément un cours par internet.

Président d'assemblée : C'est une clarification, ça va. Parfait. Alors j'ai une autre intervention au numéro 36, M. Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Je trouve que l'approche adoptée ici n'est pas mauvaise du tout compte tenu de ce que nous avons eu dans le passé et dans le but de l'améliorer oui on fait une proposition de cette envergure. Ce qui m'inquiète un peu dedans c'est que ça met un peu, je ne sais pas comment l'exprimer pour que ça passe très bien. On est quasiment en train de nous dire qu'il faut plutôt enseigner pour réussir les tests qu'utiliser la procédure pour l'amélioration de la compétence générale en langue. Je m'explique. On n'est pas en train de nous dire que la Faculté d'éducation donnerait un meilleur résultat, une meilleure formation en langue que ceux qui sont en langue. C'est l'impression que j'ai et monsieur le président, si vous me le permettez, dans les réponses qui ont été données provenant des différentes facultés, ça nous donne un peu la ____, ça dit malgré ces réverses échangées, il y a se résigne à ne pas s'opposer. Des termes utilisés comme ça ou bien on dit, comment je vais dire ça, ça dit ici malgré que nous soyons d'accords avec les modifications proposées, nous aimerions exprimer notre déception profonde d'avoir appris si tardivement que la Faculté des sciences de l'éducation avait décidé de faire ces modifications. J'ai l'impression que les partenaires qui devaient être consultés correctement peut-être ça n'a pas été concret de ce côté-là et c'est un énorme changement qu'on fait. Certains répondent que oui, le cours par exemple FRAN2500 etc. n'a pas été supprimé, ça reste dans la banque de données, mais ça ne justifie pas la formation en tant que telle à quel moment ces cours-là vont être donnés à ces étudiants-là, ça m'inquiète de ce côté. J'ai l'impression que beaucoup n'ont peut-être rien dit, mais j'ai l'impression que moi comme prof j'ai l'impression que je compare deux groupes de collègues et on est en train de dire qu'il y a un groupe de collègues qui a la possibilité de donner ce cours-là et d'autres peut-être qu'ils ont fait échec et c'est pas à eux de donner. La transition me paraît bizarre un peu. Je suis un peu inquiet de ce côté-là. Si on peut peut-être me donner quelques explications, j'apprécierais.

Président d'assemblée : Oui, si quelqu'un veut commenter ou répondre c'est disponible évidemment. Pour l'instant, je n'ai pas d'autres demandes d'intervention, mais j'ai entendu votre commentaire. La question, est-ce qu'il y a vraiment une réponse à ça? Je regarde les deux principaux doyens concernés et il y a personne qui se lance à vouloir répondre. Ça va. J'ai le VRER qui demande la parole.

VRER : Comme j'ai dit d'entrée de jeu, il s'agit des solutions qui ont été trouvées avec tous les partenaires impliqués. Je pense aussi il faut garder à l'esprit qu'il s'agit d'un programme de la Faculté des sciences de l'éducation. C'est certain qu'on peut avoir un argument du type oui, mais dans telle faculté, dans telle unité académique il y aura peut-être telles conséquences, mais c'est un programme de la Faculté des sciences de l'éducation je pense qui a bien répondu aux préoccupations parce que contrairement à l'extrait que vous avez souligné, il y a eu beaucoup de va-et-vient entre les UARD pour trouver des solutions qui justement ne sont pas les mêmes. Ce n'est pas une approche qui est mur-à-mur qui tient compte des différents profils des 13 programmes concernés. Alors je suis pleinement convaincu qu'on n'aura pas ce genre de manchette parce que la qualité de la formation offerte par ce cours-là ne va pas du tout être moindre que le TCLF dans sa forme actuelle, si bien qu'à la sortie des cinq ans, nos enseignants et nos enseignantes n'auront pas une moins grande qualité au niveau de la formation en enseignement. Au contraire, je crois que le fait que ça soit mieux encadré, moi personnellement je l'ai entendu à plusieurs reprises de la part des étudiantes, des étudiants, les grandes lacunes pour eux c'était ce manque d'encadrement. Ils se considéraient laissés à eux-mêmes face à ces défis-là dans un milieu qui est hyper stressant. Je pense qu'on adresse en grande partie ça et cet encadrement-là va faire en sorte que la qualité sera encore meilleure qu'elle était avec le TCLF.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Mme Cormier.

Cormier : Merci pour l'excellente présentation du dossier monsieur le VRER et merci pour la question par rapport à la compétence en langue. Moi j'ai juste à dire que le cours EDUC2003 comme l'a dit le VRER, a une importante composante didactique et c'est là où on va beaucoup au-delà de tout simplement enseigner pour réussir le test. On estime que si pour réussir le test la barre est moyenne, le cours va être beaucoup plus élevé et on encourage les étudiantes et les étudiants à s'approprier des stratégies pédagogiques et didactiques d'intégration de la langue dans toutes les matières dans ce cours-là. Donc c'est dans cette optique-là qu'on a créé ce cours EDUC-là et on a écouté les gens de la Faculté des arts et des sciences sociales pour dire que oui on a reconnu l'importance du cours FRAN2501 ou EDUC-FRAN, c'est un cours à double sigle EDUC-FRAN3010 et cette brochette de cours-là on l'a remis dans le bacc au primaire et on l'a mis aussi dans le bacc B.A.-B. Éd. majeure en linguistique et littérature et on l'a mis dans les cours à option pour les autres baccs aussi donc c'est encore là.

Président d'assemblée : J'ai ensuite M. Clarisse.

Clarisse : Merci. Je voudrais dire peut-être que c'est à la compréhension du dossier, on pourra me contredire, c'est deux cours à vocation différente. Il y en a un c'est la didactique du français donc apprendre à enseigner le français correctement c'est l'objectif premier de ce cours EDUC2003 qui est une chose et il remplace souvent le cours de FRAN2501 qui est une analyse de texte ici, mais c'est deux objectifs différents et c'est peut-être là où il y a de la réticence et un regret c'est que le premier cours va apprendre à nos futurs enseignants à enseigner le français en maîtrisant certaines compétences langagières tandis que le deuxième cours sa vocation de français, peut-être que je me trompe, c'est une maîtrise globale de la langue ou améliorer la maîtrise globale de la langue. L'un n'est pas contradictoire avec l'autre. On aurait aimé que ce soit complémentaire, mais malheureusement compte tenu du nombre de crédits limité, c'est là où il y avait un problème, un choix cornélien à faire. Dans la vision d'améliorer la maîtrise de la langue, c'est sûr qu'un cours de français supplémentaire ou un cours en moins est déplorable. C'est peut-être cette réticence, ce graphiste-là qui fait grincer des dents à plusieurs facultés, plusieurs unités ici. La question et le commentaire ici qu'on peut se poser c'est pas au TCLF, on s'est mis la responsabilité ou on nous a donné la responsabilité en tant qu'université à sanctionner le succès de nos étudiants et nos étudiantes, mais on aurait pu se demander pourquoi cela ne relève pas de la responsabilité de la province ou des provinces avant d'embaucher tel ou tel étudiant de s'assurer que des compétences langagières soient faites un petit peu comme dans un autre dossier tabou peut-être au niveau des sciences infirmières ou c'est un test extérieur et pas intérieur à l'université, mais ça c'est peut-être un autre débat.

Président d'assemblée : Je peux tout simplement vous dire qu'à une certaine époque c'était le cas. C'était anciennement des tests qui étaient livrés par les districts scolaires n'est-ce pas à un moment donné? Mme Cormier dit non, pas vraiment.

Cormier : Oui il y a eu des pourparlers avec les districts et avec le ministère tout au long de la création du TCLF, etc. Ils ont toujours été des partenaires avec nous dans les démarches et le sont toujours encore de façon très importante et l'entente était les gens de la certification au ministère n'ont jamais voulu ajouter cela comme une exigence à la certification. Je dirais que c'est probablement parce qu'il y a la dualité au Nouveau-Brunswick et s'il y a une exigence du côté francophone, faudrait qu'il y ait une exigence du côté anglophone et on n'a pas voulu aller là. Par contre, on a une entente verbale avec les districts scolaires qu'ils embauchent automatiquement nos finissants parce qu'on sait que nos finissants ont réussi le TCLF, à l'heure actuelle c'est le cas, et les finissants d'autres universités, on leur demande de venir chez nous et d'écrire le TCLF. Donc c'est l'exigence actuelle.

Président d'assemblée : Ok, je comprends. M. Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président. Je réagis parce que j'ai été peut-être un peu indirectement interpellé quand M. Dako invoquait les réserves. Ceux qui ont lu les dossiers vont voir d'où elles viennent. On a encore des réserves, on a eu des réserves, mais on ne vit pas dans un monde idéal non plus et donc on doit en arriver à un compromis à un moment ou à un autre. M. Samson le disait tout à l'heure les compromis auxquels on est arrivé qui passent relativement bien à la faculté, c'est le compromis qu'on voit dans les documents qu'on a ici. Ceci dit, est-ce que c'est la situation idéale, certainement pas puis ça, tout le monde va en convenir je pense y compris à la Faculté des sciences de l'éducation on a exprimé nos réserves de manière très très directe. On a eu de longues discussions, on a eu des réunions sur ça, il y a eu de la consultation qui a été faite à notre faculté de manière systématique et c'est le résultat qu'on voit aujourd'hui c'est le résultat auquel on est arrivé en comprenant bien que c'était pas possible de fonctionner autrement que ça. Et donc on a priorisé les programmes de primaire et de littérature linguistique parce que c'était les programmes les plus cruciaux qu'un B.A.-B. Éd. en géographie à un cours de moins en français c'est important, c'est significatif, mais l'impact sur ceux qui vont enseigner ensuite ces matières-là l'est un peu moins. Et dans ce contexte-là, on est confortable avec des réserves avec la solution qui est là et on souhaite vraiment le meilleur, on espère que ça va fonctionner et que tout va bien aller on souhaite à cette faculté-là parce que le travail qui va être fait à la faculté ensuite c'est à la Faculté des sciences de l'éducation, c'est un travail dont on va voir les résultats à l'université. Les étudiants viennent ensuite ici et c'est des gens qui ont été diplômés de cette faculté-là qui vont leur enseigner au cours des prochaines années. On leur souhaite le meilleur, on espère que ça va fonctionner effectivement comme ils l'envisagent.

Président d'assemblée : Mme Surette, numéro 23.

Surette : Je suis sensible à la question d'améliorer la qualité du français juste en général, pas juste en éducation, je pense que c'est vrai un peu partout. Je me pose quand même des questions puis en effet, on voit dans les lettres que c'est une solution compromise, ce n'est pas une solution parfaite puis ça peut être très acceptable d'avoir des solutions de compromis aussi. Mais ce TCLF-là auparavant était un test que les étudiants devaient faire à l'extérieur de leur programme donc la formation ou la préparation à ce test-là passait à travers l'ensemble des cours, j'imagine, et c'est ça qui était problématique. Est-ce que la solution de faire des ateliers sans crédit a été étudiée? Donc au lieu de changer la formation dans certains cas de diminuer les cours de français dans des baccs pour le remplacer par un cours de préparation à ce test-là, est-ce que juste l'idée de faire des ateliers pour pouvoir mieux préparer les tests, puis l'autre chose que je vois qui est différent dans la façon qu'on va le faire c'est qu'auparavant, on faisait une journée de test. C'est très lourd et là maintenant ça va être fait en module donc ça va aussi diminuer l'effort peut-être surhumain que t'as besoin de faire sur un test de cinq heures et de le faire sur des tests de durée plus raisonnable espacé sur le temps. Donc je me pose juste la question à savoir pourquoi cette solution-là d'espacer le test dans le temps, de faire des ateliers pour les étudiants qui en ont besoin sans nécessairement ajouter un cours, est-ce que ça été étudié puis si ça été étudié, pourquoi que ce n'est pas la solution qui est retenue?

Président d'assemblée : J'imagine que c'est pour ça que Mme Cormier demande la parole.

Cormier : C'est pour répondre aux questions justement. Merci pour ces questions-là. Je note que tu utilisais l'imparfait, c'était la situation, c'est la situation actuelle, c'est ce qu'on essaie de changer aujourd'hui. Évidemment, le TCLF est écrit à l'extérieur de leur programme et ça c'est une difficulté. J'ai expliqué je pense soit à une des nombreuses réunions, j'ai expliqué oui on a des ateliers, en effet on a des sessions de tutorat, on a toutes sortes de possibilités pour les étudiants de se préparer pour le TCLF. On a des cours CLIC, des exercices préparatoires sur CLIC, etc. et j'ai expliqué que moi souvent je prends la décision que ça serait très important que j'aille au C.E.P.S. faire de l'activité physique puis je dois y aller de façon autonome et de par ma propre motivation et tout d'un coup il y a trois semaines qui a passé puis j'y suis pas allée. C'est comme ça un peu pour les étudiants qui ont déjà une lourde charge de cours et qui ont beaucoup de travaux en éducation, c'est surtout des projets, des projets qui prennent beaucoup de temps à faire et donc on dit toujours bien oui demain je vais aller faire les ateliers ou les éléments sur CLIC. En mettant un cours de trois crédits, ça va un peu les obliger, si vous voulez, à participer à ces ateliers-là que nous avons déjà, mais ça va surtout permettre une structure d'accompagnement. Pour répondre à la première question, on avait déjà plusieurs choses et peut-être je pense certains étudiants en profitaient, mais il y en avait toujours qui trouvaient moins le temps de le faire. L'autre élément de la question c'était par rapport à est-ce qu'on a étudié la possibilité de faire des passations plus légères. Je pense que c'est une question qui revient à une question budgétaire parce que quand on fait une passation, on a les techniciens, on a les correcteurs, etc., en fait c'est pas quelque chose qui avait nécessairement été vu comme étant possible auparavant. Je dois dire c'est une nouvelle idée qui est survenue avec l'idée du cours, je pense.

Président d'assemblée : Ok, parfait. Merci pour ça. D'autres questions ou commentaires sur la proposition principale? Monique Levesque, numéro 18.

Levesque, M. : Moi c'est juste une question de clarification. Je vois dans le document des résolutions transmises pour information que la création du cours a été acceptée et j'ai cru comprendre de M. Samson que c'était un cours équivalent au TCLF, mais M. Clarisse tantôt a parlé de la didactique du français. Est-ce que j'ai mal compris quelque chose, est-ce qu'on pourrait me résumer le cours comme tel s'il-vous-plaît?

Président d'assemblée : Le cours dont on parle, le fameux EDUC2003. Je vais commencer par vous dire que c'est un peu normal que ça soit comme ça que l'on procède à la création des cours au Comité des programmes, mais cette création de cours est faite sous réserve de l'approbation de ce qu'on étudie aujourd'hui. On n'a pas la description du cours avec nous, n'est-ce pas? Elle n'est pas dans le dossier. M. Samson.

VRER : Moi ou la doyenne, mais je veux tout simplement rappeler qu'effectivement le contenu du cours c'est huit des neuf tâches du TCLF. La seule tâche qui est retirée c'est écouter un exposé oral, n'est-ce pas? Parce qu'on a eu une analyse statistique qui a été faite par le CRDE qui a montré que la pertinence ou l'efficacité de cette tâche-là était discutable alors c'est huit des neuf tâches qui constituent le cours essentiellement réparti sur deux semestres. Et puis je sais qu'il y a des outils aussi qui sont actuellement développés pour la formation de chacun de ces grandes thématiques. C'est un cours, comme j'ai dit, qui était offert avec une structure succès-échec, mais chacune des tâches va être évaluée avec une note de passage. Je ne sais pas si la doyenne peut ajouter quelque chose.

Président d'assemblée : La question de Mme Levesque est un peu de clarifier les propos de M. Clarisse à savoir est-ce qu'on est devant un cours de didactique ou un cours de langue.

Cormier : C'est difficile de faire de la didactique sans contenu.

Président d'assemblée : Oui, tout à fait.

Cormier : Alors c'est un peu des deux, mais je pense que pour résumer le contenu du cours, c'est qu'en effet il y avait neuf tâches et il y a maintenant huit tâches donc il y en a une de moins, ça soulagera aussi les étudiants de le savoir, mais les tâches ont été identifiées et correspondent aux compétences que les enseignants doivent avoir qui sont pas des compétences qui sont nécessairement ciblées dans les cours généraux de français. Par exemple, un étudiant doit être capable de déceler des erreurs d'un élève à l'oral alors une des tâches consiste là-dedans à savoir comment identifier les erreurs des élèves à l'oral. Maintenant dans le cours, il va aussi y avoir comment réagir à ces erreurs-là donc on va plus loin que la simple compétence de pouvoir identifier les erreurs, mais comment réagir de façon constructive et de façon positive pour amener l'élève à garder un rapport positif avec la langue, mais aussi à vouloir améliorer ses compétences langagières donc on va travailler ces compétences-là dans le cours. Je donne un autre exemple, il y a une tâche qui est la compréhension en lecture. Il y a des stratégies pédagogiques très performantes pour enseigner la compréhension en lecture, l'une d'entre elles c'est l'enseignement réciproque donc les étudiants vont vivre la stratégie de l'enseignement réciproque dans le cours pour améliorer leur propre compréhension en lecture et simultanément apprendre comment l'enseigner à leurs élèves ou l'appliquer dans leur salle de classe. J'énumérerai pas toutes les huit tâches et les huit compétences, mais c'est ça l'idée du cours.

Président d'assemblée : Parfait. J'ai une demande d'intervention de M. Dako et ensuite Mme Savoie. M. Dako.

Dako : Merci monsieur le président. J'apprécie énormément la discussion que nous avons eu autour de ce sujet ici parce que ça donné une perspective que moi peut-être je ne saisisais pas bien. L'année dernière lorsqu'il y a eu des échecs, un des éléments que les gens ressortaient souvent c'était de dire que les étudiants échouaient à la dernière année. Comment ça se fait qu'il n'y a pas de mécanisme de suivi dès la 1^{re} ou la 2^e ou la 3^e année. Est-ce que ce volet-là a été pris en compte dans ce cas ici ou simplement on fait un changement, est-ce que ça été pris en compte?

Président d'assemblée : Il y a une question du temps ou du moment où on évalue les compétences langagières et on décide la suite des choses. Je vais laisser Mme Cormier répondre à ça et je reviendrai à Lise Savoie par la suite.

Cormier : À l'heure actuelle, dans la situation actuelle, les étudiants ont trois essais pour réussir le TCLF et le troisième essai est au début janvier de la troisième année du bacc. Alors la doléance des étudiants c'était qu'on était rendu déjà en 3^e année quand on doit se retirer du programme et c'était un peu tard pour ça et est-ce qu'on les accompagne suffisamment pour se rendre là. Depuis l'année avec le taux d'échec plus élevé que souhaité ou en tout cas, l'année où on a eu 75 % de réussite, on a évidemment voulu améliorer l'accompagnement puis la préparation pour essayer de réduire ce taux d'échec-là et on a fait faire une étude par le CRDE pour essayer de trouver des éléments qui prédisent la réussite ou l'échec au TCLF. On a trouvé quelques éléments, mais il y avait rien qui était vraiment indicateur aussi fortement, mais ce qu'on a fait c'est qu'on faisait des analyses et des prescriptions à partir de la première passation. C'est-à-dire qu'on retournait après la première passation, on retourne nos étudiants leurs forces et leurs défis puis on va leur dire vraiment il faut que tu travailles ces éléments-là, ces éléments-là donc il y a une analyse très pointue qui est faite de chaque dossier après la première passation donc pour les aider à se préparer pour la deuxième et la troisième. Maintenant, évidemment, si le cours est mis en place, tous ces éléments-là seront faits dans le cadre du cours.

Président d'assemblée : Parfait. Tout de suite j'ai trois demandes d'intervention : Lise Savoie, Olivier Clarisse et Lacina Coulibaly. Je vais premièrement aller à Mme Savoie, allez-y.

Savoie : J'ai une petite question concernant, si je comprends bien, les tâches, les compétences linguistiques seront évaluées dans le cadre du cours-même alors qu'est-ce qui arrive aux étudiants qui vont échouer, je ne sais pas, la compétence trois ou la compétence cinq, comment on va faire le suivi de ces étudiants-là et comment on va faire cette reprise-là ensuite?

Président d'assemblée : Je vais retourner vers Mme Cormier pour la réponse.

Cormier : Merci, c'est une excellente question. Le cours a été divisé en quatre modules donc je crois, ce n'est pas moi qui est en train de concevoir et de monter le cours, mais l'idée serait de faire deux mois dans le premier module et ensuite on écrirait deux tâches et on continue comme ça tout au long de l'année. Et puis si un étudiant échoue à une des tâches, l'année suivante il s'inscrit au cours encore, mais fera seulement le module qui correspond à la tâche qu'il doit faire donc il n'aura pas à reprendre tout le cours toute l'année, il pourra seulement s'inscrire au module qui correspond à la tâche qu'il doit faire donc il devra avoir éventuellement réussi toutes les tâches. C'est pour ça qu'on l'a mis en 2^e année parce que là il pourra faire son cours en 2^e année et les tâches non-réussites pourront être reprises en 3^e année et éventuellement avant l'arrivée du stage de quatre mois.

Président d'assemblée : M. Clarisse, vous voulez parler à nouveau, ce sera votre deuxième intervention sur la question. Est-ce que vous avez quelque chose de différent de la première fois? Rapide, allez-y.

Clarisse : Merci. J'avais exactement la même question et malheureusement j'aurais préféré que l'étudiant reprenne le cours en entier conformément à nos autres habitudes ailleurs. On pourrait dire que dans n'importe quel cours un étudiant qui remplit un objectif il peut reprendre le cours en essayant de remplir les autres objectifs et on ne regarde pas la complémentarité des différentes tâches. Ça c'est un petit bémol que je mettrais ici, mais c'est la stratégie qui est adoptée par la Faculté des sciences en éducation c'est une chose, mais ça serait intéressant de regarder ça plus en détails quoi.

Président d'assemblée : Parfait. Je vais à M. Coulibaly, numéro 26, allez-y.

Coulibaly : La question c'est que vous avez dit que l'examen TCLF était administré en-dehors de l'université. Je suppose que vous avez des partenaires à ce niveau-là ou c'est donné ici à l'interne?

Président d'assemblée : Oui, ici à l'université.

Coulibaly : C'est donné à l'université, mais qu'est-ce que les partenaires au niveau de l'éducation, au niveau de la province pensent de cela? Est-ce que vous avez sondé un peu leur avis de voir que vous retirez le test et ça va être donné sous forme de module. Qu'est-ce qu'ils en pensent?

Président d'assemblée : Je vous rappellerais que dans le dossier que vous avez, vous avez des documents qui parlent de l'appui de ces intervenants justement là. Voulez-vous rajouter une réponse monsieur le VRER?

VRER : Tout simplement pour mentionner que dans ma présentation, j'ai fait l'énumération des partenaires qui appuient et quand je parlais de partenaires, je parlais par exemple des districts scolaires du Ministère de l'éducation et développement de la petite enfance, de l'Association des enseignantes et enseignants. Alors c'était ça les partenaires externes avec lesquels on a travaillé.

Président d'assemblée : C'est du déjà donné ça, ça va. Parfait. Autres demandes d'intervention? M. Roy, allez-y.

Roy, D. : Très rapidement juste pour dire à notre collègue de la Faculté d'éducation que j'apprécie les efforts qui sont faits. Ça doit être très difficile lorsqu'on se retrouve devant un taux d'échec de 25 % ça demande du courage, mais on est devant une situation qui est un peu un cercle vicieux. Quelqu'un a dit tantôt que ce qui se fait chez vous on reçoit ces étudiants-là à l'université, on les reçoit à la Faculté de droit notamment et donc juste un petit mot pour dire que j'apprécie beaucoup ces efforts d'essayer de corriger la situation.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Autres commentaires ou interventions sur la proposition principale? Tout de suite je n'ai aucune nouvelle demande d'intervention. Julie Guillemot, allez-y.

Guillemot : C'est ma première intervention. C'est ça moi je suis vraiment partagée quand j'entends le débat. Moi c'est la question de l'évaluation des étudiants en bout de ligne. Je comprends l'idée de les accompagner, à ce que je comprends c'est qu'il faut accompagner davantage les étudiants pour qu'ils acquièrent les compétences nécessaires pour enseigner la base en français. Ça c'est pour passer ce niveau-là, mais après c'est au niveau de l'évaluation qu'est-ce qui m'assure qu'à travers ce cours-là ils vont avoir une évaluation uniforme, juste de l'acquisition de ces compétences-là.

Président d'assemblée : La question est sur la justesse de l'évaluation. Mme Cormier.

Cormier : À l'heure actuelle, la passation du TCLF se fait de façon disons très standardisée et formelle. Les étudiants écrivent seulement leur NI sur les tests et la correction est à l'externe. Nous embauchons des correcteurs externes pour faire la correction et les passations se font dans les trois campus en même temps de façon très structurée et nous allons faire exactement la même façon pour la passation des tâches. C'est juste qu'au lieu d'en faire neuf d'un coup, les étudiants auront fait leur module pour préparer deux tâches et feront les deux tâches. De cette façon-là, ça sera le même genre de passation et ensuite ils feront leurs deux prochaines tâches de façon avec les correcteurs externes encore avec seulement le NI et pour les tâches plus subjectives, mais non, même pas les tâches les plus subjectives, les tâches objectives aussi, on a deux correcteurs externes et il faut qu'il y ait correspondance des deux correcteurs pour qu'on s'entende sur la réussite ou l'échec à une tâche.

Président d'assemblée : Parfait. Mme Guillemot, ça répond à vos questions? Merci. Autres questions ou commentaires sur la proposition principale? J'ai une demande de Horia-Daniel Iancu et ensuite de Pandurang Ashrit. M. Iancu, allez-y.

Iancu : Merci monsieur le président. C'est aussi ma première intervention. J'ai juste une question de procédure. Est-ce qu'il y a un travail qui a été fait ou il est en train de se faire par rapport à l'élaboration d'un CPR pour ce cours. Vous parlez de mettre toutes les tâches ensemble, mais j'imagine en suivant la procédure il y a un CPR-4 qui va suivre.

Président d'assemblée : Il ne suivra pas. Les formulaires qui touchent à la création ou l'abolition ou la modification d'un cours ne se rendent pas au Sénat académique. Ils se rendent jusqu'au Comité des programmes et le Comité des programmes a plein droit de régler la question de création, abolition ou modification d'un cours, mais dans un cas comme ceci, le Comité des programmes approuve la modification sous réserve de modification au programme approuvé par le Sénat donc le CPR-4 ne se rend jamais ici. Ça va? Autre question? M. Ashrit numéro 5, allez-y.

Ashrit : Je voulais juste souligner ce qui a été dit déjà au nom de la Faculté des sciences dans la lettre qui a été envoyée parce qu'on est d'accord avec la proposition, mais on a eu des préoccupations aussi. On a dit que tant l'offre de cours et l'évaluation soit indépendante, on est correct avec ça. Je voulais juste ajouter ce commentaire.

Président d'assemblée : J'ai le sentiment que nous avons pas mal vidé la question. Certaines des interventions commencent à revenir sur le tapis. Monsieur le recteur, aviez-vous quelque chose à rajouter? Non. Parce qu'on vous a attendu pour ça en passant, mais je ne vous tord pas le bras. J'ai une demande de Mme Surette. Mme Surette, vous êtes déjà intervenue sur la question, vous avez quelque chose de nouveau à nous dire? Allez-y.

Surette : C'est une question. On parle d'un taux d'échec de 25 %, est-ce que c'est une fois qu'on a eu un taux d'échec de 25 % ou c'est quelque chose de récurrent?

Président d'assemblée : Est-ce que c'était récurrent ou normal? Mme Cormier.

Cormier : Je peux répondre à la question. Ça fait depuis 2010 que le TCLF est obligatoire ce qui veut dire que c'était en 2013 que les étudiants étaient rendus en 3^e année et en 2013-14 on a eu 100 % de réussite. En 2015 c'était 94, 2016 c'était l'année difficile, 75 % de réussite, 83 en 2017 donc c'était légèrement mieux, mais pas tant que ça parce que je veux dire il y avait beaucoup d'étudiants qui tombaient quand même et en 2018 c'était 90 donc ça s'est amélioré. Je pense qu'en 2018 c'était à la suite de cette analyse et prescription qui avait été faite. Donc c'est variable d'une année à l'autre. La première passation en février de la cohorte actuelle était très difficile, mais la deuxième passation semble avoir amélioré les choses beaucoup ça fait je suis optimiste pour cette année, mais je ne peux pas encore avancer des chiffres pour cette année.

Président d'assemblée : Merci Mme Cormier. Alors sur ce, je n'ai plus de demande d'intervention. J'ai le sentiment que la discussion est allée dans pas mal tous les sens qu'on voulait jusqu'à présent. Je sais que c'est un dossier qui a toutes les qualités qu'il faut pour qu'on ait du débat, c'est de l'éducation et du français en même temps, c'est normalement les choses qu'on aime plus débattre ici. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires, des choses qui n'ont vraiment pas été dites jusqu'à présent, des questions qui n'ont vraiment pas été posées qui serait différent de ce que l'on a déjà entendu autour de la table. Si oui, on peut intervenir, si non, le dossier est pas mal résolu. Est-ce qu'il y a d'autre chose? Je vois aucune demande, c'est beau. Alors je vous rappelle nous sommes sur la proposition principale, la deuxième en bas de votre page P1 sur le dossier celle qui parle que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil des programmes avec la liste de tous les programmes de B. Éd. que ce soit B.A.-B. Sc., B.E.P., etc. Alors c'est cette proposition-là sur laquelle nous sommes en train de débattre. Et sur ça, je compte le débat est fini. Il me paraît que vous êtes prêts à passer au vote. Alors sur ce, je vais donc vous demander de voter maintenant. J'arrête le vote et c'est 33 pour, 6 non, c'est adopté à la majorité. Parfait. Donc ça règle la deuxième

proposition sur la page. Il y a maintenant la première proposition sur la page qui est conséquente de celle qu'on vient d'adopter en tant que telle alors monsieur le VRER, je vous laisse la faire si vous voulez.

VREF : Je la relis donc?

Président d'assemblée : Oui.

VRER : Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux règlements particuliers relatifs aux exigences linguistiques pour tous les programmes de formation initiale en éducation.

Président d'assemblée : C'est appuyé par Mme Cormier. Alors pour clarifier pour les membres ce qui arrive c'est qu'il y a un règlement particulier, vous l'avez vu dans le document à la faculté, et ce règlement-là il déroge des exigences linguistiques générales de l'université et qui est pour appliquer des exigences particulières à l'éducation, il faut le modifier en conséquence de la résolution principale que nous venons d'adopter il y a une minute. Avez-vous quelque chose à rajouter en explication?

VRER : Pas vraiment, non.

Président d'assemblée : Pas vraiment, non, parce que l'explication de fond a été faite sur la première proposition. Est-ce qu'il y a des commentaires sur cette proposition-là en tant que telle, sur la modification au règlement particulier? Questions ou commentaires? Une fois, deux fois, trois fois, adjugé. Donc s'il n'y a pas d'autres interventions, je vais appeler le vote tout de suite. Alors je vous demande de voter maintenant. J'arrête le vote et c'est 39 oui, 0 non, c'est unanime. Parfait. Alors ça règle certaines choses et je vais regarder l'heure en vitesse. Nous sommes à 11 h 30 un petit plus que. On arrête la pause pour le déjeuner à 12 h 15 donc on a encore un petit peu de temps devant nous. On a encore un bon 40-45 minutes aux alentours qu'on peut encore traiter de choses.

10.9 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Maintenant le point 10.9, les résolutions transmises aux fins d'information et là, je crois que c'est la secrétaire générale. Excusez-moi, c'est le VRER, pardon. Alors allez-y.

VRER : Merci monsieur le président. Alors effectivement, vous avez une liste de résolutions qui sont transmises à titre d'information. Ce sont des décisions qui sont prises par le CPR, ça concerne principalement des modifications de cours. Maintenant je voudrais profiter de l'occasion de la parole qui m'est donnée pour informer le Sénat académique que nous avons officiellement terminé la reconfiguration des programmes de 1^{er} cycle. Il nous restait un programme à l'étude et finalement il a été convenu d'abolir ce programme-là et d'en créer un autre à la place. Alors c'était la dernière pierre d'échappement pour pouvoir faire cette annonce alors c'est officiel, nous avons terminé la reconfiguration des programmes qui a commencé il y a plus d'une décennie si mes informations sont bonnes.

Président d'assemblée : Oui, eureka!

VRER : Et l'autre chose que je veux dire c'est tout simplement de remercier la doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation et son équipe ainsi que les trois doyens et doyennes des facultés partenaires pour ce travail important qui a été fait; je pense qu'on vient de faire un grand pas vers l'avant avec l'introduction de EDUC2003. Merci.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Alors vous voyez donc ce document, vous l'avez devant vous. Il commence avec le point 9 en haut, résolutions transmises pour fins d'information et vous avez là une série de résolutions du Comité des programmes. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur ces résolutions-là? Des choses que vous voudriez préciser et clarifier. Évidemment, ce ne sont pas des choses à adopter. On vous les fournit purement à titre d'information. Ça va, parfait. Dans ce cas-là c'est fait, vous êtes informés de ces résolutions transmises pour fins d'information justement, ce qui résout complètement le point 10 à l'ordre du jour. Il nous reste encore un peu de travail à faire.

11. Nominations

Président d'assemblée : On peut probablement régler nos nominations dans le temps qu'il nous reste alors je vous amène au point 11 où est-ce qu'on traite du document supplémentaire que vous nous avez soumis. Je vous amène donc dans votre document sur les comités et conseils en tant que tels pour traiter les points 11.1 et 11.2. Vous verrez qu'on a des nominations à faire à deux comités du Sénat académique soit le Comité d'appel du Sénat académique et le Conseil de la langue française.

11.1 Comité d'appel du Sénat académique (Étudiante suppléante : C. Morais-Savoie) (Professeur : L. Coulibaly) (Doyenne suppléante : F. Fortin)

Président d'assemblée : Alors pour le premier à 11.1, en fait c'est le deuxième document dans votre petit cahier sur les comités. Vous voyez en tant que tel la nature mandat, le nombre et la composition du comité. En tant que tel le Comité d'appel du Sénat académique et vous allez voir dans la liste des membres à la deuxième page ceux qui sont un peu rayés là où il y a des barres grises, c'est là où il y a du travail à faire donc il y a des personnes à remplacer. D'une part il y a l'étudiante suppléante, Mme Morais-Savoie, qui termine un mandat qui ne peut pas renouvelé en mandat. Il y a le professeur Coulibaly qui termine un mandat et qui peut être renouvelé et il y a la doyenne suppléante, Mme Fortin, qui elle termine aussi un mandat qui ne peut pas être renouvelé en tant que tel. Voici les trois postes qui sont à combler au comité. Alors je les prends dans l'ordre et je ferai des appels de candidatures. S'il y a seulement un nombre de candidatures équivalent au poste évidemment je déclarerai automatiquement la personne élue. S'il y a plus de candidatures que de postes il y aura une élection et à ce moment-là on vous distribuera un billet de vote sur papier. C'est un vote manuscrit qui sera collecté et conté par nos scrutateurs. Pour remplacer l'étudiante suppléante au Comité d'appel du Sénat académique, est-ce qu'il y a des candidatures? Et là, vous pouvez quelqu'un ou vous pouvez vous proposer vous-même. Numéro 29, M. Bourgoin.

Bourgoin : Sans grande surprise, je vais nommer M. Charles Rand qui est le seul étudiant pas encore sur le comité.

Président d'assemblée : Oui. Vous vous souviendrez qu'à un certain moment donné pour la facilité des choses, on avait genre de décidé au Sénat académique que tous nos étudiants finissaient par être suppléants pratiquement d'office donc c'est une formalité, mais quand même on va la résoudre. Alors M. Rand est-ce que vous acceptez? Oui. Vous n'avez pas beaucoup de choix finalement. Alors est-ce qu'il y a d'autres candidatures? J'imagine qu'on ne peut pas en avoir d'autres parce que tout le monde y est déjà, il serait difficile mais j'ai une intervention de M. Dako, numéro 36.

Dako : Merci monsieur le président. Lorsqu'on met non-renouvelable, est-ce que ça veut dire que la personne n'est plus au Sénat, est-ce que c'est ça?

Président d'assemblée : Dans le cas de Mme Morais-Savoie, elle est devenue membre.

Secrétaire générale : Mme Camille Morais-Savoie est devenue membre donc on a besoin d'un membre suppléant. M. Charles Rand est notre nouveau membre au Sénat qui va la remplacer.

Président d'assemblée : Elle n'est pas éligible comme suppléante parce qu'elle est membre de plein de titre maintenant du comité.

Dako : Donc le terme non-renouvelable ça réfère à ça.

Président d'assemblée : C'est ce que ça veut dire. Ça veut dire qu'on ne peut pas nommer la même personne au même poste à nouveau. Ça va, vous comprenez? Oui, j'aurais peut-être peu l'expliquer, c'est vrai. Nous sommes encore sur l'appel de candidatures. Deuxième fois d'autres candidatures? Troisième et dernière fois d'autres candidatures? Dans ce cas-là, je déclare M. Rand élu étudiant suppléant au Comité d'appel. Merci de votre service, on fera peut-être appel à vous durant l'année. Maintenant le poste de professeur, c'est M. Lacina Coulibaly qui est aussi en fin de mandat. C'est un professeur membre du Sénat élu par le Sénat donc c'est quelqu'un qui doit faire partie de cette assemblée-ci en tant que telle et sur ce, je suis prêt à appeler directement des candidatures pour le poste de professeur membre du Sénat élu par le Sénat au Comité d'appel du Sénat. Numéro 25, Amel Kaouche.

Kaouche : Je propose M. Lacina Coulibaly.

Président d'assemblée : Vous proposez M. Coulibaly. M. Coulibaly, est-ce que vous acceptez? Vous avez qu'à dire oui comme ça.

Coulibaly : Oui.

Président d'assemblée : C'est beau. M. Coulibaly accepte, parfait. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Troisième et dernier appel, est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Sinon, M. Coulibaly vous êtes élu à un nouveau mandat, félicitations. Maintenant doyen-doyenne suppléant-suppléante. C'est Mme Pierrette Fortin qui est là présentement. J'imagine que dans le cas ici le mandat ne peut pas être renouvelé pour les mêmes raisons. Elle est membre dorénavant et donc elle ne peut plus être suppléante? Non. Elle a terminé son mandat oui, tout à fait, mais l'astérisque veut dire qu'on ne peut pas renouveler. Il nous faut donc une autre doyenne ou un autre doyen suppléant, évidemment, membre du Sénat par définition, élu par le Sénat. Est-ce qu'il y a des candidatures? M. Dako.

Dako : Merci monsieur le président. C'était justement la question que je posais tout à l'heure non-renouvelable. Est-ce qu'il y a une raison pourquoi la personne ne peut pas être renouvelée?

Président d'assemblée : Madame la secrétaire, allez-y.

Secrétaire générale : Oui, dans les Statuts et Règlements on prévoit la durée des mandats alors pour les étudiants c'est un an et pour les doyens il me semble que c'est deux ans.

Président d'assemblée : Et on dit qu'on ne peut pas les renouveler.

Secrétaire générale : C'est renouvelé deux ans, mais je pense qu'elle a terminé, c'est ça.

Dako : Merci, c'était le sens de ma question.

Président d'assemblée : Ça va. Est-ce qu'il y a des candidatures pour une doyenne un doyen suppléant au Comité d'appel du Sénat académique? Pas tous en même temps s'il-vous-plaît. Numéro 6, Pierrette Fortin.

Fortin : Oui, je propose le doyen des études, Yves Bourgeois.

Président d'assemblée : Vous proposez Yves Bourgeois. M. Bourgeois, on vient de vous nommer volontaire. Êtes-vous enclin? Oui, s'il y a une personne d'autre genre de?

Bourgoin : C'est ça.

Président d'assemblée : C'est ça. Je vais donc continuer. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Si personne ne se manifeste, je vais revenir à vous M. Bourgeois parce que vous savez que les autres ne se manifesteront pas parce que vous avez dit ça. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? M. Bourgeois, êtes-vous prêt à vous sacrifier? Oui. Je pense que c'est un oui. Dans ce cas-là M. Bourgeois, vous êtes élu doyen suppléant au Comité d'appel du Sénat académique. Merci pour votre sacrifice. Ça règle le Comité d'appel.

11.2 Conseil de la langue française (M. Basque) (É. Hervet)

Président d'assemblée : Nous allons maintenant au Conseil de la langue française où là je vous ramène à la première page. Vous allez voir aussi là la composition du conseil, ses membres, le nombre et tout ça et vous allez voir qu'au conseil il y a deux personnes qui sont des personnes chargées de la promotion de la langue française, une pour le campus d'Edmundston, une autre pour le campus de Moncton dans ce cas-ci donc ce sont des personnes qui sont désignées pour être véritablement chargées de la promotion. Il y en a par campus en tant que tel et deux personnes sont arrivées à la fin de leur mandat. C'est M. Basque et M. Hervet. Ces personnes-là peuvent être renouvelées en poste et on les a consultées et toutes deux ont déjà signifié qu'elles étaient enclines à continuer, n'est-ce pas? C'est donc le cas. Est-ce que l'on procède véritablement à l'appel de candidatures dans ce cas-ci? Donc ce qui est proposé c'est que M. Basque et M. Hervet soient simplement renouvelés en poste en tant que tel. La chose à faire c'est peut-être d'adopter une résolution. Proposer et appuyer, ok, parfait. Alors qui proposerait que les mandats de M. Basque et de M. Hervet soient renouvelés? Il y a beaucoup de carton. M. Mbarga, je vais prendre celui-là parce que vous êtes président du Conseil de la langue française et M. Bourgoin appuie. Questions ou commentaires? Normalement sur la sélection on n'a pas de débat donc je vous amène tout de suite, à moins qu'il y ait une question de procédure, tout de suite au vote. Alors votez maintenant. On vote sur des personnes et on affiche les résultats. J'arrête le vote et M. Basque et M. Hervet vous êtes aimés de tout le monde; 38 pour, aucun non, vous êtes réélus en fait au comité pour un nouveau mandat. Parfait. Ça va assez rondement nos affaires, nous sommes maintenant à 11 h 46, il nous reste encore une demi-heure avant la pause dîner. Ça résout complètement le point numéro 11.

12. Comité consultatif de sélection de la Vice-rectrice et du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Président d'assemblée : Nous arrivons au point numéro 12, Comité consultatif de sélection de la vice-rectrice et du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Nous noterons au procès-verbal que le VRER s'est excusé de la réunion pour ce point-là. Alors sur ce, vous allez voir qu'on a un document pour ça aussi, n'est-ce pas? Donc vous avez un document qui est un tiré à part de la politique de sélection des cadres, l'Article 4 qui porte sur le VRER en tant que tel et vous allez voir particulièrement dans les tableaux qui sont à la deuxième page, la composition du comité. Le comité est présidé d'office par le recteur, ça c'est déjà réglé, on n'a pas à régler ça. Il y a la question de nomination d'un pair au poste, ça c'est le recteur qui choisit, on n'a pas à régler ça ici non plus. Il y a la question de trouver deux cadres relevant du VRER et là, je ne sais pas si vous voulez en faire part à ce moment-ci ou je peux en faire part. Alors parmi les 17 cadres qui relèvent directement du VRER, ces cadres-là doivent choisir deux personnes qui siègent au comité. J'ai piloté en fin de compte le processus de sélection de ces deux personnes et le groupe des cadres est arrivé sur les noms de Mme Pierrette Fortin et de M. Jean-Paul Loyer comme les deux cadres relevant du VRER qui feront partie du

comité. Donc cette partie-là est résolue déjà et maintenant ce qu'il nous faut régler, c'est les deux dernières cases en bas de ce tableau, les deux professeurs-professeures membres du Sénat académique nommés par le SAC et une étudiante ou étudiant membre du Sénat nommé par le SAC. Alors dans l'ordre des choses, je crois que je vais commencer par les étudiantes et étudiants. J'ai le sentiment que c'est probablement réglé. Alors je vais demander du côté de l'étudiant ou l'étudiante devant siéger au comité, est-ce qu'il y a des candidatures? Mme Belliveau, allez-y.

Belliveau : J'aimerais nommer Francis Bourgoïn.

Président d'assemblée : M. Bourgoïn est-ce que vous acceptez? M. Bourgoïn accepte. Alors pour la forme, je vais appeler les candidatures encore deux fois. D'autres candidatures? Troisième et dernier appel, d'autres candidatures? Parfait. M. Bourgoïn vous êtes élu au Comité de sélection du VRER. Ça règle la présence de l'étudiante ou de l'étudiant. Maintenant pour les professeurs alors membres du Sénat et là, est-ce qu'on veut dire quelque chose par rapport à la composition du comité? Monsieur le recteur, voulez-vous dire quelque chose? Allez-y.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Je pourrais faire un bref commentaire. Tout d'abord, notre collègue André Samson n'est pas ici, mais quand il reviendra, je crains de ne pas avoir l'occasion, je vais le dire tout de suite, mais je vais le redire tout à l'heure pour que ce soit consigné au procès-verbal. Notre collègue a choisi de ne pas solliciter un renouvellement de mandat et je tiens à dire publiquement jusqu'à quel point son travail comme vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a été apprécié. Donc si j'ai l'occasion tout à l'heure je pourrai lui dire, mais de crainte de ne pas avoir l'occasion de le faire, je tiens à ce que ce soit consigné au procès-verbal. Je voulais tout simplement vous rappeler occasion de le faire, je tiens à ce que ce soit consigné au procès-verbal. Je voulais tout simplement vous rappeler les règles ou les pratiques qu'on a adoptées au Sénat académique quant à la composition de nos comités. Donc en particulier, on est toujours à la recherche d'un équilibre homme-femme au sein de nos comités. On a un souci aussi de représentativité des différents campus à l'intérieur des comités comme ceux-ci. Donc au moment où vous allez vous engager dans le processus pour désigner vos deux représentants professoraux, je voulais tout simplement vous rappeler ces deux éléments-là qui devraient en respectant les pratiques établies du Sénat figurer parmi les éléments que vous allez considérer au moment d'arrêter votre choix.

Président d'assemblée : Parfait. J'entends ce que vous dites, la question de la parité homme-femme et la question de représentation des constituantes de l'université qui sont des éléments importants. Quand je regarde parmi la sélection qui est déjà fait là, le recteur, évidemment et réseau, disons-le comme ça, il y aura le pair au poste qui n'est pas encore choisi, n'est-ce pas, c'est à vous à le choisir à un moment donné. Parmi les cadres relevant, il y a une homme et une femme, Edmundston et Moncton qui sont là. L'étudiant, homme de Moncton. C'est là qu'est la composition actuelle en tant que telle. Je note entre autres que le campus de Shippagan n'est pas encore là. C'est une note que je fais en tant que telle, et il y a plus d'hommes que de femmes dans le groupe jusqu'à présent. C'est le commentaire que je ferai, mais il reste que toutes les candidatures sont recevables, mais il y a quand même une certaine, on essaie autant que possible de s'en aller vers une représentation et une parité raisonnable dans les comités autant qu'il se peut. Parfait. Sur ce, s'il n'y a rien d'autre à ajouter tout de suite, je serais prêt à appeler des candidatures. Est-ce qu'il y a des personnes qui veulent proposer? Soudainement on se manifeste beaucoup plus et là et j'ai déjà quatre demandes d'intervention. M. Ashrit allez-y.

Ashrit : Je veux nommer Mme Surette.

Président d'assemblée : Alors vous mettez en nomination Mme Céline Surette. Mme Surette, est-ce que vous acceptez? Vous faites oui donc Mme Surette accepte, vous êtes donc candidate. Alors je passe maintenant au prochain intervenant qui est M. Clarisse.

Clarisse : Je propose Julie Arsenault.

Président d'assemblée : Julie Arsenault. Est-ce que Julie Arsenault est là? Est-ce que vous acceptez? Oui vous acceptez donc deux candidates déjà. J'ai toute une série d'interventions qui sont parties comme quoi il y a peut-être quelque chose qui se passe déjà. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Je répète, vous avez Mme Céline Surette et Mme Julie Arsenault. Mme Guillemot, allez-y.

Guillemot : Je voudrais proposer la candidature de ma collègue de Shippagan, Claudine Auger.

Président d'assemblée : Claudine Auger. Mme Auger, vous acceptez? Oui. Ça nous fait trois candidates, parfait. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Les scrutateurs devront se préparer à un vote, n'est-ce pas? M. Richard et M. Angers il faut peut-être vous mobiliser. Donc on va commencer à se préparer pour ça, mais on est encore en appel de candidatures, on n'a pas fini. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Si vous recevez un billet, ne commencez pas à voter tout de suite. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures une troisième et dernière fois? Donc nous cessons d'accepter des candidatures. Vous avez donc trois candidates : Mme Surette, Mme Arsenault et Mme Auger. Question de procédure j'imagine? Vous votez pour deux personnes. Vous votez pour deux noms. S'il-vous-plaît pas trois. Donc Mme Surette,

Mme Arsenault et Mme Auger. S'il-vous-plaît écrivez-le de façon lisible. Mme Surette c'est numéro 23 alors vous voyez le nom de Mme Surette, S-u-r-e-t-t-e. Mme Arsenault c'est 14, de mémoire Arsenault avec l'orthographe typique a-u-l-t. Et Mme Auger, c'est numéro 9, je crois. A-u-g-e-r. Alors voilà, les billets sont distribués. Je pense que la plupart des gens ont déjà soit voté et là on ramasse les billets. Une fois tous les billets ramassés, les scrutateurs vont faire le conte et nous ramènerons le résultat par la suite. Je ne veux pas vraiment entamer le point 13 pendant que nous sommes encore en train de finaliser le point 12. Est-ce que l'on attend les résultats? On peut faire le point 14. Le point 14 devrait être rapide et on aura le temps de le faire dans le temps qu'il nous reste en attendant les résultats puisqu'il est midi moins quatre.

14. Modification de la date de réunion du Sénat académique du mois de mai

Président d'assemblée : Au point numéro 14, c'est la modification de la date de la réunion du Sénat académique du mois de mai et là-dessus, je cède la parole à la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Bonjour tout le monde. Je ne peux pas proposer, mais ce que j'aimerais discuter avec vous c'est la date du Sénat académique du mois de mai. Il est prévu de tenir une réunion le vendredi 3 mai. Ce que j'aimerais c'est d'avoir la réunion le lundi le 6 mai. C'est en raison d'un colloque qui a lieu dont je participe et dont l'Université de Moncton organise à Kingston. C'est un colloque qui est annuel pour les secrétaires généraux et que c'est Moncton qui organise pour les secrétaires généraux du Canada en vue d'un colloque qui aura lieu à Moncton l'année suivante pour tous les secrétaires généraux au niveau national. Donc notre participation est très très importante. Habituellement, cette conférence-là a toujours lieu au mois d'avril. La date a été décidée il y a à peu près deux semaines et on a décidé au mois de mai. C'est la première fois en dix ans. Donc ça m'a pris par surprise et quand j'en ai discuté avec le recteur, on a dit on va essayer de voir si avec le Sénat on peut modifier les dates. C'est assez important dans le sens que Janice m'accompagnerait pour ce colloque-là en vue de la préparation pour notre colloque en 2020, pour la préparation de ce colloque-là. Donc c'est quand même un colloque d'envergure nationale, on parle d'environ 150 congressistes qui viendraient à Moncton, tous les secrétaires généraux des universités canadiennes participent à cette conférence-là. C'est des conférences de trois jours qui portent sur la gouvernance universitaire donc on y participe régulièrement et je ne peux pas le proposer, mais je vous demanderais de considérer sérieusement de modifier la date du Sénat pour pouvoir permettre la participation de l'université à ce colloque.

Président d'assemblée : Déjà le recteur me dit qu'il veut en faire la proposition. J'accepte donc c'est proposé par le recteur que l'on modifie la date et que la date sera dorénavant le 6 mai. Le 6 mai plutôt que le 8 et j'ai deux demandes d'intervention, j'ai M. Lang, mais avant d'aller plus loin pour la proposition du recteur j'ai besoin d'un appuieur.

Lang : C'était pour appuyer.

Président d'assemblée : C'était pour appuyer? Parfait, vous m'avez devancé. Et ensuite j'ai une intervention de M. Dako sur la proposition. C'était la même chose, parfait. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur cette question-là, c'est-à-dire de modifier la date de tenue du Sénat académique passant du 8 mai au 6 mai? Pardon, du 3 mai au 6 mai. D'une façon ou d'une autre c'est de la tenir le 6. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur cette proposition-là? Ça ne semble pas être un problème, mais je vais quand même de formaliser tout ça par un vote. Allez-y maintenant. J'arrête le vote et c'est clair, c'est unanime. Bon colloque. Ça règle le point numéro 14. On va laisser les scrutateurs faire leur travail pour ce qui est du résultat du vote sur le Comité consultatif de sélection du VRER parce que le rapport du Comité de sélection des grades honorifiques ça va nous prendre un petit peu de temps. Je ne vois pas que j'ai le temps de faire ça avant le dîner alors je ne sais pas si j'ai le temps de faire, ça dépend des questions. À la limite on débordera après ou quelque chose du genre.

15. Rapport du recteur et vice-chancelier

Président d'assemblée : Lançons-nous dans le point numéro 15 qui est le rapport du recteur et vice-chancelier. M. Couturier, allez-y.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Merci beaucoup monsieur le président. D'entrée de jeu, je veux profiter du retour du vice-recteur pour répéter les propos que j'ai tenus tout à l'heure. Notre collègue André nous a un peu pris par surprise en nous avisant qu'il ne souhaitait pas solliciter un renouvellement de mandat, une décision que l'on respecte, bien entendu. J'aurai l'occasion plus tard de parler plus longuement de toutes les belles choses qu'André aura réussi à accomplir ici à l'Université de Moncton durant son mandat de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, mais aujourd'hui je ne pouvais pas ne pas dire néanmoins quelques mots. Donc André en mon nom et au nom de tous les membres de la communauté universitaire, je tiens à t'exprimer notre déception par rapport au fait que tu ne sollicites pas un nouveau mandat, mais je tiens aussi à te dire un très très grand merci de la part de nous toutes et nous tous. Merci beaucoup. Alors je veux prendre les prochains instants pour vous entretenir d'un certain nombre d'éléments qui sont importants à mes yeux à titre de recteur par intérim, des dossiers qui interpellent directement ou indirectement les membres du Sénat académique. Premier dossier, parce qu'on en a parlé au moment de notre dernière rencontre, c'est le

dossier de la science infirmière. Vous savez que ça été un dossier qui a été très complexe. Depuis la réunion du Sénat académique, les choses ont évolué, on est entré dans un processus de médiation avec l'Association des infirmières et des infirmiers. La représentation de l'Université de Moncton était assurée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche accompagné des responsables du programme de science infirmière dans les trois campus. La priorité que l'on s'est donnée en abordant les discussions avec l'Association des infirmières et infirmiers, c'était avant toute chose de tenter de trouver des solutions concrètes pour ce qui était des diplômés de 2015 et de 2016 qui avaient ou qui étaient sur le point de perdre leur admissibilité à la passation de l'examen. Alors après beaucoup de travail, on a finalement réussi à trouver des solutions pour ces deux groupes de diplômés. Le problème fondamental demeure au sens où c'est encore aujourd'hui l'examen NCLEX et l'examen d'entrée dans la profession, et c'est encore cet examen que ces deux cohortes de diplômés devront réussir. Par contre, il y a eu aussi un travail qui a été fait pour s'assurer qu'il y a des moyens supplémentaires qui soient identifiés par le biais d'une formation spécifique approfondie pour permettre d'augmenter les perspectives de réussite de ces diplômés. Si on se projette dans le temps, le défi donc comme je le disais, demeure entier par rapport à NCLEX. Il y a une question fondamentale qui demeure aussi qui est la question des droits que l'on a nous comme francophones qui ont été mis en lumière notamment par le rapport de la Commissaire aux langues officielles. Donc sur ce volet-là, bien entendu, on va continuer à travailler. Il y a une volonté du côté de la INB timide, mais qui est quand même là d'explorer d'autres pistes. Donc de ce point de vue-là, le travail va se poursuivre, mais essentiellement, ce que je tiens à vous dire c'est que pour les diplômés de 2015 et de 2016 qui étaient véritablement avant qu'on commence ce processus de médiation qui était véritablement placé dans une situation de cul-de-sac, on a réussi à trouver une manière de leur donner une autre chance. Donc je tiens à remercier André et toute l'équipe pour le travail qui a été fait de ce point de vue-là. Dans le cadre du rapport du recteur, il y a plusieurs éléments dont je pourrais vous entretenir. Aujourd'hui je voudrais peut-être vous dire deux minutes au sujet de la campagne financière. On en a parlé ici indirectement à quelques reprises. Je voudrais vous dire premièrement jusqu'à quel point c'est un événement qui est important dans la vie de l'université et jusqu'à quel point c'est une démarche qui est essentielle pour l'avenir de l'université. Donc au cours des derniers mois et dans les prochains mois, je vais consacrer beaucoup beaucoup de temps à rencontrer des donateurs à faire de la sollicitation parce qu'on souhaite que cette campagne elle réussisse. La bonne nouvelle c'est que dans les prochaines semaines, on pourra probablement vous annoncer qu'on a franchi un nouveau palier dans la campagne financière donc on se rapproche de notre objectif de 50 millions, mais qu'il nous reste encore beaucoup de travail à faire. Et actuellement, ça prend probablement plus de démarches avec plus de travail pour atteindre des résultats qui peuvent être comparables à ce qu'on pouvait atteindre précédemment. À titre d'exemple, les institutions financières autrefois avaient tendance tout simplement à dire on va vous réserver un pourcentage du montant de votre campagne et que ce sera notre don. Maintenant il y a comme dans toutes les autres organisations, une démarche où il faut soumettre un dossier, il faut développer un dialogue avec le donateur potentiel qui s'étend sur plusieurs mois, parfois même une année, pour éventuellement déboucher sur un résultat. Mais c'est important parce qu'on est en train de mettre en place des outils qui vont nous servir dans les prochaines années, dans les prochaines décennies. Je vous donne juste un exemple, c'est celui de l'apprentissage expérientiel. On en a parlé pas mal ces derniers mois, on sait qu'il y a une initiative du gouvernement provincial en la matière, mais on vient tout juste d'obtenir confirmation d'un don de 450 000 \$ dollars qu'on pourra annoncer dans les prochaines semaines, mais qui est affecté spécifiquement aussi à l'apprentissage expérientiel. Et c'est un don qui peut être utilisé dans les activités courantes donc ce n'est pas un don qui sera placé en dotation et dont on pourra utiliser uniquement les intérêts, mais c'est un don qui nous permettra donc de financer des activités dans les prochaines années. Donc là, tout d'un coup en matière d'apprentissage expérientiel avec l'engagement provincial et avec le don de 450 000 \$ dollars, on a finalement un peu plus d'outils pour être à la hauteur de nos ambitions. Donc je pourrais vous donner d'autres éléments comme ça, je me contente peut-être d'en donner un autre. Notre association des anciennes et anciens, l'alumni du campus de Moncton a préparé un très beau projet axé sur le leadership étudiant. Un projet qui verrait en quelque sorte que sur une base annuelle, on pourrait proposer à une cohorte de 20-30 étudiants d'embarquer dans un programme axé sur le leadership, axé sur l'engagement, un programme qui ferait intervenir des mentors qui utiliseraient différents dispositifs, que ce soit des conférences, mais aussi des dispositifs plus neufs comme un laboratoire d'innovation par exemple, des éléments comme ceux-là et qui pourraient conduire à la fin d'une année à avoir une vingtaine de nos étudiants qui auraient été outillés encore plus pour jouer le rôle qu'on souhaite qu'ils jouent dès le moment où ils obtiennent leur diplôme auprès à la fois de leurs futurs employeurs, mais aussi dans la société de manière plus large. Et donc ce programme-là, l'alumni s'est compromis pour un million de dollars ce qui est tout à fait exceptionnel, c'est le plus gros don de l'histoire de l'alumni à l'université, mais notre défi maintenant c'est d'aller trouver les millions manquants. Et donc cette semaine j'étais à Toronto en début de semaine, on a rencontré un donateur potentiel qui je crois va donner un million et qu'il va affecter à ce projet-là également. Donc là il nous reste peut-être à trouver un autre million pour tout d'un coup avoir un fonds de dotation de 3 millions de dollars qui permettrait sur une base pérenne de réaliser un projet comme celui-là et qui serait véritablement, à mon point de vue, un atout pour l'Université de Moncton pour les étudiants peu importe leur discipline où ils pourraient aller se challenger, développer leurs compétences et aspirer à éventuellement avoir un impact très grand dans leur communauté. Donc la campagne financière elle a toutes sortes de répercussions donc c'est pour ça que c'est important. C'est important qu'il faut continuer à lui accorder beaucoup d'efforts et je peux déjà vous prédire que dans un monde idéal en fait, l'Université de Moncton devrait être en campagne financière permanente maintenant parce que c'est le modèle des universités qui sont les plus performantes dans le domaine et donc je pense qu'il y aura une réflexion à faire à ce sujet-là. Il faudra probablement aussi être prêt à y mettre les ressources

par contre en conséquence. En terminant sur ce point-là, je veux remercier les doyens, les membres du corps professoral, les membres des différentes équipes dans les trois campus. On est constamment, quand on est en mode campagne, aussi à aller solliciter vos expertises, à aller chercher de l'input, à vous demander de fournir de l'information très rapidement donc merci beaucoup pour tout ce que vous faites de ce point de vue-là. Je vous parle brièvement d'un dossier qui est celui de la recherche et qui est en lien en fait avec la rencontre que j'ai dû avoir tout à l'heure. Vous savez qu'au fil des dernières années, on a réussi notamment à l'Université de Moncton à développer une belle filière en matière de recherche dans le domaine biomédical et puis on a été appuyé de différentes manières, mais notamment aussi par l'APECA qui demeure souvent pour nous comme université, un point de référence dans certains domaines quand on cherche du financement. Un des défis qu'on a actuellement par contre c'est que l'APECA, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique est en train de réviser ses programmes de financement. Les priorités actuellement ne sont plus les mêmes et du coup, ça nous met à risque dans un certain nombre de nos activités en matière de recherche puis également, ça nous crée une pression supplémentaire si on veut continuer à se développer. On est bien parti en d'autres mots, si on veut continuer à se développer, il faut trouver des manières de maintenir et d'augmenter le financement que l'on reçoit. Il y a la filière, bien entendu, des grands conseils qui nous est familière, mais il y a aussi d'autres filières de financement qu'il faut explorer. Alors ça c'est un dossier qui est très important notamment dans le contexte du lancement prochain des activités du Centre de médecine de précision. On l'a répété à plusieurs reprises, il y a quelque chose là qui est très important pour l'avenir de l'Université de Moncton. Il y a par contre dans les prochaines semaines et les prochains mois, beaucoup de travail de lobbying à faire auprès des dirigeants politiques pour expliquer concrètement ce qu'on fait, ce qu'on accomplit, ce qu'on contribue au monde des connaissances et au transfert des connaissances comme université et montrer donc la valeur que l'on amène comme Université de Moncton qui est à la fois une université comme les autres, mais qui est aussi distincte parce que c'est l'université de l'Acadie qui œuvre dans un contexte qui est différent de celui de McGill ou de Montréal. Donc ça c'est un dossier qui est très important le dossier recherche. Je suis en communication assez régulièrement avec le vice-recteur et le vice-recteur adjoint à la recherche sur le sujet et j'ai peut-être des bonnes nouvelles à vous annoncer soit dit en passant. Peut-être une dernière chose que je voudrais souligner c'est parmi tous les dossiers qui bougent et qui vont probablement réussir à aboutir dans les prochaines semaines, il y a tout le volet de la gestion stratégique de l'effectif étudiant. Comme vous le savez, quand on a choisi de passer d'un modèle avec un vice-rectorat aux affaires étudiantes et internationales à un autre modèle qui est celui de la gestion stratégique de l'effectif étudiant, on a dit également faut modifier notre manière de faire les choses, il faut passer d'un plan de recrutement à un plan qui est plus global qui intègre l'ensemble des composantes de la gestion stratégique de l'effectif étudiant qui inclut également les notions reliées à l'expérience étudiante. Alors si tout va bien au prochain Conseil des gouverneurs ou à tout le moins à celui du mois d'avril, il y aura un plan intégré relié à la gestion stratégique de l'effectif étudiant. Je sais qu'il y a déjà eu notamment des consultations notamment auprès des étudiants dans les dernières semaines pour ce qui est de l'expérience étudiante. Donc je pense que c'est une démarche importante que l'université fait. On sait qu'on a eu de bons résultats du point de vue recrutement au mois de septembre dernier, mais l'environnement est tellement compétitif qu'il faut constamment être à l'avant-garde à mon point de vue. Il faut être novateur et je pense que ce plan-là va nous donner des éléments qui vont nous permettre de prendre des bonnes décisions par la suite. Donc voilà, j'avais ces éléments-là que je voulais souligner à titre de rapport.

Président d'assemblée : Merci. Alors ça fait partie de notre point 15 à l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a des gens qui ont des questions ou des commentaires pour le recteur par rapport à son rapport? M. Dako, numéro 36.

Dako : Merci monsieur le président. Juste une petite question. Au temps du recteur Théberge, le Bureau des affaires internationales avait été affecté à son bureau et jusque-là, on n'a plus de nouvelles de ce côté-là parce que c'était un service direct au corps professoral et jusque-là vraiment est-ce qu'on peut nous dire quelque chose là-dessus?

Président d'assemblée : Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Tout d'abord, il y a toujours une personne qui est affectée aux relations internationales et elle le fait à temps très très partiel. Il s'agit de Lucille Landry qui assure essentiellement l'intendance pour l'instant, je vais de le décrire de cette manière-là. Deuxièmement, dans le plan d'action que l'équipe de direction a développé au moment du départ du recteur Théberge, on avait identifié un élément relativement aux relations internationales. C'était de lancer une démarche pour se doter d'un plan stratégique en matière de relations internationales. Ce volet-là malheureusement n'a pas progressé depuis mars dernier. Il figure toujours parmi le plan de travail de l'équipe de direction.

Président d'assemblée : Parfait, ça va. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires sur le rapport du recteur?

Recteur et vice-chancelier par intérim : Je pourrais peut-être conclure en disant que le défi des prochaines semaines ce sera aussi de travailler avec un nouveau gouvernement. Vous avez vu ce matin le gouvernement Gallant a été défait à l'Assemblée législative. Donc pour nous comme université, je vais être très candide, ça représente un défi de taille au sens où il faudra apprendre à travailler avec de nouveaux interlocuteurs, tisser

et découvrir des canaux de communication pour bien faire comprendre l'Université de Moncton, sa mission et son caractère francophone et spécifique. Donc ce sera un des défis des prochaines semaines et des prochains mois.

Président d'assemblée : J'ai une demande d'intervention de M. Ashrit.

Ashrit : Merci. Je voulais savoir, bien sûr vous êtes en train de discuter avec les gens qui sont concernés par ça, mais je voulais savoir si vous pouvez donner les détails dans quel sens que la priorité de l'APECA ont changé?

Recteur et vice-chancelier par intérim : Je pourrais en parler assez longuement parce que j'ai eu l'occasion d'assister à trois présentations du directeur. Je pense qu'il voulait vraiment être certain que je comprenne son message. Essentiellement, on a comme changé de paradigme. L'explication que lui donne est la suivante : autrefois l'APECA était dans un modèle où il fallait avant toute chose créer des emplois dans un contexte où le chômage était élevé. Maintenant on est dans un contexte où il y a des pénuries de main-d'œuvre dans différents domaines donc l'APECA doit changer sa manière d'envisager son rôle et de ce point de vue-là, l'APECA doit maintenant allouer ses ressources en fonction de ce nouveau besoin. Alors qu'est-ce que ça veut dire concrètement, je vous donne un exemple. Il y a 15 ans, l'APECA ne se serait pas intéressée à l'immigration. Ça ne faisait pas du tout partie de son mandat. Maintenant compte tenu du fait qu'il y a beaucoup d'entreprises qui ont un défi de main-d'œuvre, l'APECA a intégré l'immigration dans son mandat. Deuxième élément, encore une fois en raison du défi relié à la pénurie de main-d'œuvre, tout ce qui a trait maintenant pour l'APECA à la robotisation, à l'automatisation, tout ça occupe une position très très importante et du point de vue l'APECA, c'est là où l'agence devrait consacrer l'essentiel de ses ressources dans les prochaines années. Alors pour nous comme université, bien entendu, ça ouvre des nouvelles avenues et je pense qu'il y a déjà des doyens de facultés, j'en vois au moins un hocher la tête qui se dit qu'il y a des belles occasions à saisir. Par contre, ça représente aussi des défis parce que dans beaucoup de nos activités, puis il y a des gens qui sont mieux placés que moi pour en parler, mais l'APECA est un partenaire aussi de l'université. Donc là le défi c'est on peut faire deux choses : ou bien on peut s'obstiner longtemps avec le PDG de l'APECA et pour ceux qui le connaissent, vous allez probablement arriver à la conclusion que ça sera plutôt une tâche assez ardue de le faire; j'ai pas osé dire peine perdue, mais c'est le mot que j'avais en tête, ou bien on peut essayer de voir, et c'est ce qu'on vient de commencer tout à l'heure, essayer de voir compte tenu de nos priorités, où est-ce qu'on peut aller identifier de nouvelles sources de financement. Il y en a, il y a plusieurs sources au gouvernement fédéral en particulier qu'on pourrait peut-être exploiter dans un autre contexte.

Ashrit : Merci.

Président d'assemblée : Ça va. Merci. D'autres questions ou commentaires sur le rapport du recteur? Nous sommes à 12 h 20 donc techniquement nous devrions à peu près arriver à l'heure de la pause. Il n'y a pas d'autres commentaires ou questions? Sinon, merci monsieur le recteur pour votre rapport. Je vous fais part rapidement des résultats du vote sur la sélection des professeurs au Comité consultatif de sélection du VRER alors les personnes choisies sont Mme Surette et Mme Auger. Alors félicitations à vous deux. Je rappelle rapidement, dans le contexte actuel, je pense que le rappel vaut la peine d'être fait, que les membres du Comité de sélection, lorsqu'ils entrent en poste, signent une déclaration de confidentialité et que tous et toutes sont donc appelés à respecter cette déclaration-là une fois qu'elle est signée. J'irai pas plus loin que ça. Donc pour ça, je crois que nous sommes prêts à aller maintenant à la pause, il est 12 h 20. On prend la pause jusqu'à 1 h 05 – 1 h 10. Ce qu'il nous reste pour les grades honorifiques et le CGV, on en a plus qu'il faut pour que ça fasse du sens de filer. À moins que vous n'avez véritablement pas faim et que vous voulez préférer reporter. Quand je regarde ce qu'on a à l'ordre du jour tout de suite, le rapport du Comité de sélection des grades honorifiques, il y a au moins une bonne dizaine de minutes de lecture plus le processus de vote. C'est probablement quelque chose qui va nous prendre dix ou 15 minutes. Ensuite on a le suivi du CGV qui est peut être relativement vite, une dizaine de minutes probablement. Donc on a probablement encore 20-25 minutes de réunion. Préférez-vous faire les 25 minutes de réunion quitte à une demi-heure pour ensuite; je regarde du côté de la secrétaire générale parce qu'il y a un dîner qui attend probablement. Il y a un dîner qui attend et qui est chaud là. Ou préférez-vous aller manger et revenir? Manger et revenir, ça l'air assez unanime. Parfait. Donc nous sommes en pause jusqu'à 13 h 05, je vous attends ici à 13 h 05. Merci.

PAUSE

Président d'assemblée : Je vais vous rappeler à l'ordre, il nous manque quelques personnes, mais il y a peut-être des gens qui sont carrément partis autour de l'heure du midi, mais on reprend toutefois l'ordre du jour où nous étions. Alors nous avons réglé toute la question en bonne partie du Comité consultatif du VRER. Il y a une chose que je n'ai pas fait juste avant qu'on parte au dîner, je vais demander de le faire maintenant. Il me faut une résolution de destruction des billets de vote pour nommer les professeurs au comité. Alors c'est proposé par M. Dako et c'est appuyé par M. Gilles Roy et je vais rapidement vous demander de voter et je démarre le vote maintenant. Allez-y. J'arrête le vote et vous êtes à 31-0, ça va, c'est unanime. Merci.

13. Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques

Président d'assemblée : Maintenant nous sommes en rendus au rapport du Comité de sélection des grades honorifiques, le point 13 à l'ordre du jour. Alors je vous explique rapidement le déroulement des choses parce qu'il y a un processus particulier ici. D'une part, le secrétariat général va vous distribuer des cahiers de candidatures, ces cahiers-là sont évidemment confidentiels donc vous allez voir là une description de la candidature de chacune des personnes qui sont mises en nomination pour un grade honorifique que ça soit véritablement un honoris causa à un véritable grade universitaire ou un éméritat professeur émérite, bibliothécaire émérite, etc. Donc vous allez recevoir un cahier de candidatures. La pratique c'est que ces cahiers-là on va vous donner du temps pour les lire puisque vous les voyez pour la première fois. On vous donne une bonne dizaine de minutes pour passer à travers. S'il vous en faut plus, dites-le moi on vous donnera plus de temps, mais c'est une lecture dans le silence. On vous demande de ne pas discuter avec vos collègues et vos voisins du contenu du document, de vraiment garder ça pour vous donc c'est une lecture individuelle en tant que telle. Lorsque vous aurez terminé la lecture aussi on vous distribue un billet de vote où vous aurez à cocher à côté des noms oui ou non pour chacun des noms. Les scrutateurs vont comptabiliser les résultats et il faut un vote des deux-tiers des voix exprimées en faveur pour attribuer le grade honorifique. Et une fois que tout ça sera fait, nous allons ramasser le billet de vote, nous allons ramasser les cahiers donc amenez pas les cahiers avec vous, on ramasse les cahiers par après. Et puis ensuite on annoncera les résultats une fois qu'ils ont été comptabilisés. Alors bonne lecture. Je Ça va? Je pense que ça va pour pas mal tout le monde. Je crois que cette partie-là est faite. Merci de votre temps pour ça. Maintenant que les votes sont ramassés, ils seront comptabilisés et on verra les résultats tantôt; je vous rappelle qu'il faut le deux-tiers des votes exprimés en faveur d'une candidature pour qu'elle soit validée donc on verra le résultat tantôt. On est en train de ramasser les cahiers aussi donc n'oubliez pas de remettre vos cahiers. Parfait. Merci pour ça.

16. Suivi de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs

Président d'assemblée : On va maintenant tout simplement attendre le compte et on pourra procéder à autre chose en attendant que l'on conte. Je vais vous demander de passer du point 13 au point 16 qui est le suivi de la réunion du Conseil des gouverneurs. Vous avez reçu dans vos documents l'ordre du jour d'une certaine réunion du CGV qui seront nos documents de référence pour ce point ici et je vais demander au recteur de prendre la parole.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Merci beaucoup monsieur le président. Alors vous avez l'ordre du jour de deux réunions du Conseil des gouverneurs. Donc premièrement, la réunion régulière du 22 septembre 2018. Alors comme vous constatez, il s'agit effectivement d'une réunion régulière donc les éléments qui sont traités au cours de cette réunion-là sont à la fois les éléments qui sont récurrents ou des dossiers plus exceptionnels. Je vais peut-être vous offrir l'occasion de poser des questions sur les éléments qui sont à l'ordre du jour que vous aimeriez que j'intervienne.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce qu'il y a des gens qui ont des questions pour le recteur? Mme Surette, allez-y.

Surette : Mon intervention n'est pas par rapport au Conseil des gouverneurs, était sur le point précédent.

Président d'assemblée : Ok.

Surette : Ce n'est pas du tout un commentaire par rapport à la qualité des dossiers qu'on vient de voir, c'est plus un commentaire lié à la représentation des groupes. En particulier pour les doctorats honorifiques, on dit qu'on veut donner aux étudiants des modèles susceptibles de les inspirer hors il n'y a pas de femmes dans les candidatures qu'on a vues aujourd'hui, même dans la liste des personnes il y en avait une donc je ne sais pas si, encore là, ce n'est pas parce que je ne veux pas qu'on souligne les carrières exceptionnelles d'hommes, mais je pense que ça serait important de se poser la question qu'est-ce que ça veut dire pour l'autre moitié et aussi en termes de représentation des différentes communautés.

Président d'assemblée : Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Je peux répondre à titre de président du Comité de sélection des grades honorifiques. Merci pour la question. Moi je vais en profiter pour vous lancer une invitation de manière très formelle, mais aussi avec beaucoup d'insistance. Le comité analyse les dossiers qu'il reçoit et uniquement les dossiers qu'il reçoit. Le comité ne cherche pas des candidatures donc de ce point de vue-là, il y a une responsabilité au sein de la communauté universitaire que j'aimerais qui soit exercée. Vous savez, vous connaissez les gens qui se sont distingués dans vos domaines, des gens que vous pensez qui pourraient constituer de bons modèles pour nos étudiants diplômés qui pourraient bien représenter l'université à titre de docteur d'honneur. Donc moi je vous invite à soumettre des candidatures. Notre banque de candidatures devrait normalement être bien garnie. Sans rien dévoiler, elle ne l'est pas actuellement pas plus qu'il faut. Je vous rappelle que donc c'est sur la base de soumissions de dossiers et on reçoit à la fois des dossiers de l'interne, mais on reçoit aussi des dossiers de l'externe. Et souvent, ce sont beaucoup des dossiers qui nous

proviennent de l'externat. Moi j'invite les membres de la communauté universitaire à faire cette réflexion-là dans les unités académiques et à se demander qui dans notre sphère d'activités on voudrait reconnaître pour à la fois donner un beau modèle puis avoir quelqu'un qui peut aussi contribuer au rayonnement de l'Université de Moncton. C'est une invitation donc je prends la question, Mme Surette, comme une invitation à l'action.

Président d'assemblée : Ça va. Maintenant sur le rapport sur l'ordre du jour de la réunion du Conseil des gouverneurs que le recteur nous a présentés tantôt. Est-ce qu'il y a des gens qui ont des questions par rapport aux réunions du Conseil des gouverneurs et des questions qui sont traitées? Je ne vois personne intervenir.

Recteur et vice-chancelier par intérim : La deuxième réunion, monsieur le président, c'est celle du 22 octobre qui était une réunion extraordinaire. Également vous avez l'ordre du jour donc sur une ou l'autre en fait.

Président d'assemblée : Ça c'est la réunion spéciale, on sait dans quel contexte elle a été convoquée. Est-ce qu'il y a des gens qui ont des questions par rapport à cette réunion-là? Il faut dire que c'est un procès-verbal qui est assez court. J'ai deux demandes d'intervention. Yves Bourgeois.

Bourgeois : Merci monsieur le président. D'abord comme membre du Comité de sélection du recteur aussi brève la présence du tel, d'une part écoute, je pense que je parle au nom des membres qui étaient sur le comité. C'est très désolant, ça porte atteinte à la réputation de l'université, mais ça porte également atteinte à la réputation des gens qui étaient sur le comité. Il y a plusieurs blagues qui se font puis je pense que c'est important qu'on puisse rire, mais aussi d'être sensible qu'il y a des gens qui ont pris ça pas à la légère du tout. Alors deux suggestions rapides : une que l'investigation indépendante qu'on veut, j'espère qu'elle mène à terme puis qu'elle mène à fond parce que plusieurs d'entre nous voulons clarifier notre nom. Deuxième recommandation c'est parce qu'on a discuté de Comité de sélection ici du VRER et du prochain recteur éventuellement et je le conseille peut-être autant pour les membres de mes collègues membres du Sénat aussi. Sachez il me semble qu'il y a des procédures, c'est nous les chercheurs on accède à des bases de données de Statistique Canada où on fait des recherches. On est tenu de regarder par exemple des documents sur des ordinateurs qui ne sont pas réseautés par exemple, ça vous arrive peut-être de le faire. C'est pour protéger la confidentialité des candidats, mais dans ce cas ici, il y aurait probablement ma suggestion c'est de faire un éclaircissement par rapport aux procédures de gestion des documents confidentiels, non seulement pour protéger la réputation de l'université, mais pour vous protéger qui allez siéger sur ces comités-là. Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Monsieur le recteur, est-ce que vous voulez faire un commentaire avant que je passe à quelqu'un d'autre? Non. M. Clarisse.

Clarisse : J'avais un commentaire dans le même style, je vais peut-être répéter ou paraphraser M. Bourgeois. C'est qu'en tant qu'universitaire, on n'a pas grand-chose. On a notre crédibilité, on a notre éthique, on a notre déontologie, mais ça s'applique aussi aux autres membres externes de ce comité ici et c'est une faute de déontologie grave qui remet la crédibilité des membres du comité. Donc il est important, à mes yeux, d'aller au bout de cette enquête pour vraiment trouver la source du problème et pas innocenter, mais lever le voile, lever le doute sur toute doute de suspicion sur nos collègues qui sont les membres du comité qui sont intègres. Ici j'offre mes sympathies à ces membres de comité.

Président d'assemblée : Je vais peut-être mettre un bémol sur ces types d'interventions-là parce qu'on ne veut pas non plus entrer en procès d'intention à la table du Sénat. J'entends vos doléances par rapport à tout ça, on les a tous vécues, mais je crois qu'il ne faut pas aller trop loin sur cette question-là pour l'instant et à s'en tenir peut-être au contenu de la réunion autant qu'on peut. J'avais une demande d'intervention de votre part monsieur le recteur, la voulez-vous encore?

Recteur et vice-chancelier par intérim : Par contre pour mémoire pour rappeler aux gens quel a été l'issu de la réunion du 22 octobre, le Conseil des gouverneurs s'est réuni en séance extraordinaire, a choisi de mettre fin au processus actuellement en cours, a choisi de mettre fin également au mandat des membres du comité. Par ailleurs, le Conseil des gouverneurs a également mandaté le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines d'examiner les meilleures pratiques en matière de processus et de confidentialité des processus. Mais plus encore, le Conseil des gouverneurs a également demandé qu'une enquête soit effectuée pour faire la lumière sur ce qui a pu se produire. Donc je peux vous dire que les membres du Conseil des gouverneurs considèrent que ceci est très sérieux, qu'il y a effectivement atteinte à la réputation de l'université et qu'il y a un enjeu aussi pour les personnes. Donc à cet égard-là, la dimension de l'enquête a été jugée très importante par les membres du Conseil des gouverneurs. Par ailleurs, je vais le préciser aussi en toute transparence, la direction de l'université a aussi saisi l'ombudsman de Radio-Canada de la situation qui a été vécue. J'hésite à utiliser le mot plainte, je vais vous dire pourquoi. Je pense que tout en respectant, bien entendu, la liberté de la presse, il y a lieu quand même d'avoir une conversation sur qu'est-ce que c'est la confidentialité et qu'est-ce que c'est que l'intérêt public. Quand on lit le code de déontologie de Radio-Canada, on peut y constater que Radio-Canada va dévoiler des informations de nature confidentielle quand il s'agit d'une question d'intérêt public. Hors la question qu'on a soumis nous ici à l'ombudsman de Radio-

Canada c'est est-ce qu'il y avait véritablement une question liée à l'intérêt public dans le dévoilement d'une liste qui est confidentielle dans le cadre d'un processus de dotation. Notre processus est transparent et public, il le devient au moment où il y a une liste courte qui est établie et au moment où les individus qui figurent sur cette liste courte consentent à ce que leur nom soit soumis à l'attention de la communauté universitaire et de la communauté en général. On n'était pas rendu là. Donc je pense qu'il y a lieu d'avoir cette conversation avec Radio-Canada parce que c'est une question qui nous interpelle tous qui est importante comme société. Donc c'est la raison pour laquelle on a aussi saisi l'ombudsman de cette question. Dernier commentaire peut-être qui me concerne sur un plan personnel. La dernière résolution qui a été adoptée par le Conseil des gouverneurs c'est celui de la prolongation de mon mandat donc je devais terminer mon mandat au moment où la nouvelle personne entrerait en poste donc c'était en quelque part entre le mois d'avril et le mois de juin 2019, on m'a demandé de continuer jusqu'au mois de juin 2020 ce que j'ai accepté de faire dans les circonstances compte tenu du fait comme je l'avais déjà expliqué une première fois quand je vous ai dit pourquoi j'avais accepté un premier mandat, j'ai l'Université de Moncton à cœur. Je suis un fier diplômé de l'Université de Moncton, j'ai fait ma carrière à l'Université de Moncton et dans ce contexte-là, j'ai senti que j'avais le besoin d'accepter cette prolongation de mandat. Ceci étant dit, j'espère que vous allez dans les prochains mois et dans la prochaine année, avoir le même degré de collaboration que vous avez toutes et tous eu dans les derniers mois. Ce que je vous ai dit quand je suis arrivé la première fois c'est qu'il ne fallait pas s'arrêter surtout pas, il fallait surtout pas tomber dans un pattern où on se dit on est dans un mode attente, il y a quelqu'un qui va arriver dans un an dans un an et demi donc attendons, on fera cette transformation-là plus tard, on prendra cette décision-là plus tard. Jusqu'à présent, je vous remercie, on a pu continuer à se transformer comme université à avancer dans certains projets et je vais encore vous demander votre collaboration et votre confiance dans les prochains mois. Je pense que l'enjeu me dépasse, c'est un enjeu institutionnel très important. Les prochains mois les prochaines années sont importantes pour l'Université de Moncton. On a le regard des autres braqué sur nous, je vous réfère notamment à la conférence Acadie 2020 puis à ce qui a pu se dire autour de cette activité-là où on a vu un certain regard qui était posé sur l'université. Donc je pense qu'on a une responsabilité aussi de prendre acte de ce regard et de faire la démonstration qu'on est un établissement à l'écoute, qu'on est un établissement en transformation, qu'on est un établissement qui vise l'excellence et qui est un établissement qui dans son quotidien dans ses activités, atteint justement ces exigences d'excellence, mais ça va reposer sur vous toutes et vous tous donc en terminant je vais encore une fois vous demander qu'on s'accompagne mutuellement dans ce cheminement-là jusqu'en 2020 où il y aura une nouvelle rectrice ou un nouveau recteur qui prendra la relève.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Sur cette question-là du suivi des réunions du Conseil des gouverneurs, est-ce qu'on a d'autres questions ou commentaires? On a les deux procès-verbaux des réunions, la réunion régulière et la réunion extraordinaire sur la table. Ordre du jour, pardon, tout à fait. D'autres questions ou commentaires? Je n'ai pas de demande d'intervention et il n'y a pas de suivi à faire autre que ça. Si vous êtes pleinement informés, on va considérer que ce point-là maintenant est aussi résolu, c'était le point 16 à l'ordre du jour. Je vous ramène brièvement au point 13. On m'a apporté les résultats et tous les dossiers de candidatures soumis ont été approuvés. Donc il y a un vote affirmatif sur toutes les candidatures qui vous ont été proposées. Voilà. Destruction des bulletins de vote et du résultat j'imagine en partie aussi. Est-ce que quelqu'un propose la destruction des bulletins de vote pour les grades honorifiques? Nicolette Belliveau appuyée de Francis LeBlanc. Questions ou commentaires avant que l'on procède? Sinon, très rapidement je démarre le vote et vous pouvez aller maintenant. J'arrête le vote et voilà, merci, ça devait être fait. Et là, qu'est-ce qu'il nous reste? Je pense que nous avons pas mal résolu presque tout ce que nous avons à l'ordre du jour.

17. Affaires nouvelles

Président d'assemblée : Il y avait rien sur les affaires nouvelles au point 17.

18. Prochaine réunion : le vendredi 8 mars 2019

Président d'assemblée : Le point 18 vous voyez qu'il est indiqué le vendredi 8 mars 2019 la prochaine réunion du Sénat académique; si ce n'est pas déjà à votre calendrier, inscrivez-la maintenant et ça c'est déjà résolu par ailleurs dans le calendrier des réunions du Sénat, celle-là n'a pas été modifiée. Il y a rien d'autre?

19. Clôture

Président d'assemblée : Alors s'il y a quoique ce soit d'autre, je ne pense pas, à 13 h 44 dans ce cas-là je considère que la réunion est épuisée, l'ordre du jour est épuisé et que nous sommes peut-être épuisés aussi donc l'assemblée se lève, la réunion est close.